Nations Unies S/2020/736

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général ; M. Khalil Shikaki, professeur de sciences politiques et Directeur du Centre palestinien de recherche et d'études politiques ; et M. Daniel Levy, Président de US/Middle East Project ; ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Miguel Berger, Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, et par les représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », tenue le mardi 21 juillet 2020. Une déclaration a également été faite par la représentante d'Israël.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Irlande, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Liechtenstein, Ligue des États arabes, Malaisie, Maroc, Namibie, Nigéria, Norvège, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Turquie et Union européenne.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

20-10163 (F) 030820 220920

Merci de recycler

Annexe 1

Exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Je présente un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui alors que les Palestiniens et les Israéliens sont aux prises avec une triple crise complexe et potentiellement déstabilisante : tout d'abord, l'escalade de la crise sanitaire, car les deux peuples s'efforcent d'endiguer la hausse rapide du nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) ; ensuite, une crise économique qui s'aggrave alors que des commerces ferment, que le chômage augmente, que les manifestations se multiplient et que l'économie subit les conséquences financières de plusieurs mois de confinement et de restrictions ; et, enfin, un affrontement politique qui s'intensifie en raison de la menace d'annexion par Israël de certaines parties de la Cisjordanie occupée et des mesures prises en réponse par les dirigeants palestiniens.

Ces faits ne surviennent pas *ex nihilo*. Les dynamiques qui se développent ont mis à nu la réalité quotidienne du conflit et la nécessité impérieuse de le régler par la voie de négociations entre les parties. Elles ont également mis en évidence le caractère non viable de l'occupation et la nécessité de mettre à jour les accords qui définissent les relations entre les deux parties dans l'intérêt de la paix.

Au cours des dernières semaines, la région et la communauté internationale dans son ensemble ont continué d'exprimer leur ferme rejet de l'annexion. Par exemple, le 1er juillet, le Premier Ministre du Royaume-Uni a publié une tribune dans un éminent journal israélien pour exprimer son opposition à l'annexion et affirmer qu'une telle mesure constituerait une violation du droit international et serait « contraire aux intérêts à long terme d'Israël ». Deux déclarations communes publiées le 7 juillet – une par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Égypte, de la France et de la Jordanie, et l'autre par les Ministres des affaires étrangères de neuf États arabes et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes – ont exprimé une ferme opposition à cette mesure et appelé à la relance des négociations sur la base des résolutions de l'ONU et du droit international.

Le 2 juillet, les dirigeants du Fatah et du Hamas ont tenu une rare visioconférence de presse conjointe pour réaffirmer leur opposition à l'annexion et s'engager en faveur d'un front palestinien unifié à cet égard.

Les femmes palestiniennes et israéliennes font également entendre leurs voix. Le 9 juillet, je me suis entretenu avec une centaine de femmes palestiniennes à l'occasion d'un dialogue de haut niveau organisé par ONU-Femmes pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Les participantes ont fait part de leur profondes préoccupation et incertitude face aux menaces de la COVID-19 et de l'annexion. Dix dirigeantes palestiniennes, appuyées par 180 femmes, ont lancé un appel commun contre l'annexion, invoquant le droit de vivre dans leur propre État démocratique – dans la liberté, la dignité et l'égalité.

Un appel séparé lancé par 22 dirigeantes israéliennes, et signé ultérieurement par plus de 100 autres femmes, a souligné que les plans d'annexion posaient un danger irréversible pour les Israéliens, les Palestiniens et la stabilité régionale. Répondant à ces deux initiatives, 45 dirigeantes mondiales ont signé un appel commun contre l'annexion et en faveur de la paix, soulignant la nécessité d'écouter la voix des femmes en temps de conflit.

Le Secrétaire général et l'ONU poursuivront leurs efforts en vue de ressusciter le dialogue entre toutes les parties prenantes, sans conditions préalables, dans l'intérêt de la paix et d'un règlement négocié du conflit. Pour que ces efforts aient une chance d'aboutir, toutes les parties doivent faire preuve de volonté politique. Autrement, la

voie d'un règlement négocié risque de devenir rapidement impraticable et de mener plutôt à une réalité à un seul État avec une occupation et un conflit perpétuels.

Malheureusement, la situation sur le terrain se dégrade rapidement du fait de la forte augmentation du nombre de cas de COVID-19 en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël.

Pour contenir la pandémie, l'Autorité palestinienne a imposé de nouvelles restrictions de circulation dans toute la Cisjordanie, ainsi que des fermetures dans les provinces les plus touchées. Israël a déjà réimposé des limites aux rassemblements et à certains commerces non essentiels, ainsi que des confinements dans des zones spécifiques. La circulation entre Israël, la Cisjordanie et Gaza reste très restreinte, et le passage de Rafah, entre Gaza et l'Égypte, est fermé dans les deux sens depuis le 15 mai.

Les difficultés que posent l'augmentation rapide du nombre de cas de COVID-19 en Cisjordanie et la promotion des efforts de prévention à Gaza ont été considérablement aggravées par la fin de la coordination entre l'Autorité palestinienne et Israël. Le refus de l'Autorité palestinienne d'accepter les recettes fiscales et douanières transférées par Israël a exacerbé une crise financière déjà préoccupante et a des répercussions sur la fourniture de services. De fait, il empêche les patients de sortir de Gaza pour recevoir des soins à l'extérieur de la bande et il provoque des retards dans la fourniture de l'aide humanitaire et du matériel nécessaire pour lutter contre la COVID-19 et dans celle d'autres services et soins de santé.

En réponse, l'ONU a pris langue avec toutes les parties pour garantir l'acheminement continu et sans entrave de l'aide humanitaire. Dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, l'Organisation s'est mise d'accord avec l'Autorité palestinienne pour faire des exceptions en ce qui concerne la coordination de l'acheminement de l'aide humanitaire, et avec Israël pour alléger ses procédures administratives. Je tiens à remercier les autorités de leur ouverture et de leur coopération avec l'ONU sur ces questions. Néanmoins, je suis également préoccupé par le fait que nous sommes largement en-deçà du niveau de coordination qui existait au début de l'année, lorsque la première vague du virus a déferlé, car cela pourrait avoir de graves conséquences sur la capacité à maîtriser la propagation du virus et à atténuer son impact sur la vie des personnes.

Au cours des dernières semaines, en raison des circonstances inédites, l'ONU a proposé de renforcer son rôle d'intermédiaire entre les parties, notamment en ce qui concerne la lutte contre la COVID-19 et la facilitation de l'orientation de patients depuis Gaza. Cependant, il existe des limites à ce que l'on peut attendre de l'ONU et d'autres organisations. Toute augmentation de leurs responsabilités doit être limitée et assortie de délais, et elle ne doit pas viser à remplacer le rôle ou les responsabilités de l'Autorité palestinienne ou du Gouvernement israélien.

Alors que la pandémie de COVID-19 et la rupture de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes ont soulevé de nouvelles inquiétudes et compliqué le transfert rapide des patients hors de Gaza, il importe de reconnaître la fragilité sous-jacente, de longue date, du système de santé de Gaza.

Sur le plan économique, le Ministère palestinien des finances a annoncé le 2 juillet qu'il paierait une partie des traitements des fonctionnaires pour le mois de mai. Le paiement des salaires de mai a été retardé en raison d'une réduction de 80 % des recettes palestiniennes résultant de l'impact économique de la COVID-19 et du refus de l'Autorité palestinienne d'accepter les transferts mensuels de ses recettes de dédouanement. Il n'est pas certain que le Gouvernement palestinien disposera de ressources suffisantes pour effectuer les futurs versements de salaires ou, en fait, pour continuer à exercer ses fonctions dans les prochains mois.

La suspension de la coordination entre l'Autorité palestinienne et Israël a également entravé la capacité des forces de sécurité palestiniennes à se déplacer dans les zones B et C de la Cisjordanie, sapant ainsi leur capacité à faire respecter les restrictions liées à la COVID-19.

Au cours de la période considérée, la violence quotidienne s'est poursuivie dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. En tout, les forces de sécurité israéliennes ont tué un Palestinien. En outre, 65 Palestiniens, dont 10 enfants, et deux soldats israéliens ont été blessés lors de divers incidents.

Les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza ont organisé des manifestations contre le projet d'annexion de certaines parties de la Cisjordanie par Israël. Dans l'ensemble, ces manifestations sont restées pacifiques. À certaines occasions, les forces de sécurité israéliennes ont utilisé des balles recouvertes de caoutchouc et du gaz lacrymogène, créé des zones militaires d'accès réglementé et mis en place des points de contrôle à proximité des manifestations.

Le 9 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 34 ans et ont blessé par balle un Palestinien de 17 ans dans le village de Kifl Hares, au centre de la Cisjordanie. Les forces de sécurité israéliennes ont diffusé une vidéosurveillance dans laquelle on verrait ces deux hommes lancer des cocktails Molotov en direction d'une patrouille militaire et les soldats ouvrant le feu en réponse.

Pendant ce temps, les colons ont perpétré quelque 13 attaques contre des Palestiniens, qui ont fait neuf blessés et causé des dégâts matériels, soit environ la moitié du nombre d'incidents de ce type enregistrés au cours du mois précédent.

Il y a également eu quelque 25 incidents au cours desquels des Palestiniens ont jeté des pierres ou des cocktails Molotov sur des véhicules appartenant à des Israéliens, blessant sept civils israéliens, dont un enfant, et causant des dégâts matériels.

À Gaza, alors que le calme relatif se poursuit, des militants palestiniens ont tiré cinq roquettes en direction du sud d'Israël. L'une est tombée à l'intérieur de Gaza, une autre a été interceptée par le système Dôme d'acier et les autres ont frappé dans des terrains non bâtis en Israël, ne faisant ni blessés ni dégâts. À chaque fois, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené des frappes de représailles contre des cibles du Hamas, y compris des infrastructures souterraines dans la bande de Gaza, sans qu'aucun blessé ne soit signalé. Au cours du mois, les militants ont également testé et tiré 69 roquettes et mortiers vers la mer, lançant 44 projectiles entre le 1er et le 3 juillet.

Les tensions économiques ont fait sortir des dizaines de Palestiniens le 5 juillet, qui ont manifesté devant le Conseil législatif palestinien dans la ville de Gaza contre la détérioration de la situation, la pauvreté et le chômage.

Au cours du mois dernier, les autorités israéliennes ont démoli 48 structures appartenant à des Palestiniens en raison d'un manque de permis de construire délivrés par Israël. Cinq autres structures ont été auto-démolies par leurs propriétaires suite à la réception des ordres de démolition. Parmi les bâtiments démolis, 39 se trouvaient dans la zone C et 14 à Jérusalem-Est. En conséquence, 34 personnes, dont 17 enfants et 10 femmes, ont été déplacées, et plus de 250 personnes ont été également touchées.

Je note que les dernières informations disponibles auprès des autorités israéliennes indiquent qu'au 31 mai, le nombre de détenus palestiniens, y compris les mineurs, dans les prisons israéliennes est à son plus bas niveau depuis des années. Le nombre de mineurs palestiniens dans les prisons israéliennes a diminué de quelque 30 %, passant de 201 en février à 142 en mai. Bien que chiffre soit encore trop élevé, je me félicite de cette évolution, en particulier à la lumière des récents appels à la libération de détenus et à la réduction de leur nombre pendant la crise de COVID-19.

Pour en revenir brièvement à la région, la situation économique du Liban continue de se détériorer, l'inflation augmentant alors que la lire libanaise baisse par rapport au dollar américain. Alors que les secteurs de la santé et de l'éducation sont soumis à des tensions accrues et que l'insécurité alimentaire suscite des préoccupations croissantes, le Gouvernement et le Fonds monétaire international poursuivent leurs discussions sur un éventuel programme d'aide. Parallèlement, le Liban a connu un pic d'infections quotidiennes à la COVID-19, avec 2 542 cas confirmés au 15 juillet.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée pour l'essentiel stable, malgré plusieurs cas de pointage d'armes entre les FDI et l'Armée libanaise le long de la Ligne bleue. Le 2 juillet, dans le respect des restrictions imposées par la COVID-19, le Chef de la mission et commandant de la FINUL a présidé une réunion tripartite à laquelle ont participé des délégations de haut niveau de l'Armée libanaise et des FDI pour prévenir les tensions le long de la Ligne bleue.

La situation dans le Golan, bien que généralement calme, est restée volatile, du fait de violations continues de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Le 15 juillet, le secteur alpha a informé la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) qu'il avait éliminé une position dans la zone de séparation qu'il considérait comme une violation et une menace. La FNUOD n'a pas observé cette activité, mais a observé une explosion dans la zone de séparation, ce qui correspond au rapport du secteur alpha.

En conclusion, je voudrais souligner que pour faire face aux crises actuelles, il faut une unité d'effort, une force de volonté et une compréhension claire des risques multiformes auxquels nous sommes confrontés. La férocité du virus de la COVID-19 et son bilan humain et économique dévastateur exigent des mesures extraordinaires – des mesures qui doivent s'élever au-dessus de la politique habituelle. Il faut donner la priorité aux efforts immédiats pour enrayer le virus et atténuer son impact.

Les dirigeants israéliens et palestiniens ont le devoir de protéger la vie et les moyens de subsistance de leurs populations. Avec un taux de chômage de plus de 20 % en Israël, et avec des milliers d'Israéliens descendant dans la rue pour demander un plus grand soutien financier à leur gouvernement, beaucoup ont souligné le coût financier et, potentiellement, humain ahurissant de l'avancement d'éventuels plans d'annexion. Je réitère l'appel du Secrétaire général au Gouvernement israélien pour qu'il abandonne les plans d'annexion de certaines parties de la Cisjordanie occupée.

Avec une réduction de 80 % de ses revenus, l'Autorité palestinienne risque un effondrement total à un moment où les Palestiniens de l'ensemble du territoire occupé ont plus que jamais besoin des services et du soutien de leur gouvernement.

J'appelle les deux parties à travailler avec l'ONU pour faire en sorte que les formes de coordination civile et sécuritaire qui sont essentielles pour prévenir la propagation continue du coronavirus soient rétablies immédiatement. Cela doit se faire sans préjudice de la position politique de l'une ou l'autre partie. Il est nécessaire de le faire afin de protéger des vies face à la croissance rapide des taux d'infection. Nous continuerons à travailler avec toutes les parties pour veiller à ce que les besoins humanitaires et sanitaires soient satisfaits.

Pour l'ONU, la protection des vies restera toujours notre première priorité. Les complexités de la pandémie nous obligent également à examiner comment nous sommes arrivés à ce point crucial et destructeur dans l'histoire du conflit et ce qu'il faudra faire pour inverser le cours actuel.

La semaine dernière, j'ai parlé avec des représentants d'organisations de la société civile palestinienne et israélienne engagées dans les efforts de consolidation de la paix. Leur résilience, leur créativité et leur engagement en faveur d'une solution pacifique sont des plus inspirants et nous, au sein de la communauté internationale, ferions bien de suivre leur exemple.

Aujourd'hui, cependant, il ne suffit plus de réaffirmer notre opposition à l'annexion. Aujourd'hui, nous devons discuter de ce qui peut et doit être fait pour améliorer la situation sur le terrain, préserver les perspectives d'une solution à deux États, augmenter les chances de négociations concrètes pour un règlement pacifique du conflit et protéger ces efforts contre les fauteurs de troubles, les radicaux et les extrémistes. À cet effet, je relaie aujourd'hui l'appel lancé par le Secrétaire général aux membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, aux pays arabes et aux autorités israéliennes et palestiniennes, pour qu'ils renouent d'urgence le dialogue. Nous devons relancer la machine diplomatique.

Ces dernières années, ces types de discussions ont été trop longtemps suspendus, en conséquence de quoi les deux parties ont emprunté des chemins de plus en plus divergents. Du fait de la menace et de l'emploi de mesures unilatérales, l'objectif semble plus éloigné que jamais. Ce n'est qu'en entamant un dialogue fondé sur des principes et aspirations communs que nous pourrons identifier les mesures réalistes qui permettront d'éviter une polarisation croissante et de faire progresser l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle – et intégrés dans la région. Nous devons saisir l'occasion que nous présentent les crises actuelles pour aller de l'avant et retrouver la voie d'une solution négociée à deux États, ancrée dans un règlement juste et durable du conflit, conformément aux résolutions de l'ONU, aux accords bilatéraux et au droit international.

Annexe 2

Déclaration de M. Daniel Levy, Président de US/Middle East Project

Je tiens à remercier le Conseil de sécurité et la présidence allemande de cette occasion de présenter un exposé au Conseil aujourd'hui.

À ce jour, aucune nouvelle annexion israélienne n'a eu lieu en Cisjordanie. Cela ne veut pas dire que l'heure soit à l'autocélébration – mieux vaut garder le champagne au frais. Il va sans dire qu'il n'y a pas lieu de récompenser le fait de s'abstenir d'une annexion *de jure* ; ne pas commettre un crime revient à respecter la norme, cela ne justifie pas que l'on se voie remettre un prix. Une annexion *de jure* exacerberait et accélérerait les tendances négatives en place. Mais qu'elle se produise ou non, l'annexion est le symptôme d'une crise plus profonde : le déni permanent de la liberté, des droits et de l'égalité des Palestiniens. En outre, en se concentrant sur l'annexion, on en oublie et on en néglige les 2 millions de Palestiniens de Gaza qui vivent dans des conditions permanentes d'enfermement inhumain. Le défi lancé à la collectivité ne consiste pas uniquement à empêcher l'annexion ; il s'agit aussi de remédier à l'occupation et à ces problèmes structurels aux racines plus profondes.

Le processus de paix tel qu'il est actuellement appréhendé et recherché représente un refuge face aux choix difficiles, une zone de confort où règne la loi des rendements décroissants. Il nous a conduits au bord du précipice de l'annexion, et a mené l'Autorité palestinienne tout près du gouffre de l'effondrement financier. Recourir sans cesse aux mêmes solutions ne fait que garantir la poursuite de la détérioration ; aucun enseignement n'est tiré de l'expérience, et la politique et l'imagination sont mises en échec. Nous ne devons pas chercher des rustines, mais créer les conditions et jeter les bases de futurs progrès propres à faire prévaloir l'égalité, la dignité et la sécurité, pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Nous ne sommes pas face à un conflit entre deux parties égales dont les mesures unilatérales sont tout aussi destructrices les unes que les autres. L'attention accordée principalement à la partie israélienne est le reflet des relations de pouvoir en place, d'une partie occupante dont les actions déterminent de manière prépondérante l'issue sur le terrain.

C'est pourquoi, en toute humilité, je soumets pour examen les points suivants au Conseil.

Premièrement, en ce qui concerne l'établissement des responsabilités, tant que les politiques illégales et contraires à la paix menées par Israël resteront impunies, on ne devra pas s'attendre à des changements positifs. C'est aussi simple que cela. Israël mène des politiques qui violent le droit international et les résolutions de l'ONU parce qu'il le peut ; elles ne s'accompagnent d'aucun coût, d'aucune conséquence tangible. Les condamnations rhétoriques qui ne sont assorties d'aucune mesure de responsabilisation ou sanction concrète suscitent la dérision. L'occupation devrait coûter cher à Israël, mais elle ne lui coûte plus rien.

Deuxièmement, j'en viens à la question des droits. Les droits de la personne et la légalité internationale devraient nous guider, et ne plus être subordonnés au maintien d'un processus de paix qui, de toute évidence, a échoué. Cela implique, par exemple, d'appuyer les défenseurs des droits de l'homme palestiniens et israéliens, d'étayer des enquêtes menées sérieusement sur les graves violations des droits de l'homme, notamment à la Cour pénale internationale, et de donner la priorité à un cessez-le-feu permanent pour protéger les civils, en particulier à Gaza et dans le sud d'Israël. Placer les questions relatives aux droits de la personne et au droit international au premier plan ne veut pas dire toujours ressasser les mêmes questions

ennuyeuses, mais insister sur des éléments intemporels et nécessaires. Cela inclut le droit d'être à l'abri de l'antisémitisme et de l'islamophobie.

Troisièmement, l'issue des deux États n'est pas un concept à l'élasticité infinie. Le concept « État, moins… » n'existe pas, car il revient à la poursuite de l'occupation. Un plan par lequel un État qui n'a toujours pas été créé serait vidé de tous les attributs d'un État souverain ne saurait offrir une voie vers la paix. Normaliser en amont les relations régionales avec Israël alors que l'occupation se poursuit, c'est céder au maximalisme.

Quatrièmement, il faut aller au-delà de la partition. Compte tenu de l'écart qui sépare ce qui est nécessaire pour permettre à une véritable issue à deux États d'émerger par consentement mutuel, et ce qui marque la réalité sur le terrain telle que dictée par Israël, il pourrait s'avérer nécessaire que, en plus d'exprimer une préférence pour la solution des deux États, les membres du Conseil soient prêts à signaler qu'ils sont disposés à envisager d'autres idées, à la condition que ces options respectent une norme irrévocable, à savoir l'octroi sans réserve du droit de vote et l'égalité des droits démocratiques pour tous ceux qui se trouvent dans l'espace politique et physique en question. En 1947, c'est l'ONU qui avait décidé la partition. Des positions majoritaires et minoritaires s'étaient cependant exprimées, et même une abstention. J'appelle l'attention du Conseil sur le fait que la question de la partition pourrait devoir être réexaminée dans un avenir relativement proche.

Cinquièmement, parlons des valeurs. Nous devons nous efforcer de privilégier des valeurs communes d'égalité et d'humanité tandis que cherchons le cap à fixer pour aller de l'avant. Par exemple, nous devons tenter de comprendre et de ressentir aussi bien l'expérience et la dépossession des réfugiés palestiniens d'une part, que l'élan juif qui pousse à trouver un abri de dernier recours d'autre part. En cette époque où les questions historiques de justice raciale ont été, tardivement, propulsées sur le devant de la scène, et alors que nous pleurons la mort du militant américain des droits civiques John Lewis, il est important de se souvenir des nombreuses voix palestiniennes et israéliennes qui ont défendu et continuent de défendre la justice et l'égalité. À titre d'exemple récent, j'invite instamment les membres du Conseil à se saisir de l'essai de l'intellectuel juif américain Peter Beinart, intitulé *À Jewish case for equality in Israel-Palestine*, et à envisager la force mobilisatrice et libératrice que revêt désormais – aujourd'hui – la rhétorique qui fait primer l'égalité plutôt que la séparation, la dignité plutôt que l'immobilier, et ce, quel que soit, à terme, l'ordre politique en place.

Les Israéliens doivent s'impliquer davantage, et non pas moins, pendant l'examen de certaines des options que je viens d'évoquer. Il faut mener de vastes débats avec divers pans de la société israélienne, notamment ceux qui sont favorables à la trajectoire actuelle et ceux qui la contestent. De même, il faudrait nouer un dialogue avec les diverses parties prenantes palestiniennes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires palestiniens occupés, ainsi qu'avec les citoyens arabes palestiniens d'Israël.

Enfin, et comme cela ressort clairement de cette réunion d'information, la situation palestino-israélienne connaît une transition assez marquée, à l'instar d'ailleurs de notre système géopolitique mondial. L'appel du Secrétaire général Guterres à éviter une profonde fracture et à maintenir un système universel doit être relayé avec force, de même que l'observation, par le Secrétaire général, que la pandémie de maladie à coronavirus a mis en exergue la nécessité d'un multilatéralisme renforcé et renouvelé, et son appel à réévaluer les hypothèses défendues de longue date et à revenir sur les approches dans lesquelles nous nous sommes fourvoyés. Le Conseil enverrait un signal fort s'il décidait d'étudier, avec le Secrétaire général, la possibilité d'un mécanisme d'évaluation de son bilan et de son efficacité sur le

dossier israélo-palestinien, et s'il envisageait la convocation d'une commission, ou autre instance idoine, chargée d'examiner de nouvelles démarches pour régler ce conflit de longue date, ainsi que les effets débilitants qui l'accompagnent.

Annexe 3

Exposé de M. Khalil Shikaki, Directeur du Centre palestinien de recherche et d'études politiques situé à Ramallah, en Palestine

Depuis 27 ans, mon travail quotidien consiste à prendre le pouls des rues palestiniennes et israéliennes. La période actuelle est l'un de ces moments déprimants et marqués par la confusion pour les deux sociétés. Les Palestiniens voient leur rêve de voir un jour l'occupation par Israël de leur territoire prendre fin et de créer leur propre État indépendant et souverain s'écrouler. Le mois dernier, plus des trois quarts ne croyaient pas qu'un État palestinien serait créé dans les cinq prochaines années. La plupart sont tiraillés entre, d'une part, le maintien de leur aspiration nationale à la décolonisation et à la création de leur propre État et, d'autre part, la reconnaissance du fait que cette aspiration n'est plus réalisable en raison de la sombre réalité sur le terrain, où l'expansion des colonies de peuplement israéliennes détruit, jour après jour, toute chance d'une paix fondée sur la partition. De nombreux Palestiniens, en particulier les jeunes – du fait non seulement de cette réalité, mais aussi, il faut le reconnaître, d'un grand découragement en raison de nos insuffisances internes – en sont venus à placer leur foi en une solution à un État, où la démocratie règne – avec un système fondé sur le principe « une personne, une voix » pour tous les Juifs et tous les Palestiniens –, en fait, une lutte pour l'égalité. Une tendance évidente à un appui progressif en faveur d'un seul État a été observée ces 10 dernières années.

Dans leur quête des moyens leur permettant de retrouver la liberté et la dignité, les Palestiniens sont également tiraillés entre le désir de lutter par tous les moyens, y compris la lutte armée, pour mettre fin à l'occupation militaire israélienne, d'une part, et leur propre responsabilité, d'autre part, de nourrir leurs familles, en particulier dans les conditions actuelles résultant de la crise du coronavirus, notamment dans la bande de Gaza. Alors que moins d'un cinquième de la population exprimait son appui à la violence durant la période qui a suivi la signature des Accords d'Oslo, ce taux a commencé à augmenter il y a cinq ans et concerne actuellement près de la moitié de la population. La dernière augmentation a été provoquée au cours des six derniers mois par la publication du plan Trump et la dynamique d'annexion qui en a résulté.

La plupart des Israéliens sont arrivés à la même conclusion : du fait de l'expansion des colonies de peuplement, la solution des deux États est de moins en moins pratique. Ils en sont arrivés à la conclusion qu'une telle issue donnerait lieu à un avenir marqué par plus de violence pour les deux peuples, ainsi qu'à une plus grande remise en question de l'identité de leur État en tant qu'État juif et démocratique. Toutefois, la grande différence entre les deux sociétés est que les Palestiniens ont le sentiment d'être trop faibles et abandonnés, non seulement par la communauté internationale mais aussi par leurs frères arabes, et que les Israéliens, qui sont beaucoup plus à l'aise avec le statu quo, estiment qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent en toute impunité étant donné qu'ils peuvent échapper aux sanctions grâce aux États-Unis et à l'histoire récente.

Alors que par le passé, les Palestiniens réclamaient une justice pleine et entière, aujourd'hui, ils se contentent de ce que la légitimité internationale peut leur offrir. Toutefois, cette légitimité est aujourd'hui attaquée, non seulement par Israël mais surtout, par l'un des principaux architectes du système international moderne. Ceux qui ont élaboré le plan Trump ne cachent pas leur mépris pour la légitimité internationale : leur point de départ a été l'adoption des vues du segment le plus extrémiste et le plus fondamentaliste de la société israélienne – qui représente moins d'un tiers du public israélien, selon les enquêtes conjointes palestino-israéliennes que nous menons avec des collègues de l'Université de Tel-Aviv depuis 2016.

Le plan Trump, qui est une combinaison mortelle d'opportunisme politique et de messianisme national religieux, réduit à néant une grande partie des progrès réalisés au cours des 50 dernières années pour régler le conflit. S'il est mis en œuvre, ce plan donnera lieu à une solution d'un État où les Palestiniens seront privés de leur droit fondamental d'élire ceux qui fixent les règles importantes qui les régissent. C'est une invitation à plus de discrimination, de transferts et de violence pour les Palestiniens et les Israéliens à l'avenir.

Le message que le plan Trump et son corollaire annexionniste envoient aux Palestiniens et aux Israéliens est que la solution des deux États est hors de portée, et peut-être morte et enterrée. Selon nos enquêtes, le consensus parmi les Palestiniens est non seulement qu'ils rejettent ce plan, mais qu'ils le considèrent également comme un moyen de revenir à l'origine du conflit – à ses racines existentielles. L'annexion et le plan Trump ne sont pas du tout une question d'auto-préservation nationale pour le peuple juif ; il n'est pas surprenant qu'au moins la moitié du public israélien ne se soit pas empressé de l'adopter.

En raison du désespoir et du pessimisme face à l'avenir qui règnent, nos enquêtes conjointes palestino-israéliennes montrent que l'opinion publique des deux côtés n'est pas une force au service de la paix. Dans le même temps, nos conclusions montrent clairement que les deux publics ne sont pas un obstacle à la paix. Avec de bons dirigeants et des mesures d'incitation efficaces, on peut amener les deux publics à appuyer une vision détaillée identique de la paix, basée sur une solution réelle – et non imaginaire – des deux États.

Pour terminer, remplacer un système international fondé sur des règles par un système fondé sur la cupidité et des mythes religieux chrétiens évangéliques représente une menace non seulement pour nous, les Palestiniens, mais aussi pour tous les membres du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute qu'il incombe à nos dirigeants de remédier à nos insuffisances, à nos divisions et à l'absence de réconciliation, à notre incapacité à nous engager de nouveau sur la voie de la démocratie, de la bonne gouvernance et des élections, et à notre incapacité à travailler en collaboration avec nos partenaires arabes et la communauté internationale pour proposer un contre-projet détaillé pour une vision de la paix. Néanmoins, le Conseil de sécurité et ses membres qui sont toujours attachés au droit international – les défenseurs de la légitimité internationale – ne doivent pas prendre pour prétexte nos manquements pour se soustraire à leur responsabilité de tenir tête aux administrations Trump et Netanyahu et de protéger les normes et les règles du système international. Après tout, la protection de ce système est la raison d'être du Conseil.

Annexe 4

Déclaration de M. Miguel Berger, Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne

Je tiens à remercier nos intervenants, M. Levy et M. Shikaki, de nous avoir fait part de leurs observations et de leurs analyses. Leurs recherches sur le conflit israélo-palestinien et leur connaissance approfondie de l'opinion publique nous rappellent que les deux parties aspirent à vivre dans la dignité et la sécurité.

La crise due à la maladie à coronavirus a de graves conséquences sur la vie des Israéliens et des Palestiniens. Soyez assurés que nous sommes aux côtés des deux peuples. Nous sommes convaincus que, surtout en cette période de crise, il faut plus, et non moins, de volonté de coopération de la part des deux parties.

Nos intervenants ont évoqué les vues de ceux qui remettent en question le fait que nous puissions encore parler d'un processus de paix 26 ans après la signature des Accords d'Oslo. Pourtant, leurs exposés montrent que la solution négociée des deux États reste la seule solution viable au conflit et qu'elle bénéficie toujours de l'appui de l'opinion publique. Elle permet de répondre aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité, de satisfaire les aspirations légitimes des Palestiniens à créer leur propre État, de mettre fin à l'occupation et de régler toutes les questions relatives au statut final, et garantit l'égalité des droits pour tous les habitants sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Il est vrai que nous ne cessons de répéter ce message. Nous le réitérons parce qu'il reflète notre ferme conviction et notre engagement résolu en faveur d'un ordre international fondé sur des règles, de la sécurité d'Israël en tant qu'État juif et démocratique et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à disposer d'un État. Nous le réitérons parce qu'il reste le seul cadre viable, sinon le meilleur, pour une solution véritablement négociée.

Nous sommes alarmés par la volonté annoncée du Gouvernement israélien d'annexer certaines parties de la Cisjordanie occupée. Si cette annonce était mise à exécution, elle constituerait une violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, quelles que soient la taille du territoire touché et la terminologie utilisée.

L'annexion compromettrait gravement, voire rendrait impossible, la reprise de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Au contraire, elle les rapprocherait d'une réalité à un État. L'annexion aurait également des conséquences extrêmement néfastes pour la sécurité et la stabilité régionales.

Alors que l'Union européenne souhaite intensifier et approfondir sa coopération avec Israël, l'annexion aurait des conséquences sur les relations étroites qu'entretient Israël avec l'Union européenne et ses États membres. Elle aurait probablement également des conséquences sur les perspectives de poursuite de la normalisation et du renforcement des relations entre Israël et les États arabes – un processus positif dont nous nous félicitons.

Depuis la visite qu'il a effectuée en Israël et en Jordanie au mois de juin, le Ministre des affaires étrangères Heiko Maas a poursuivi ses contacts diplomatiques pour déconseiller vivement la mise en œuvre de toute mesure unilatérale ; il l'a fait dernièrement à l'occasion d'une visioconférence avec les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de la France et de la Jordanie organisée selon le format dit de Munich. Nous estimons que le dialogue entre pays européens et arabes sur les questions de sécurité régionale est crucial. Des propositions prometteuses ont déjà été faites, notamment en rapport avec l'Initiative de paix arabe, sur laquelle

nous pouvons faire fond. Ensemble, nous nous efforçons de relancer un programme constructif et la collaboration entre les parties.

Cela exige, premièrement, que les parties reprennent des négociations directes et constructives. À cette fin, toutes les parties doivent faire preuve de souplesse et d'ouverture. Nous estimons que la réactivation du Quatuor pour Moyen-Orient représenterait la meilleure formule pour réfléchir à la voie à suivre. Nous réitérons notre plein appui aux efforts du Coordonnateur spécial Mladenov.

Deuxièmement, nous appelons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies, notamment dans des zones critiques autour de Jérusalem, à la confiscation de terres palestiniennes ainsi qu'à la démolition et à la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, qui privent souvent des familles d'hébergement dans des temps difficiles.

Troisièmement, les deux parties doivent appliquer intégralement la résolution 2334 (2016), concernant les activités de colonisation et tous les actes de violence contre les civils, notamment les actes de terrorisme, l'incitation et les déclarations incendiaires. L'Allemagne condamne toutes les attaques et menaces du Hamas et d'autres groupes terroristes contre Israël.

Quatrièmement, la réconciliation entre Palestiniens, la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée sous l'autorité d'un Gouvernement unique, le renouvellement de la légitimité démocratique des institutions palestiniennes et le renforcement de la gouvernance et de la réponse aux besoins de la population palestinienne sont également essentiels en vue de réaliser la solution des deux États.

Ce que j'ai souligné sont les fondements d'un programme positif. Je prie le Conseil et les parties de les examiner. Un tel programme ouvrirait un espace de dialogue absolument nécessaire. Des mesures unilatérales le fermeraient. Nous devons travailler de concert et retourner cette situation.

L'Allemagne s'associe à la déclaration fournie par le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom de l'Union européenne (annexe 28).

Annexe 5

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Belgique s'associe à la déclaration écrite fournie au nom de l'Union européenne (annexe 28).

Je tiens en premier lieu à remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. Je remercie également M. Daniel Levy et M. Khalil Shikaki d'avoir partagé leurs vues avec nous aujourd'hui.

Le mois dernier, une majorité écrasante des membres du Conseil de sécurité s'est clairement prononcée contre l'annonce par le Gouvernement israélien de sa volonté d'annexer certaines parties de la Cisjordanie, étant donné que cette démarche constituerait un acte illégal.

De fait, une décision unilatérale officialisant une annexion, indépendamment de sa taille, constituerait une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. La Charte interdit strictement l'acquisition de territoires par la force. Un tel acte serait considéré comme nul et non avenu et ne pourrait modifier le statut de la Cisjordanie, qui resterait un territoire occupé ; et il ne changerait rien non plus aux obligations d'Israël en tant que Puissance occupante au regard du droit international humanitaire, et plus spécifiquement de la quatrième Convention de Genève. Conformément à la position de l'Union européenne, nous ne reconnaîtrons aucune modification des frontières d'avant 1967, y compris Jérusalem, autre que celles sur lesquelles les parties se seront mises d'accord à l'issue de négociations directes. Nous continuerons également de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967.

L'annexion aurait des conséquences profondes. Premièrement, elle risquerait de compromettre gravement les conditions de sécurité sur le terrain, notamment la sécurité d'Israël, qui n'est pas négociable pour nous. Deuxièmement, conformément à nos obligations en vertu du droit international et du droit de l'Union européenne, l'annexion aurait un impact sur les relations bilatérales entre la Belgique et Israël. D'autre part, elle aurait inévitablement des conséquences profondes sur les relations entre Israël et l'Union européenne.

Par ailleurs, nous craignons vivement que l'annexion provoque une intensification des violations des droits de l'homme et une nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans le territoire occupé, notamment en raison de l'imposition possible d'un système à deux vitesses fondé sur une inégalité des droits politiques, sociaux et économiques en fonction de l'ethnie.

Enfin, l'annexion minerait tous les efforts visant à relancer les négociations et signifierait la fin de la solution des deux États. Nous exhortons donc une fois de plus Israël à s'abstenir de toute décision unilatérale qui aboutirait à une annexion de droit et de fait de quelque partie que ce soit de la Cisjordanie occupée, et nous appelons la communauté internationale à prendre fermement position contre une telle décision.

Actuellement, la menace de l'annexion est déjà exacerbée par la destruction de structures résidentielles, liées aux moyens de subsistance ou fournissant des services essentiels qui appartiennent à des Palestiniens dans la zone C de la Cisjordanie, et l'aide humanitaire est également détruite pour des raisons tout aussi arbitraires et illégales. Nous sommes profondément préoccupés par cette destruction, ainsi que par les annonces récentes de plans de construction à Har Homa et Giv'at HaMatos. S'ils sont mis en œuvre, ces plans détacheront plus encore Jérusalem-Est de la Cisjordanie

et mettront en péril l'avenir de Jérusalem en tant que capitale commune d'Israël et de la Palestine. Nous appelons Israël à abandonner ces plans.

Il est plus important que jamais que les parties renoncent aux mesures et déclarations unilatérales et engagent des négociations directes et constructives. À cet égard, nous soulignons l'importance de la réconciliation intra-palestinienne et la nécessité d'organiser des élections lorsque les conditions le permettront.

Le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien peut être un facteur important de paix et de stabilité dans une région instable. Il est donc nécessaire que la communauté internationale redouble d'efforts aux fins d'une paix juste et durable fondée sur le droit international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. La Belgique appuiera tous les efforts à cet égard, notamment dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient.

Je souhaite, en guise de conclusion, exprimer le ferme appui de la Belgique au mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et au rôle crucial que joue l'Office en l'absence d'un règlement politique durable du conflit.

Annexe 6

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé instructif. Je remercie M. Shikaki et M. Levy de leurs présentations.

Au cours des derniers mois, la communauté internationale a suivi la situation en Palestine avec une préoccupation croissante. Nous craignons vivement que l'annexion prévue provoque une nouvelle vague de tensions et mette en péril le processus de paix au Moyen-Orient.

La communauté internationale a exprimé haut et fort son rejet de l'annexion. Lors de la visioconférence publique tenue en juin (voir S/2020/596), le Secrétaire général a averti le Conseil que nous étions à un moment décisif. Comme il l'a dit, l'annexion constituerait une violation très grave du droit international. La Chine partage son sentiment et soutient son appel à l'abandon des plans d'annexion.

La Chine est également très préoccupée par les informations faisant état d'un plan d'annexion d'une partie du territoire palestinien occupé. Un tel plan, s'il est mis en œuvre, constituera une grave violation du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU et mettra en péril la solution des deux États. Nous demandons instamment à la partie concernée de s'abstenir de toute action unilatérale et de faire de son mieux pour désamorcer le conflit et les tensions. Nous sommes également convaincus qu'aucun pays ne doit soutenir ces actions unilatérales.

Il est tout aussi impératif de mettre fin aux activités de peuplement, à la démolition de structures palestiniennes et à la violence contre les civils. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son mandat et faire le nécessaire pour veiller à ce que ses décisions, y compris la résolution 2334 (2016), soient pleinement appliquées.

C'est un moment critique pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient et reprendre des pourparlers de paix significatifs et sur un pied d'égalité entre la Palestine et Israël.

Les accords internationaux, tels que les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, le principe « terre contre paix» et la solution des deux États sont des paramètres importants dans le processus de paix au Moyen-Orient. Ils incarnent la sagesse et le travail acharné de plusieurs générations et doivent être observés et mis en œuvre.

La Chine soutient l'appel du Président Abbas en faveur d'une conférence de paix internationale et d'un mécanisme multilatéral élargi pour la paix, et envisagera positivement d'y participer de manière appropriée.

Il est important pour nous de tenir compte de la voix et des préoccupations du peuple palestinien ainsi que des pays de cette région. Nous appelons la communauté internationale, en particulier les pays ayant une influence sur la Palestine et Israël, à rester impartiale et juste dans la promotion des pourparlers de paix.

Nous ne devons jamais perdre de vue la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé et les épreuves que le peuple palestinien subit. Le blocus continu de la bande de Gaza a aggravé la situation humanitaire sur le terrain. La suspension des accords bilatéraux et la coordination en réponse au plan d'annexion ont entraîné des conséquences ressenties par les Palestiniens ordinaires. En outre, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore aggravé la fragilité économique et sociale de la Palestine.

Nous félicitons les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d'avoir aidé la Palestine à faire face à la situation humanitaire. Nous appelons la communauté internationale à apporter un soutien accru à la Palestine, notamment par l'intermédiaire de l'UNRWA. Nous appelons également à la levée rapide du blocus de la bande de Gaza.

La Chine est une amie sincère du peuple palestinien. Le peuple palestinien peut également compter sur le soutien continu de la Chine à sa juste cause pour rétablir ses droits nationaux légitimes. Lors d'un appel téléphonique avec le Président Abbas hier, le Président Xi Jinping a réitéré le soutien ferme de la Chine aux justes exigences de la Palestine et à la solution des deux États, ainsi qu'à tous les efforts visant à résoudre la question palestinienne.

Le Président Xi a également assuré le Président Abbas que la Chine continuera à faire ce qu'elle peut en fournissant une assistance matérielle et technique, et à mettre en œuvre les projets susceptibles de faire progresser l'économie palestinienne et d'améliorer les moyens de subsistance de la population.

Pour aider la Palestine dans la lutte contre la COVID-19, nous avons fourni du matériel médical et envoyé une équipe d'experts en Palestine. Nous allons bientôt verser notre contribution financière d'un million de dollars à l'UNRWA et, par l'intermédiaire de l'UNRWA, fournir des équipements de protection individuelle aux réfugiés palestiniens en Palestine, en Jordanie, au Liban et en Syrie.

Le Moyen-Orient se trouve à nouveau à la croisée des chemins entre la paix et les troubles. Tandis qu'il s'acquitte de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit impérativement choisir le camp de la paix et de la justice, avec droiture et conscience, et jouer le rôle actif qui lui incombe dans la quête d'une solution globale, juste et durable à la question de Palestine.

Annexe 7

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé sur la situation qui prévaut dans la région. Nous remercions également M. Daniel Levy et M. Khalil Shikaki pour leurs présentations.

La République dominicaine réitère sa profonde préoccupation concernant le conflit israélo-palestinien, les perspectives actuelles de déstabilisation accrue et les énormes conséquences potentielles pour la population civile. Les tendances conflictuelles persistantes dans le territoire palestinien occupé, ainsi que la détérioration de plus en plus marquée des conditions humanitaires et socioéconomiques, exacerbent l'incertitude autour de l'avenir du processus de paix israélo-palestinien.

Le dialogue est la voie incontournable pour améliorer la situation des personnes touchées par le conflit et pour avancer résolument vers un développement durable fondé sur la justice, l'égalité des chances et une paix qui puisse faire tache d'huile dans toute la région du Moyen-Orient. Ce dialogue doit conduire à la cessation immédiate de toutes les actions qui contreviennent au droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et aux résolutions des organes de l'ONU. Mais, par-dessus tout, il doit être centré sur les personnes, en donnant la priorité à la santé, à la dignité, à la sécurité, à la liberté et au bien-être d'une population frappée par des années de violence et de conflit.

En tant que communauté internationale, nous devons comprendre que notre action collective doit viser à contribuer de manière impartiale et efficace à la recherche de solutions réelles à un conflit qui met si souvent en danger la vie de tant de civils. Nous devons aller de l'avant et réduire toute diligence démagogique vide de sens.

La situation à Gaza continue d'être très préoccupante pour la République dominicaine, comme pour d'autres. Nous connaissons tous les terribles difficultés qui pèsent depuis longtemps sur le système de santé, en particulier dans la bande de Gaza. Et maintenant, avec la pandémie mondiale de maladie à coronavirus, son effondrement est imminent.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, les défis à Gaza exigent en définitive des solutions politiques et la volonté politique de les poursuivre. Tous les actes de violence commis par l'une des parties au conflit, y compris la discrimination et les déplacements, ont un impact particulier sur les femmes, et notamment sur celles qui vivent dans les territoires palestiniens marginalisés. Par conséquent, la République dominicaine appelle à la participation pleine, égale et significative des femmes dans toutes les actions menant à la paix, y compris le caractère central de l'impact disproportionné de la violence sur les femmes et les filles.

En ce qui concerne la situation actuelle sur le terrain, nous sommes attristés par la mort de sept Palestiniens, dont un enfant, impliquant les Forces de défense israéliennes lors de manifestations, d'affrontements, d'opérations de sécurité et d'autres incidents dans les territoires palestiniens occupés. Nous restons également préoccupés par le nombre d'enfants palestiniens tués ou mutilés et par la perturbation de l'éducation des enfants en raison des frappes aériennes et des tirs de roquettes, comme l'a récemment indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la question. Tout cela est inacceptable.

Pour les enfants, l'impact d'un tel environnement est trop souvent profond. Les enfants sont exposés à des expériences qui façonnent leurs attitudes pour toute une vie et ont des conséquences psychologiques durables. Nous demandons donc instamment à Israël et à l'État de Palestine de continuer à travailler avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et de prendre des engagements concrets et honnêtes pour prévenir et faire cesser les violations graves commises contre les enfants.

En conclusion, nous réaffirmons qu'un dialogue significatif et équitable autour des nombreux obstacles actuels qui menacent la solution des deux États doit se poursuivre sans délai et sur la base d'un consensus international. La République dominicaine soutiendra les deux parties dans leurs efforts à cette fin. Mais nous pensons que l'unité nationale palestinienne et la volonté politique israélienne doivent précéder tout dialogue significatif. Les dirigeants politiques des deux pays doivent comprendre que la seule voie à suivre pour les Palestiniens et les Israéliens est de négocier leur sortie de ce long et douloureux conflit et de forger leur propre voie vers une paix durable pour les générations présentes et futures.

Annexe 8

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier de leurs exposés le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov, M. Daniel Levy et M. Khalil Shikaki.

En premier lieu, l'Estonie tient à faire part de sa solidarité avec les peuples israélien et palestinien dans leur lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19). L'unité et la solidarité sont plus importantes encore en cette période difficile, et nous soulignons l'intérêt d'une coopération continue entre les autorités israéliennes et palestiniennes pour combattre la pandémie.

L'Estonie reste attachée à une solution négociée à deux États, fondée sur des paramètres convenus au niveau international et sur les résolutions pertinentes de l'ONU, en tenant compte des aspirations légitimes des deux parties et des préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Nous avons pris note des annonces selon lesquelles l'Autorité palestinienne était disposée à reprendre les négociations de paix, ainsi que de la contre-proposition soumise au Quatuor pour le Moyen-Orient. Il est désormais impératif que les deux parties prennent des mesures en vue de reprendre des négociations directes et concrètes pour résoudre les questions relatives au statut final et instaurer une paix juste et durable. Nous invitons également les acteurs régionaux et internationaux, y compris le Quatuor, à poursuivre leurs efforts en faveur de ces négociations.

L'Estonie appelle les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de saper les efforts de paix. Une annexion possible de certains pans de la Cisjordanie occupée compromettrait les perspectives d'une solution négociée des deux États et mettrait en péril la stabilité de la région. Nous sommes également préoccupés par le fait qu'Israël poursuit ses activités de peuplement dans les Territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. En outre, nous nous inquiétons de l'annonce faite par les dirigeants palestiniens concernant la suspension des accords avec Israël, notamment dans le domaine de la coopération en matière de sécurité. Nous appelons l'Autorité palestinienne à revenir sur cette décision.

Les deux parties doivent prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que d'incitation ou de provocation, comme le demande la résolution 2334 (2016). Nous condamnons la persistance des tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël, ainsi que toute autre forme de violence contre la population civile. Une escalade de la violence serait défavorable à toutes les parties et compromettrait encore davantage les perspectives de règlement du conflit et la lutte commune contre la pandémie de COVID-19.

Nous encourageons toutes les factions palestiniennes à œuvrer à la réconciliation. Cela leur permettrait de relever les défis communs et de répondre aux besoins et aux attentes de la population palestinienne ; c'est indispensable pour parvenir à une solution à deux États. En outre, pour entreprendre des négociations directes, les deux parties ont besoin de gouvernements dotés de mandats légitimes et démocratiques. Nous encourageons donc vivement les Palestiniens à annoncer des élections.

Je voudrais également rappeler le rôle important que joue, dans la région, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en particulier au regard de ses efforts pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les réfugiés palestiniens. L'Estonie entend continuer d'appuyer l'action de l'UNRWA.

Enfin, je tiens à préciser que l'Estonie s'associe à la déclaration présentée par la Délégation de l'Union européenne (annexe 28).

Annexe 9

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov, ainsi que M. Levy et M. Shikaki pour leurs interventions.

La France soutient l'intervention de l'Union européenne qui sera diffusée ultérieurement (annexe 28).

Parce qu'il engage la stabilité de la région, le conflit israélo-palestinien demeure un sujet de première importance. Les paramètres de son règlement sont connus : deux États, vivant en paix et en sécurité, le long de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem comme capitale des deux États. C'est une question de droit mais aussi de pragmatisme : seule la solution des deux États permettra de répondre aux aspirations des Palestiniens et de garantir la sécurité d'Israël, avec laquelle la France ne transigera jamais.

Dans ce cadre, la France réitère son appel à Israël à renoncer à tout projet d'annexion de parties de la Cisjordanie, quel qu'en soit le périmètre. Comme l'écrasante majorité du Conseil de sécurité l'a rappelé le mois dernier (voir S/2020/596), toute annexion constituerait une violation manifeste du droit international. Elle porterait une atteinte flagrante à l'ordre international dont nous avons ensemble érigé les règles, à commencer par la Charte des Nations Unies, qui pose le principe de non-acquisition de territoires par la force.

Toute annexion de territoires porterait également un coup irréversible au processus de paix, ainsi qu'à la solution des deux États. Elle viendrait renforcer les ennemis de la paix, au détriment des efforts en vue de parvenir à une paix régionale et au détriment de la sécurité d'Israël. L'annexion ne serait dans l'intérêt ni des Israéliens, ni des Palestiniens. La France ne reconnaîtra aucune modification des lignes de juin 1967, sauf celles agréées par les deux parties, conformément au droit international, aux résolutions du Conseil, comme aux paramètres internationalement agréés sur lesquels repose la solution des deux États.

Comme l'a dit le Haut Représentant de l'Union européenne, toute décision d'annexion aurait des conséquences pour la relation de l'Union européenne avec Israël. Le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a également indiqué qu'une telle décision ne saurait rester sans réponse compte tenu de sa gravité. Il est donc de la responsabilité du Conseil de rester mobilisé pour prévenir toute décision en ce sens.

La France exprime également sa vive préoccupation à l'égard de la poursuite de la colonisation, en violation du droit international. Elle appelle en particulier Israël à mettre un terme aux projets d'expansion des colonies de Givat Hamatos et dans la zone E-1, qui sont d'une sensibilité particulière pour la viabilité de la solution des deux États. L'ouverture programmée de la procédure de soumission des offres pour la construction de plus d'un millier de logements à Givat Hamatos et la poursuite de la procédure pour la construction de 3 500 unités de logement dans la zone E-1 sont, à cet égard, inquiétantes. La France est également préoccupée par la poursuite des démolitions, confiscations et évictions en zone C et à Jérusalem-Est, alors que les autorités israéliennes se sont engagées au début de la crise sanitaire à suspendre les démolitions.

La France, avec ses partenaires, notamment arabes et européens, est déterminée à continuer d'œuvrer à la reprise de négociations crédibles et ambitieuses entre les parties, fondées sur le droit international, les résolutions du Conseil et les paramètres internationalement agréés. Il appartient aux parties, avec le soutien de la communauté internationale, de négocier les concessions nécessaires pour avancer sur le chemin de la paix.

Le conflit ne se résoudra pas par des décisions unilatérales. La voie de la paix sera longue et difficile et requerra des décisions politiques courageuses. Des progrès sur la voie de la réconciliation inter-palestinienne seraient des pas importants en ce sens.

La France est prête à prendre toute sa part dans ce processus, en lien avec ses partenaires arabes et européens. Les Ministres des affaires étrangères de la France, de l'Allemagne, de l'Égypte et de la Jordanie ont ainsi rappelé conjointement, le 7 juillet, l'importance de reprendre un dialogue fructueux entre les parties israélienne et palestinienne. Ils ont également proposé leur soutien pour faciliter l'avancée des négociations.

En conclusion, je souhaiterais réaffirmer aussi le plein soutien de la France à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et appeler à un sursaut de mobilisation pour permettre à l'Office de surmonter sa crise financière et de continuer à mettre en œuvre l'intégralité de son mandat.

Annexe 10

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie avant tout la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la visioconférence importante et opportune de ce jour. Nous abondons dans le sens de ce que l'Ambassadeur Matjila, de l'Afrique du Sud, a déclaré hier à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de Nelson Mandela, lorsqu'il nous a une nouvelle fois rappelé le message de liberté de Mandela. Je remercie également le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov et les autres intervenants – M. Daniel Levy et M. Khalil Shikaki – de leurs importantes et éclairantes contributions.

Nous sommes réunis une fois de plus pour exprimer nos vives préoccupations concernant la situation en Palestine et le plan d'annexion officiel d'Israël. Ces préoccupations ont été exprimées haut et fort par divers membres de la communauté internationale, notamment des parlements, la société civile et les Sages. Ils se sont exprimés d'une seule voix pour dénoncer le plan israélien, qui détruirait les fondements du processus de paix, aurait des conséquences néfastes sur des millions de Palestiniens et déstabiliserait la région et au-delà. Cette voix est claire, et ce message est sans équivoque.

Pour l'instant, la mise en œuvre de l'annexion officielle a peut-être été suspendue, mais l'occupation se poursuit. Néanmoins, les souffrances des Palestiniens sont bien réelles et profondes, et elles ne sont jamais suspendues. Sur cette note, dans ma déclaration, je voudrais mettre l'accent sur trois points pertinents.

Premièrement, nous demandons instamment à Israël de renoncer à son plan d'annexion. La suspension de l'annexion officielle ne suffit pas. Même si des incertitudes entourent le plan d'annexion, une chose reste certaine : toute forme d'annexion est illégale et néfaste. L'annexion est un acte qui constitue une violation flagrante du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, la quatrième Convention de Genève et diverses résolutions de l'ONU. La poursuite d'une telle politique par Israël est une remise en cause directe du principe même de l'ordre international fondé sur des règles sur lequel l'ONU a été fondée.

L'annexion est également néfaste. Elle détruit toute perspective de paix. Elle mettra en péril des millions de familles palestiniennes, déstabilisera davantage une région déjà instable et créera un avenir imprévisible, non seulement pour les Palestiniens mais également pour les Israéliens. M. Levy a développé cinq éléments importants, et je voudrais souligner que la situation actuelle reflète un déni permanent de liberté, de droits et d'égalité pour les Palestiniens.

Deuxièmement, nous demandons à toutes les parties de relancer le processus de négociation. Les multiples expressions de soutien aux Palestiniens et la condamnation du plan d'annexion d'Israël doivent se traduire en actes, car des paroles qui ne sont pas suivies d'actes ont des conséquences et n'empêcheront pas l'annexion ni ne mettront fin à l'occupation. Nous voudrions nous faire l'écho des observations du Coordonnateur spécial Mladenov concernant la relance de la diplomatie. L'Indonésie exhorte la communauté internationale à mobiliser un appui en faveur d'une reprise de négociations multilatérales crédibles, guidées par les paramètres reconnus au niveau international, en vue de mettre en œuvre la solution des deux États. Nous saluons tous les efforts entrepris par le Secrétaire général, en collaboration avec le Coordonnateur spécial, pour promouvoir et lancer des pourparlers et trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien.

Troisièmement, nous demandons à toutes les parties de garantir l'accès à l'aide humanitaire. Notre lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) est loin d'être

terminée. Le nombre de cas positifs et de victimes est en augmentation, y compris en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. L'annexion imminente et la pandémie de COVID-19 représentent une épreuve de plus pour les Palestiniens, qui ont souffert à la suite des décennies d'occupation, de démolitions et de déplacements qui ne cessent d'augmenter, ainsi que d'une détérioration constante de leurs conditions de vie. Les incertitudes entourant l'annexion ne changent rien au fait que toutes les parties doivent garantir l'accès à l'aide humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et aux services de santé, ainsi que la libre circulation des biens et des personnes. À cet égard, j'appelle à un appui continu à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Il est maintenant plus important que jamais que la communauté internationale honore pleinement son engagement à aider le peuple palestinien et à mettre fin à ses souffrances. Je voudrais ajouter ce que M. Mladenov a mentionné dans son exposé (annexe 1), à savoir qu'il faut une unité d'effort, une force de volonté et une compréhension claire des risques multiformes auxquels nous sommes confrontés. Compte tenu des risques, des dangers et des souffrances auxquels les Palestiniens et leurs enfants sont confrontés, les perspectives d'un grand avenir semblent bien sombres.

Mon pays a toujours apporté son appui à la cause palestinienne, un appui qui fait partie intégrante de sa politique étrangère. Nous maintiendrons notre position sur toutes les politiques en la matière jusqu'à ce que soit créé un État indépendant de Palestine d'un seul tenant, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous réaffirmons que le Conseil de sécurité a l'obligation et le devoir solennel non seulement de mettre fin au plan d'annexion dangereux d'Israël, mais également de veiller à ce que justice soit rendue aux Palestiniens, une justice à laquelle ils ont droit et pour laquelle ils ont souffert et qu'ils attendent depuis longtemps.

Annexe 11

Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Il y a un mois, ici même, le Secrétaire général António Guterres et le Coordonnateur spécial Mladenov ont tiré la sonnette d'alarme en déclarant que le projet d'Israël d'annexer des parties de la Cisjordanie « compromettrait gravement la perspective d'une solution à deux États et saperait les possibilités de reprise des négociations » (*S/2020/596, annexe 1*) et « aurait de graves implications relativement … aux perspectives d'une paix négociée et durable » dans la région (*ibid., annexe 2*). Une telle perspective, dont nous avions tous des raisons légitimes de nous inquiéter compte tenu de sa concrétisation imminente, aurait certainement anéanti tout espoir.

Pourtant, depuis 1967, l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, les parties elles-mêmes et la communauté internationale dans son ensemble, ont déployé des efforts pour ouvrir la voie à la paix que nous recherchons depuis près de 70 ans, une paix qui exige qu'Israël, Puissance occupante, renonce à annexer les territoires palestiniens et à détruire des maisons appartenant à des Palestiniens, avec les violences et les privations de toutes sortes qui en découlent.

Dans les exposés que nous venons de suivre avec beaucoup d'attention, M. Nicolas Mladenov, comme à son habitude, nous a brossé, sans complaisance, le tableau de la situation sur le terrain (annexe 1), qui est pour le moins inquiétant. Je l'en remercie. Je remercie également M. Daniel Levy et M. Khalil Shikaki de leurs exposés sur la situation au Moyen-Orient et le conflit israélo-palestinien (annexes 2 et 3, respectivement).

Plus que jamais, le moment est venu pour nous de donner de l'espoir aux peuples du Moyen-Orient exposés aux tourments de l'instabilité, de la violence et de la guerre depuis si longtemps. Ces populations, jeunes pour la plupart, dont beaucoup de femmes, et dont le génie s'étend au-delà des frontières de cette région, méritent notre solidarité et notre soutien indéfectible.

La grave situation actuelle provoquée par la pandémie de coronavirus (COVID-19) nous oblige, individuellement et collectivement, à faire preuve d'ingéniosité et d'un plus grand sens de la solidarité. C'est cette réalité qui, il y a quelques mois, a incité le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à surmonter leurs divergences et à coopérer pour répondre efficacement aux conséquences de la pandémie dans l'intérêt de leurs peuples respectifs.

Avec ses effets dévastateurs, la pandémie a aggravé une situation sanitaire déjà complexe, caractérisée par une pénurie de matériel et de produits médicaux adéquats, et une situation économique désastreuse due au blocus imposé à la bande de Gaza, exacerbant ainsi la vulnérabilité du peuple palestinien. Nous félicitons donc à juste titre tous les pays qui ont fait preuve d'une grande générosité en acceptant de contribuer au financement des programmes d'intervention de l'ONU pour faire face à la COVID-19 ainsi qu'aux activités quotidiennes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient Office sur le terrain.

Pour terminer, le Conseil de sécurité, le Quatuor et la communauté internationale ne doivent ménager aucun effort aujourd'hui pour exploiter cette lueur d'espoir, aussi petite soit-elle, en vue de relancer le processus de paix israélo-palestinien sur la base d'idéaux et de principes universellement acceptés, notamment la résolution 1515 (2003), qui consacre la solution des deux États, avec Israël et la

Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et dans le strict respect des frontières de 1967, comme base de règlement du conflit.

N’est-ce pas M. Ban Ki-moon qui a déclaré en son temps que

« La voie qui permettra de sortir de l’impasse politique actuelle passe par l’engagement, le compromis, le respect mutuel et dépend du comportement des dirigeants des deux parties. Cela suppose également d’accepter – tant par les paroles que par les actes – que la solution des deux États est la seule option pacifique »(*S/PV.7673, p. 4*) ?

Ces paroles sont toujours d’actualité.

Annexe 12

Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité. Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé, et nous avons écouté attentivement M. Daniel Levy et M. Khalil Shikaki.

La situation au Moyen-Orient demeure au centre de l'attention en raison des nombreux conflits et crises qui touchent les peuples et les pays de la région. Malheureusement, les problèmes sous-jacents persistent. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que globalement, les crises sont soit provoquées de l'extérieur soit exacerbées par l'ingérence étrangère. À cela s'ajoute le fait que ceux qui font ingérence sont convaincus qu'ils savent comment régler un problème particulier alors qu'ils tentent de promouvoir des approches partiales. Les opinions des populations locales et des groupes tribaux, ethniques et religieux sont souvent passées sous silence. Les principes fondamentaux de l'aide internationale en vigueur pour surmonter les crises sont déformés. La communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit aider les pays à sortir de l'impasse, à prévenir les conflits et à engager des efforts de médiation. Nous devons partir du principe qu'il ne faut pas causer de tort.

La question palestinienne revêt une importance capitale pour tout le Moyen-Orient. Nous avons dépassé la date du 1er juillet, après laquelle le Parlement israélien avait menacé de commencer à examiner des plans d'annexion de la Cisjordanie et du Jourdain. Aucune mesure n'a encore été prise, mais il est important de comprendre que la mise à exécution de ces plans pourrait fermer la porte à la perspective d'une solution à deux États et ne ferait qu'aggraver la situation. Nous n'envisageons d'autre option que l'existence de deux États – la Palestine et Israël – coexistant dans la paix. À cet égard, nous réitérons l'appel à renoncer aux actes de provocation et aux mesures unilatérales. La coopération internationale et des mesures conjointes doivent accompagner un accord de paix au Moyen-Orient. Dans le même temps, nous notons une fois de plus que toutes les questions relatives au statut final doivent être réglées dans le cadre de négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens. Ces négociations doivent être lancées dans les plus brefs délais.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et du Quatuor de médiateurs internationaux, la Russie est disposée à entreprendre des efforts en vue de parvenir à un règlement basé sur les paramètres internationalement reconnus – toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe – qui pourvoient à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous demandons instamment à nos partenaires du Quatuor – l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis – d'intensifier leur collaboration. Nous sommes également disposés à dialoguer avec les principaux acteurs régionaux, avec la facilitation du Quatuor.

En dehors de ces questions fondamentales, il est important de ne pas oublier les problèmes quotidiens – la poursuite des activités de colonisation, la démolition de biens palestiniens et l'expulsion de Palestiniens, les affrontements incessants et la menace de tirs de missiles en direction du territoire israélien. La maladie à coronavirus a multiplié ces problèmes, qui ne peuvent être surmontés que collectivement. Nous partageons la préoccupation que suscite la situation humanitaire dans la bande de Gaza. L'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'appui de la communauté internationale à

l'Office est plus importante que jamais. En appui aux efforts de nos amis égyptiens, nous appelons à l'unité palestinienne et nous coopérons activement avec divers représentants palestiniens pour les aider à surmonter leurs divisions internes.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus que la seule solution viable doit être trouvée par les deux parties dans le cadre de négociations et sur la base des principes internationalement reconnus. Aucune recette ni aucun plan ignorant – et encore moins rejetant – cette réalité ne peut être imposé ou faire échouer le processus. Nous réaffirmons également que toute tentative de détourner l'attention de la communauté internationale et de rejeter la faute sur doigt d'autres acteurs régionaux, quelles que soient leur importance et leur influence, ne mènera pas les Palestiniens et les Israéliens à un règlement réaliste de la situation actuelle.

Annexe 13

Déclaration de M^me^ Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons en premier lieu à remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé détaillé. Je remercie également M. Daniel Levy, le professeur Khalil Shikaki et les représentants de l'État de Palestine et d'Israël d'avoir partagé leurs évaluations et leurs vues sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

La question de la mise en œuvre des paramètres convenus au niveau international en vue de parvenir à un règlement juste et pacifique du conflit israélo-palestinien reste une source de préoccupation importante pour Saint-Vincent-et-les Grenadines. Alors que la situation sur le terrain a considérablement évolué au cours de la décennie écoulée, menant à la l'expansion continue des implantations illégales dans tous les territoires palestiniens occupés et aux menaces d'annexion qui y sont associées, cette question est devenue encore plus complexe.

Les événements récents illustrent, plus que jamais, la nécessité de venir en aide au peuple palestinien. En particulier, nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite des démolitions et des saisies de structures et de biens palestiniens, qui, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont atteint en juin leur plus haut niveau depuis janvier 2017. Conformément à la résolution 2334 (2016) et aux autres résolutions pertinentes de l'ONU, nous condamnons la démolition illégale de maisons et le déplacement de civils palestiniens. Compte tenu de l'ampleur des préoccupations humanitaires dans le territoire palestinien occupé, qui sont exacerbées par la maladie à coronavirus, nous appelons la communauté internationale et d'autres acteurs à accroître le financement du plan de réponse interinstitutions révisé, qui demeure sous-financé.

Point positif, nous saluons la volonté de l'Autorité palestinienne de reprendre les négociations avec Israël sous les auspices du Quatuor pour le Moyen-Orient, avec une participation internationale. Nous prions le Quatuor de collaborer et d'approfondir les consultations avec les parties concernées et les principaux acteurs régionaux afin de relancer les pourparlers prochainement. En dépit de nombreux revers, les négociations directes peuvent renforcer les perspectives d'une solution négociée à deux États au conflit israélo-palestinien et promouvoir une paix durable dans la région.

La grave situation socioéconomique et humanitaire du peuple palestinien dans la bande de Gaza exige de trouver d'urgence une solution politique pour faciliter la levée du blocus israélien, qui dure depuis 13 ans. Il est important de noter que la fourniture des services essentiels de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) contribue grandement au bien-être général des réfugiés palestiniens, en particulier les plus vulnérables. En conséquence, nous appelons de nouveau la communauté internationale à fournir à l'UNRWA les fonds nécessaires pour lui permettre de continuer à fournir des services vitaux et des services de santé et d'éducation essentiels aux réfugiés palestiniens.

Bien qu'Israël n'ait pas mis en œuvre ses plans d'annexion le 1^er^ juillet, nous sommes conscients que la menace d'annexion n'a pas disparu. Nous saisissons cette occasion pour souligner, une fois de plus, que l'annexion de quelque partie que ce soit du territoire palestinien occupé constituerait une grave violation du droit international et minerait les perspectives d'accélération du processus de paix au Moyen-Orient. Il est impératif que nous nous employions collectivement à décourager toute éventuelle initiative d'annexion, et que nous promouvions la solution à deux États convenue au niveau international. Nous appuyons donc l'appel du Président Abbas à la tenue d'une conférence internationale.

Annexe 14

Déclaration de M. Kais Kabtani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter le Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, Miguel Berger, pour la compétence avec laquelle il a dirigé cette séance. Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé et de ses efforts inlassables.

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a réaffirmé – dans ses résolutions 242 (1967), 476 (1980) et 478 (1980) – que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible. Cette détermination antérieure est réitérée dans une résolution plus récente du Conseil, la résolution 2334 (2016).

Par cette résolution fondamentale, le Conseil de sécurité a clairement indiqué que l'implantation de colonies de peuplement par Israël dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucune validité juridique et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation d'une solution à deux États et d'une paix juste, durable et globale. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont souligné qu'aucune modification des frontières du 4 juin 1967 ne sera reconnue, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

Il est regrettable et scandaleux qu'Israël, Puissance occupante, persiste à ignorer de manière flagrante toutes ces obligations légales et tous les appels répétés de la communauté internationale à mettre fin à son occupation illégale du territoire palestinien et à ses politiques et pratiques agressives contre le peuple palestinien.

Malgré ses graves violations du droit international, l'impunité dont jouit Israël, Puissance occupante, depuis des décennies, constitue l'une des principales raisons de la remise en cause par Israël du système juridique universel, ce qui se traduit par la poursuite de son occupation, ses politiques de colonisation, ses pratiques agressives et racistes et, récemment, par ses menaces imminentes et ses déclarations sur la mise en œuvre de son projet d'annexion illégale *de facto* de terres palestiniennes.

La communauté internationale doit défendre avec fermeté le respect du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et rejeter et prévenir sans faillir toute action unilatérale illégale de ce type, qui constituerait une menace existentielle pour la paix et la sécurité internationales et pour les droits fondamentaux des Palestiniens.

Compte tenu de la menace imminente d'annexion, la Tunisie appelle fermement le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à rester fermes et déterminés à mettre fin à de nouvelles violations graves du droit international, préservant ainsi la crédibilité de l'ensemble du système multilatéral et les perspectives de paix.

Nous continuons de croire que le Quatuor pour le Moyen-Orient, avec le soutien du Conseil de sécurité et d'autres acteurs internationaux, peut relever le défi de préserver la solution des deux États et de relancer le processus de paix sur la base du mandat et des paramètres approuvés par la communauté internationale, ce qui permettra d'éviter un nouveau cycle de violence et d'instabilité dans la région.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le nombre de personnes dont le test de dépistage de la maladie à coronavirus est positif continue d'augmenter en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La Tunisie apprécie au plus haut point les

efforts faits par la communauté humanitaire pour aider l'Autorité palestinienne à répondre à la pandémie. Toutefois, nous restons préoccupés par l'augmentation probable du nombre de cas au cours des prochaines semaines. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à accroître son assistance à l'État de Palestine, notamment pour soutenir les efforts de redressement économique.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est également confronté à une demande accrue de services en raison de la crise mondiale actuelle. Des fonds supplémentaires sont nécessaires d'urgence pour assurer la continuité des services essentiels de l'Office. À cette fin, la Tunisie a récemment annoncé une contribution symbolique au budget de l'Office en solidarité avec les réfugiés palestiniens.

Par ailleurs, la Tunisie reste sérieusement préoccupée par la situation humanitaire et économique désastreuse à Gaza, exacerbée par la poursuite du blocus cruel et inhumain imposé par Israël. Dans son dernier rapport (S/2020/555) sur l'application de la résolution 2334 (2016), le Secrétaire général a exhorté Israël à assouplir les restrictions à la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza, réaffirmant que seule la levée complète des bouclages débilitants, conformément à la résolution 1860 (2009), pouvait permettre d'espérer une résolution durable de la crise humanitaire.

En conclusion, nous demandons instamment à la communauté internationale d'intensifier les efforts collectifs pour engager à nouveau les parties dans des négociations fondées sur le mandat et les paramètres entérinés par la communauté internationale en vue de mettre fin à l'occupation, depuis le 4 juin 1967, du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, de garantir les droits légitimes du peuple palestinien, de mettre fin à ses longues souffrances et de garantir la sécurité, la paix et la prospérité pour tous les peuples de la région. Il faut promouvoir sans réserve la conférence de paix internationale proposée par le Président Mahmoud Abbas, car celle-ci pourrait constituer un nouveau départ vers un Moyen-Orient plus stable et plus pacifique.

Annexe 15

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui, Monsieur le Président. Je remercie également M. Mladenov pour son exposé et, bien sûr, pour les efforts continus que lui-même et son équipe déploient sur le terrain. Je tiens également à remercier pour leur travail nos deux intervenants de la société civile, dont les déclarations ont été très intéressantes et passionnées. Enfin, il est toujours agréable d'entendre mes bons collègues, les Représentants permanents adjoints d'Israël et de l'État observateur de Palestine.

Comme nous l'avons entendu, c'est une période fragile et inquiétante. Je tiens à dire, tout d'abord, que nous restons profondément préoccupés par la perspective d'une annexion. Non seulement cela nuirait aux efforts visant à relancer les négociations de paix et serait contraire au droit international, mais cela aggraverait également la situation sanitaire et humanitaire déjà fragile. La prévention de l'annexion et la recherche d'autres moyens pour les parties de négocier doivent être la priorité absolue. Je répète que le Royaume-Uni ne reconnaîtra aucune modification des frontières de 1967, à l'exception de celles convenues entre les deux parties.

En fin de compte, nous voulons que les deux parties fassent des pas significatifs vers un règlement juste, équitable et convenu. Comme mon Premier Ministre l'a dit au début du mois au Premier Ministre Netanyahu et au Président Abbas, nous voulons voir les Israéliens et les Palestiniens revenir à la table des négociations. Le Royaume-Uni offre son plein soutien à la tenue de ce dialogue.

Le moment est venu pour Israël de faire savoir clairement qu'il ne prendra aucune mesure unilatérale vers une annexion. Le moment est venu pour les deux parties de reprendre leur coopération, notamment en matière de sécurité. Et il est temps que les Palestiniens tendent la main aux États-Unis et à Israël pour que nous puissions reprendre la voie des négociations.

En créant le climat de confiance nécessaire au dialogue, nous appelons les deux parties à éviter toute nouvelle rhétorique ou action provocatrice. Nous demandons que les deux parties rendent des comptes en cas d'incitation à la haine et qu'Israël gèle toutes les activités de colonisation, arrête les démolitions et empêche activement la violence des colons. L'avancement des plans de colonisation, notamment à Givat Hamatos, Har Homa et dans la zone E-1, est particulièrement préoccupant. Les colonies sont toutes illégales en vertu du droit international. La construction de logements dans ces zones hautement sensibles menace de compromettre encore plus la viabilité d'un futur État palestinien ayant pour capitale Jérusalem-Est.

Dans les cas où il y a eu des accusations d'usage excessif de la force par les autorités israéliennes, comme cela semble être le cas dans le meurtre de Eyad Falak en mai, nous attendons des enquêtes complètes et transparentes. Il faut réfléchir sérieusement aux raisons pour lesquelles un tel usage de la force est jugé nécessaire. Dans l'intervalle, entre fin mai et début juillet, nous avons constaté une augmentation régulière des tirs indirects depuis Gaza en direction d'Israël. Cela montre l'intention très réelle et inacceptable des groupes militants palestiniens envers les civils israéliens. Tous les Israéliens, tous les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité.

La maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire peser une menace sérieuse et concrète en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés. Nous avons salué la coopération entre les organismes des Nations Unies, l'Autorité palestinienne

et le Gouvernement israélien au cours de la première vague car elle a permis de garantir que les fournitures et personnels médicaux essentiels puissent parvenir jusqu'à Gaza et la Cisjordanie. Face à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, nous appelons les parties à reprendre cette coopération, tout en déployant des efforts conjoints pour protéger aussi bien les Israéliens que les Palestiniens.

Je voudrais, pour terminer, rappeler une nouvelle fois la position de longue date du Royaume-Uni concernant le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à un règlement négocié qui permette à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité, aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec les échanges de territoires convenus, Jérusalem pour capitale commune des deux États, et un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés. Le Royaume-Uni est prêt à appuyer cet objectif de toutes les manières possibles.

Annexe 16

Déclaration de M^me^ Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie Nickolay Mladenov de son exposé. Nous apprécions, comme toujours, le dur labeur dont il s'acquitte avec son équipe pour trouver des solutions à ce conflit. Je remercie à mon tour les intervenants de leurs observations aujourd'hui. Bien qu'ils aient assurément le droit d'avoir une opinion, je rappelle à mes collègues du Conseil de sécurité, et à ceux qui nous écoutent aujourd'hui, que c'est précisément ce à quoi, globalement, leurs observations s'apparentaient : des opinions.

Nickolay en a parlé, et nous restons nous aussi profondément préoccupés par la résurgence de la maladie à coronavirus en Israël, en Cisjordanie et à Gaza.

Je voudrais faire part au Conseil d'une statistique tragique qui illustre l'incidence négative qu'a le conflit perpétuel entre Israéliens et Palestiniens et le désespoir que suscite le Gouvernement négligent et abusif de Gaza. Ces six derniers mois, à Gaza, on a recensé plus de 15 suicides et des centaines de tentatives, et la majorité des victimes avaient moins de 30 ans. La moitié des près de 2 millions de personnes qui vivent à Gaza ont moins de 18 ans. Elles méritent un avenir digne de ce nom, hors du sentier de misère qui les attend avec les dirigeants ineptes en place.

Le Hamas a tué et blessé des centaines de personnes lorsqu'il a ravi le pouvoir au Fatah et à l'Autorité palestinienne il y a 13 ans. Depuis, il a été l'instigateur de violences et, à ce jour, il étouffe les voix de la modération et les perspectives de paix et de prospérité pour le peuple palestinien.

Plusieurs facteurs contribuent à la situation désespérée de Gaza. Mais, au centre, figure quoi qu'il en soit le pouvoir oppressif d'une organisation terroriste, le Hamas. Aujourd'hui, le Hamas prétend fonctionner tel un gouvernement et recourt à des tactiques d'intimidation violentes contre toutes les occasions données à une presse libre, à la société civile ou la liberté d'expression. D'après la charte du Hamas, « il n'y a pas d'autre solution que le jihad à la question palestinienne ». Ils sont prêts à soumettre le peuple palestinien au désespoir et à un conflit perpétuel pour réaliser leur vision violente et apaiser les aspirations hégémoniques de leurs commanditaires, tels que le régime en place en Iran, plutôt que de forger un avenir de paix et de prospérité. Pris au piège d'un tel cycle de folie, il n'est pas surprenant que les jeunes de Gaza aient perdu tout espoir.

Le pire, c'est l'idée que le régime de Téhéran est sur le point de déchaîner plus encore de misère et d'effusions de sang – non seulement à Gaza, mais aussi au Liban, en Syrie, en Iraq et au Yémen – si le Conseil de sécurité autorise la levée de l'embargo sur les armes imposé à l'Iran. On peut arguer que la présente visioconférence et toutes les réunions consacrées au Moyen-Orient dans les mois à venir devraient être axées sur cette menace considérable qui pèse sur la paix et la sécurité.

On peut certes débattre de sémantique et de résolutions, mais nous devons nous concentrer sur la manière d'insuffler de l'espoir aux jeunes de Gaza, de Cisjordanie et d'Israël. Le statu quo revient à un échec. Nous devons discuter des moyens de faire en sorte que des dirigeants israéliens et palestiniens responsables s'asseyent à la table des négociations.

Le Président Trump a présenté sa vision de la paix dans ce but précis, et afin de donner aux jeunes des deux camps la possibilité d'un avenir prospère et pacifique. Certains ont rejeté les éléments de notre plan, mais personne n'a proposé une quelconque autre option qui soit à la fois réaliste et crédible. En l'occurrence, nous avons davantage discuté des éventuelles mesures punitives à l'encontre d'Israël

que de moyens productifs de promouvoir la paix et d'encourager les Palestiniens à rejoindre la table des négociations. Si nous ne parvenons pas à inciter les parties à entamer un dialogue direct, les jeunes de Gaza, de Cisjordanie et d'Israël continueront de souffrir.

Je pose donc la question à tous les membres : quelles autres options nous reste-t-il à ce stade ? Le Conseil doit-il continuer de se réunir, mois après mois, pour dire les mêmes choses, ou sommes-nous réellement prêts à juguler le parrainage par l'Iran du Jihad islamique et du Hamas, qui sèment le chaos et la mort ? Sommes-nous prêts à créer un climat dans lequel les Palestiniens et les Israéliens pourront régler leur conflit ? Rien ne saurait se substituer à des négociations directes entre les deux parties.

Le Conseil de sécurité doit donner la priorité à la quête de la paix aux fins d'un avenir meilleur pour les Palestiniens et les Israéliens, et cela implique qu'il doit s'attaquer aux causes profondes de ce conflit et à ses agitateurs. C'est ainsi que nous aiderons les Israéliens, les Palestiniens, et les peuples de tout le Moyen-Orient.

Annexe 17

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé. Je remercie également M. Levy et M. Shikaki d'avoir fait part de leurs vues.

Nous sommes toujours profondément préoccupés par les difficultés humanitaires auxquelles se heurtent les Palestiniens. Il est très inquiétant de constater que le nombre de nouveaux cas quotidiens de maladie à coronavirus (COVID-19) augmente très nettement depuis la fin juin. La pandémie a de graves répercussions sur le développement socioéconomique palestinien. Les affaires, les usines et les magasins, qui suffisaient auparavant à peine à assurer une subsistance de base, sont désormais fermés. Des centaines de milliers de Palestiniens sont menacés de chômage et d'insécurité alimentaire. Le budget et le fonctionnement quotidien de l'Autorité palestinienne sont en passe d'être gravement perturbés.

Nous saluons les mesures prises par l'État de Palestine pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et en atténuer les effets. Les efforts déployés ces derniers mois par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, ont également été essentiels pour assurer les services médicaux, d'hygiène, d'assainissement et autres services d'appui général au peuple palestinien.

Face aux difficultés de plus en plus nombreuses, et sachant que les risques auxquels sont confrontées les communautés palestiniennes peuvent être encore aggravés par une deuxième vague d'infections dans la région, nous appelons les autorités d'Israël et de l'État de Palestine à poursuivre leur coopération en vue de maîtriser la pandémie et d'en atténuer l'incidence dévastatrice.

Si considérables que soient ses répercussions, la pandémie n'est que l'une des sources de profonde préoccupation que ressent la communauté internationale concernant les perspectives du peuple palestinien. L'inquiétude la plus grave concerne toujours les projets d'Israël d'annexer de larges pans du Territoire palestinien occupé.

S'ils sont mis en œuvre, ces plans auront des conséquences graves et irréversibles sur la viabilité de la solution des deux États, ainsi que sur la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Cette annexion constituerait une grave violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, et irait également à l'encontre des intérêts à long terme des Israéliens eux-mêmes. L'annonce de ces plans au cours des derniers mois a suscité beaucoup d'anxiété, exacerbé les tensions et provoqué une guerre de mots. Cette situation porte atteinte aux efforts visant à trouver une solution durable dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et exacerbe la situation humanitaire désastreuse que connaissent les Palestiniens.

Dans ce contexte, le moment est venu de redoubler d'efforts pour désamorcer les tensions et relancer le dialogue. Par conséquent, nous demandons à Israël de cesser toute action unilatérale et d'abandonner tout plan d'annexion. Nous appelons également toutes les autres parties concernées à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales, de recourir à la force ou d'inciter à la violence car celle-ci pourrait compliquer la situation ou aggraver les tensions actuelles.

Nous nous félicitons de la récente déclaration du Président Mahmoud Abbas selon laquelle l'Autorité palestinienne est prête à reprendre les pourparlers de paix avec Israël, qui ont été interrompus depuis longtemps. Nous saluons la détermination

du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial qui font des démarches auprès de toutes les parties concernées en vue de relancer le dialogue et d'atténuer les souffrances des Palestiniens. Nous saluons les multiples efforts déployés par les diverses parties intéressées, y compris le Quatuor, en vue de relancer des négociations viables et productives. Nous appelons la communauté internationale à accroître son aide au peuple palestinien durant cette période difficile, notamment à renforcer son appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour qu'il soit en mesure de fournir une aide humanitaire à la hauteur des besoins et en temps utile.

Pour terminer, je voudrais réitérer une fois de plus notre plein appui aux efforts visant à parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien par le dialogue et les négociations. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour protéger les intérêts légitimes des parties concernées et pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient. La seule option possible à cette fin est la solution des deux États.

Annexe 18

Déclaration de M^me^ Noa Furman, Représentante permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ces derniers mois, le monde a déployé des efforts collectifs pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Si cette période a été une période de défis pour la communauté internationale, les mois à venir lui offrent l'occasion de réaffirmer son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales, non seulement en paroles mais aussi en actes.

Certains ont profité de la pandémie pour tenter de détourner l'attention de leur comportement malveillant. Le régime iranien est resté la principale source d'instabilité au Moyen-Orient et s'est révélé être une menace dans la région et au-delà. Malgré une pandémie mondiale qui a frappé durement le peuple iranien tout particulièrement, le régime a poursuivi son agression.

Le régime iranien a poursuivi ses activités de prolifération en ce qui concerne des armes de pointe. Il s'arme lui-même et arme ses mandataires, en violation systématique de l'embargo sur les armes qui lui a été imposé au titre de la résolution 2231 (2015), et utilise ces armes pour essayer de déstabiliser la région. L'Iran n'a pas perdu un instant après la signature du Plan d'action global commun (PAGC) et a commencé à violer l'embargo immédiatement.

Le régime iranien a également menacé de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ne plus se conformer aux quelques dispositions du PAGC qu'il respecte toujours. Ces menaces ne doivent pas être prises à la légère, car le régime a prouvé à maintes reprises qu'il ne faut pas lui faire confiance s'agissant de respecter les accords.

Par exemple, les enquêtes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) indiquent clairement que l'Iran a mené des activités nucléaires interdites sur des sites non déclarés dont il n'a jamais signalé l'existence ou les activités qui y sont menées. En outre, le régime refuse de donner aux inspecteurs de l'AIEA l'accès aux installations nucléaires.

On ne peut pas faire confiance au régime iranien, et on ne peut pas le laisser acquérir des armes nucléaires. Empêcher ce régime dangereux d'acquérir des armes nucléaires doit être une priorité pour le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale.

La menace que l'Iran fait peser sur la région ne se limite pas aux actions qu'il mène seul. Le régime iranien est déterminé à provoquer par la force une révolution radicale et dangereuse dans toute la région. Au centre de cette stratégie se trouvent ses supplétifs, qu'il entraîne et arme, en violation de l'embargo imposé par le Conseil de sécurité. L'arrivée des supplétifs du régime iranien a toujours été suivie de terreur et de violences contre des civils innocents.

La situation au Liban est catastrophique. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'exacerber la crise économique et les troubles sociaux dans le pays. Et pourtant, le Hezbollah, fidèle à son titre de supplétif de l'Iran, sert les intérêts du régime iranien plutôt que ceux du peuple libanais. Il détourne des fonds destinés à aider le peuple libanais pour constituer un arsenal d'armes. Le Hezbollah possède plus de 150 000 missiles et roquettes, dont la majorité ont été transférés d'Iran. Ils sont destinés à être utilisés contre des civils israéliens et constituent une grave menace pour la sécurité d'Israël et de toute la région.

On ne peut pas lutter contre la COVID-19 et une crise économique avec des missiles à guidage de précision. Le régime iranien et le Hezbollah ont intensifié leurs

efforts pour convertir les roquettes existantes en missiles à guidage de précision sur le territoire libanais. L'Iran transfère des technologies de pointe et les composants nécessaires pour permettre à l'organisation terroriste de fabriquer et de transformer des missiles et des roquettes, dans le but d'accroître leur portée, leur précision et leur sophistication. La population locale sert de bouclier humain pour ces activités illicites, et ainsi, une fois de plus, le Hezbollah fait passer les intérêts illégaux de l'Iran avant ceux du peuple libanais. Cette évolution inquiétante constitue une autre violation flagrante des résolutions 2231 (2015), 1701 (2006) et 1559 (2004), et devrait être considérée comme inacceptable par tous ceux dont l'objectif est d'éviter un autre conflit dans notre région.

Le Hezbollah a également intensifié ses activités dans le sud du Liban, où il empêche la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) de s'acquitter de son mandat. Le Hezbollah refuse de garantir à la FINUL l'accès à d'une grande partie de la région sud du Liban, sous prétexte qu'il s'agit de propriétés privées, attaque le personnel de la FINUL pour l'intimider et commet des actes d'agression contre Israël depuis la zone d'opération de la FINUL.

Ce mois-ci, les ambassadeurs de nombreux membres du Conseil et des pays fournisseurs de contingents en poste en Israël ont participé à une réunion d'information sur la frontière israélo-libanaise. Ils ont visité un tunnel utilisé par le Hezbollah pour lancer des attaques et ont vu de leurs propres yeux comment le Hezbollah a construit des infrastructures offensives dans la zone d'opération de la FINUL et sur le territoire israélien, en violation de la souveraineté d'Israël et des résolutions du Conseil de sécurité.

En Syrie, la Force Al-Qods iranienne a été déployée aux côtés du Hezbollah pour maintenir Bashar Al-Assad au pouvoir. Plus de 400 000 civils syriens ont perdu la vie pendant la guerre civile, dont beaucoup ont été tuées par des personnes entraînées par le régime iranien et utilisant des armes fournies par celui-ci en violation de l'embargo.

Le Yémen est le théâtre de la plus grande crise humanitaire au monde. Environ 80 % de la population a besoin d'une aide humanitaire, dont plus de 12 millions d'enfants. Au lieu de contribuer au règlement de la crise, le régime iranien l'exacerbe.

Le régime fournit illégalement des armes aux houthistes, en violation des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015). Ces armes ont été utilisées dans le cadre d'attaques menées contre des cibles saoudiennes, comme le confirme le neuvième rapport du Secrétaire général sur la résolution 2231 (2015) (S/2020/531). Les houthistes utilisent également ces armes qui ont été transférées illégalement pour armer plus de 18 000 enfants soldats dans leurs rangs.

En Iraq, les milices chiites iraniennes, armées de missiles balistiques acquis en violation de l'embargo, répriment toute opposition par la violence. Comme l'ont montré les événements récents dans le pays, lorsque l'Iran renforce sa présence et intensifie les transferts d'armes, l'instabilité et la violence augmentent, mettant les civils en danger. Les armes de pointe que j'ai mentionnées, qui sont transportées librement dans tout le Moyen-Orient et utilisées par des milices armées et des groupes terroristes, posent une menace stratégique pour la région toute entière. Le régime iranien propage ses armes pour promouvoir l'instabilité, et il n'a pas laisser une pandémie freiner ses ardeurs, au contraire.

Les prochains mois offriront à la communauté internationale dans son ensemble, et au Conseil de sécurité en particulier, trois moyens tangibles de promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

Le premier consiste à prolonger l'embargo sur les armes imposé au régime iranien, qui arrivera autrement à expiration en octobre. Il y a 13 ans, en réponse au comportement irresponsable et dangereux du régime, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1747 (2007), suivies ensuite par les résolutions 1929 (2010) et 2231 (2015), laquelle a imposé un embargo essentiel sur les armes au du régime. Comme le montrent les agissements de l'Iran, l'embargo est plus important que jamais. Le régime iranien propage des armes dans toute la région, et d'ailleurs dans le monde entier, semant l'instabilité et encourageant la violence. Sans cet embargo, l'Iran renforcera son arsenal militaire et se procurera un large éventail de systèmes d'armes, qu'il transférera ensuite à son État voyou et aux organisations terroristes qui agissent pour son compte. Cela multipliera la menace existante que pose l'Iran et pourrait s'avérer catastrophique pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Il est donc vital que le Conseil de sécurité renouvelle l'embargo et réaffirme sa volonté d'empêcher ce régime déstabilisateur et dangereux d'acquérir des armes nucléaires.

Le deuxième moyen de promouvoir la paix et la sécurité dans la région est de doter la FINUL du pouvoir et des outils nécessaires pour s'acquitter effectivement de son mandat lors du prochain renouvellement de celui-ci. Les actes du Hezbollah dans le sud du Liban empêchent la FINUL de s'acquitter de son mandat. Le nouveau mandat doit tenir compte des problèmes que pose le Hezbollah et améliorer de manière substantielle le mode opératoire de la FINUL. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises par le Conseil pour garantir la liberté de circulation des forces de la FINUL ainsi que l'établissement de rapports plus détaillés et précis concernant la mise en œuvre de l'embargo sur les armes et les incidents qui se produisent dans la région. Des mesures doivent également être prises pour que ces incidents fassent l'objet d'enquêtes approfondies. Ce n'est qu'en répondant à ces préoccupations que l'on pourra justifier le déploiement d'une force aussi importante dans la région.

Le troisième moyen par lequel la communauté internationale et le Conseil peuvent promouvoir la paix et la sécurité au Moyen-Orient au cours des mois à venir est d'adopter l'approche réaliste et pragmatique de l'initiative de paix du Président Trump. Israël a toujours œuvré en faveur d'une paix juste et durable avec ses voisins et continuera de le faire. Comme nous l'avons fait avec la Jordanie et l'Égypte, nous espérons le faire avec nos autres voisins.

Israël est déterminé à promouvoir le plan du Président Trump de manière responsable, tout en préservant tous ses accords de paix et ses intérêts stratégiques, en pleine coordination avec les États-Unis. Nous appelons les Palestiniens à arrêter de rejeter les offres de paix et à s'asseoir à la table des négociations.

L'initiative de paix du Président Trump offre une réelle possibilité de rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Elle présente une perspective réaliste et une approche pragmatique du règlement du conflit. La communauté internationale doit exhorter les Palestiniens à ne pas rater une nouvelle occasion.

L'esprit du plan doit être adopté non seulement parce qu'il représente le chemin le plus réaliste vers la paix depuis des décennies, mais également parce qu'il transmet un message fort qui doit être entendu dans tout le Moyen-Orient : les positions rigides qui ne reflètent pas la réalité ne mèneront pas à la paix.

La paix et la sécurité ne peuvent être réalisées en menaçant l'autre camp au moyen de résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. Elles ne peuvent être obtenues que par les négociations et le dialogue. En adhérant à ce plan et en encourageant les Palestiniens à rejoindre Israël à la table des négociations, la communauté internationale enverra un message clair à l'ensemble de la région : nous sommes déterminés à mettre fin à la violence et à instaurer une paix juste, durable et réaliste.

Alors que le monde entier est aux prises avec la pandémie de COVID-19, le Moyen-Orient doit également affronter des menaces croissantes à la stabilité dans la région. Les prochains mois offriront à la communauté internationale trois possibilités de prouver qu'elle est déterminée à promouvoir la paix et la sécurité dans la région. L'embargo sur les armes contre l'Iran doit être renouvelé, la FINUL doit être dotée des moyens nécessaires pour exécuter son mandat et l'esprit de l'initiative de paix du Président Trump doit être accepté pour que l'on parvienne à une paix réaliste et juste.

Annexe 19

Déclaration de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la République fédérale d'Allemagne de nous avoir invités à participer à ce débat.

Parler du Moyen-Orient aujourd'hui suppose nécessairement d'examiner l'annonce par Israël de ses plans d'annexion de territoires palestiniens occupés en Cisjordanie. Nous exhortons les autorités de ce pays frère à se laisser guider par l'engagement général de tous les États Membres à agir dans le respect de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Nous rappelons que l'expansion des colonies a été condamnée par le Conseil de sécurité, car elle constitue une violation du droit international humanitaire et une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Pour l'Argentine, les colonies israéliennes, ainsi que toute velléité d'annexer des territoires palestiniens occupés depuis 1967, n'ont aucune validité juridique et constituent des violations flagrantes du droit international ainsi qu'un obstacle majeur à la réalisation d'une paix générale, juste et durable basée sur l'existence de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le droit international, le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire en tant que piliers fondamentaux d'un ordre international basé sur des règles, l'Argentine remet en question toute décision qui s'écarte des principes fondamentaux, notamment l'acquisition de territoires par la force, qui est inadmissible, comme l'ont rappelé des avis consultatifs rendus par la Cour internationale de Justice.

C'est pourquoi l'Argentine réitère sa détermination à appuyer un accord de paix définitif dans la région, basé sur le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et réaffirme qu'elle ne reconnaîtra aucune modification des lignes du 4 juin 1967, notamment en ce qui concerne Jérusalem, qui ont été décidées par les parties dans le cadre de négociations. À cet égard, l'Argentine reste convaincue que la seule solution est que les parties s'asseyent et négocient dans le cadre d'un processus qui mène à un règlement basé sur la création d'un État palestinien indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

Annexe 20

Déclaration de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Mouvement des pays non alignés

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à féliciter la Mission permanente de l'Allemagne de sa présidence réussie du Conseil de sécurité ce mois, et je la remercie de donner au Mouvement des pays non alignés l'occasion de présenter sa position sur la question de Palestine, qui représente une préoccupation historique et revêt une importance capitale pour le Mouvement.

Ayant examiné les événements majeurs et observé la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, dans son communiqué sur les plans d'annexion illégaux d'une partie du territoire palestinien occupé, adoptés par Israël le 15 mai, a condamné les plans d'annexion, annoncés par Israël, Puissance occupante, d'une grande partie de la Cisjordanie occupée, y compris la vallée du Jourdain et les terrains sur lesquels il a construit ses colonies et le mur.

La poursuite de la colonisation par Israël des terres palestiniennes, y compris Jérusalem-Est, et toutes les mesures d'annexion constituent de graves violations du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, de la quatrième Convention de Genève et de nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés met en garde contre le fait que ces plans, s'ils sont mis en œuvre, auront des répercussions profondes et dévastatrices sur les perspectives de réalisation des droits du peuple palestinien, notamment l'autodétermination et l'indépendance, la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967 et une paix et une sécurité justes et durables.

Le Mouvement des pays non alignés appelle la communauté internationale à adopter des mesures sérieuses de responsabilisation à la lumière du non-respect persistant de la part d'Israël. Cela devrait inclure l'arrêt des activités commerciales avec les colonies israéliennes illégales et l'interdiction de l'entrée sur les marchés des produits des colonies, entre autres mesures de responsabilisation, conformément aux normes et règles internationales, notamment les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Le Mouvement des pays non alignés demeure convaincu que la résolution 2334 (2016) est le moyen le plus viable de parvenir à la paix, et nous appelons à sa mise en œuvre intégrale et effective. Cette résolution établit les conditions requises et les paramètres essentiels à la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, conformément au cadre de référence de paix entériné depuis longtemps par la communauté internationale et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, et au principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor..

Le Mouvement des pays non alignés appelle à la cessation de toutes les violations, provocations et agressions à cet égard et au respect du caractère sacré des lieux saints, rejetant toute tentative de modifier le statu quo historique et juridique. Le Mouvement exprime également son soutien à la Jordanie pour la préservation et l'administration des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem, y compris la mosquée Al-Aqsa/ Haram el-Charif et la garde des lieux saints, traditionnellement confiée aux Hachémites, telle qu'exercée par S. M. le Roi Abdullah II ibn Al-Hussein de Jordanie. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le Département

jordanien des affaires de la mosquée Al-Aqsa et des awqaf (dotations), de Jérusalem est la seule et unique autorité à administrer la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif.

Le Mouvement exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Les membres du Mouvement des pays non alignés condamnent la déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique le 21 mars 2019, concernant le Golan syrien occupé, ainsi que la proclamation unilatérale et arbitraire qui a suivi sur la reconnaissance du plateau du Golan comme faisant partie d'Israël, et appellent le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité en condamnant clairement cette déclaration et cette proclamation provocatrices. Nous réitérons l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte de ses devoirs, applique ses résolutions concernant la question de Palestine et agisse de toute urgence pour faire face aux plans d'annexion d'Israël, qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Mouvement des pays non alignés salue les efforts de S. M. le Roi Mohammed VI en tant que Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Le Mouvement se félicite de l'Appel pour Al-Qods/Jérusalem, signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc et S. S. le pape François, soulignant le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes et la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique.

Face à la détérioration continue de la situation humanitaire et socio-économique du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens, qui est encore plus menacée par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), les membres du Mouvement expriment leur profonde gratitude pour le travail inestimable accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment l'aide d'urgence essentielle qu'il a fournie pour aider les réfugiés palestiniens à faire face à la pandémie de COVID-19. Nous demandons instamment une fois de plus un financement suffisant et prévisible de l'Office pour permettre la continuité de ses opérations, conformément au mandat de l'Assemblée générale, et nous encourageons le soutien au budget-programme de base de l'Office, ainsi qu'au plan de réponse à la COVID-19 de l'ONU pour le territoire palestinien occupé et à l'appel éclair COVID-19 pour les réfugiés de Palestine.

Enfin, le Mouvement réaffirme à nouveau sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son appui inébranlable à sa juste cause, et réitère sa volonté de continuer à appuyer, de renforcer et de coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine dans tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement que cette année verra des progrès tangibles dans la quête héroïque du peuple palestinien pour obtenir justice et réaliser ses droits inaliénables et ses aspirations nationales légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans son État souverain et indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale. Cela ouvrira très certainement un nouveau chapitre pour la paix et la stabilité régionales et mondiales, un objectif fortement soutenu par notre mouvement et qui nécessite une action internationale urgente pour éviter les dangers qui se profilent à l'horizon et sauver les perspectives d'une paix juste et durable.

Annexe 21

Déclaration de M. Jamal Fares Alrowaiei, Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation allemande d'avoir organisé cette importante séance pour discuter des questions relatives au Moyen-Orient. Je tiens également à féliciter votre délégation, Monsieur le Président, pour sa direction avisée des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de juillet.

Je remercie également de son exposé très utile le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov.

Bahreïn réaffirme sa position de longue date sur la question palestinienne et son appui à tous les efforts visant à parvenir à une solution juste, globale et durable qui permettra au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes comme tout autre peuple et de créer un État de Palestine indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au principe de la solution des deux États et sur la base de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes reconnues par la communauté internationale.

Je tiens à préciser que les plans israéliens d'annexion de territoire palestinien en Cisjordanie et d'imposition de la souveraineté israélienne sur ce territoire et sur les colonies illégales établies sur le territoire de l'État de Palestine occupé depuis 1967, en particulier l'annexion de la vallée palestinienne et de la zone C en Cisjordanie, constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Une violation aussi flagrante des résolutions internationales compromet les perspectives d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La question palestinienne étant l'une des plus anciennes questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit aujourd'hui s'appuyer sur des décennies d'efforts de l'ONU pour trouver une solution pacifique, globale, juste et durable.

Bahreïn appuie l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat pour renforcer l'action diplomatique dans les zones de conflit afin de faciliter l'acheminement de l'aide médicale et humanitaire dans les lieux les plus vulnérables à la pandémie de maladie à coronavirus. La lutte contre la pandémie est devenue un combat commun. La mise en œuvre du cessez-le-feu s'est avérée extrêmement difficile, dans un contexte de conflits qui s'intensifient depuis des années et d'un climat de méfiance entre les parties. Néanmoins, il demeure urgent de renforcer les tentatives diplomatiques menées pour relever ces défis et trouver des moyens de promouvoir des mesures visant à consolider la paix et la sécurité internationales.

Bahreïn se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) concernant l'Iran (S/2020/531). Dans le rapport, il est indiqué que ce pays est directement responsable des attaques terroristes perpétrées l'année dernière contre deux installations d'Aramco dans la province d' Abqaïq et à Khoureïs, dans le Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que du lancement de missiles de croisière et de drones à l'aéroport international d'Abha.

Bahreïn condamne tout aussi vigoureusement les milices houthistes soutenues par l'Iran, qui ont récemment préparé deux navires télécommandés piégés à mener des attaques et des opérations terroristes dans le détroit de Bab el-Mandab et en mer Rouge méridionale. Ces actions montrent que les houthistes persistent clairement à

menacer la sécurité du trafic maritime et portent gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région.

Étant donné la menace sérieuse que représentent les transferts d'armes à grande échelle effectués par l'Iran dans la région, il est désormais nécessaire que le Conseil de sécurité prolonge l'embargo sur les armes imposé à l'Iran. Cet embargo est un outil important pour contrer la prolifération d'armes par l'Iran, promouvoir la stabilité régionale et faire en sorte que l'Iran réponde de ses actes.

En guise de conclusion, la menace commune à laquelle le monde est confronté aujourd'hui rend d'autant plus urgente la nécessité de consolider la paix et la stabilité et d'éliminer ce qui les menace. Nous devons donc œuvrer à mettre fin aux pratiques qui exacerbent les souffrances des civils dans le monde si nous voulons instaurer la paix et la sécurité internationales et garantir un avenir plus prospère à tous les peuples du monde.

Annexe 22

Déclaration de M^me^ Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, pour commencer, féliciter la présidence allemande de sa conduite réussie des travaux du Conseil de sécurité au mois de juillet, en une période sans précédent marquée par la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous remercions la présidence allemande d'avoir organisé cet important débat. Je saisis l'occasion de remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé ce matin (annexe 1).

Ma délégation s'associe à la déclaration présentée par les Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique (annexe 47).

Globalement, la situation dans le territoire palestinien occupé continue malheureusement d'être caractérisée par des tensions et des conflits, et des violations des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris de son droit à l'autodétermination. La situation a empiré en raison de la pandémie de COVID-19. Face à cette double menace, le projet israélien, illégal et unilatéral, d'annexer de larges pans de la Cisjordanie occupée, y compris la vallée du Jourdain et les terres sur lesquelles Israël a établi ses colonies et le mur, ne pourrait pas être plus inquiétant. La menace israélienne d'annexion constitue une violation manifeste et grave du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la quatrième Convention de Genève, et est contraire aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Ce projet d'annexion, s'il est mis en œuvre, aura des conséquences extrêmement négatives sur les plans économique, politique, humanitaire et des droits de la personne dans le territoire palestinien occupé. Il sera lourd de conséquences pour la paix au Moyen-Orient. Par-dessus tout, il représentera un obstacle de taille pour les efforts déployés par la communauté internationale et l'ONU pour faire avancer l'agenda pour la paix et la sécurité internationales.

Nous nous associons donc à la manifestation de solidarité mondiale de la communauté internationale, qui exhorte instamment Israël, Puissance occupante, à abandonner la mise en œuvre de son plan d'annexion illégal et unilatéral. En outre, ces efforts doivent être maintenus et faire l'objet d'un suivi sur le long terme. Nous appelons Israël à mettre fin à toutes les violations, provocations et agressions contre les Palestiniens, comme le demande l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général. La construction sans relâche de colonies, la confiscation des terres, la démolition de maisons et de biens palestiniens et le blocus imposé à la bande de Gaza par Israël doivent également être abandonnés. Le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa, doit être préservé à tout prix.

Nous restons profondément préoccupés par la poursuite du ralentissement socioéconomique et la détérioration de la situation humanitaire du peuple palestinien, qui sont encore aggravés par la pandémie de COVID-19. La communauté internationale doit veiller à ce qu'Israël permette à l'aide humanitaire et médicale d'accéder sans entrave aux Palestiniens pour faire face à la pandémie.

La pandémie a mis à plus rude épreuve encore les capacités perpétuellement débordées de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). C'est pourquoi la version révisée du plan de réponse des Nations Unies face à la COVID-19 pour le territoire palestinien occupé, l'appel éclair de l'UNRWA pour lutter contre la COVID-19 et le budget-programme de

base de l'Office nécessitent d'être soutenus sans délai. Nous appelons la communauté internationale à fournir un financement généreux et prévisible, ainsi qu'une assistance technique, pour permettre à l'UNRWA de poursuivre son travail, véritable bouée de sauvetage pour les Palestiniens.

Un effort multilatéral est le seul moyen d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient et de venir à bout de la crise palestinienne. Le Bangladesh estime que la mise en œuvre en temps voulu des résolutions pertinentes de l'ONU, de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe revêt une importance singulière à cet égard. Face à la menace d'annexion, il est plus impératif que jamais que la communauté internationale fasse preuve d'une détermination renforcée et prenne de nouvelles mesures pour faire avancer le processus politique. Nous comptons sur le fait que le Conseil de sécurité redoublera d'efforts pour mettre un coup d'arrêt au plan d'annexion illégale et unilatérale du territoire palestinien par Israël, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, en faisant appliquer ses résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2334 (2016).

Quant à nous, nous entendons continuer de soutenir fermement la cause de la lutte palestinienne pour l'autodétermination, jusqu'à ce que soit créé l'État de Palestine sur la base de la solution des deux États et des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Annexe 23

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Brésil tient à remercier les intervenants d'aujourd'hui, et sait gré à la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre solidarité avec toutes les personnes touchées par la pandémie, qui a posé des défis inattendus à une région déjà en proie à des déplacements massifs et à l'incertitude économique. Le Brésil a répondu à l'appel à une hausse des contributions à l'effort humanitaire, et nous avons récemment annoncé des dons à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ainsi qu'au plan d'aide humanitaire pour la Syrie.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, le Brésil réaffirme son appui à la solution des deux États, dans le cadre de laquelle Israéliens et Palestiniens vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous encourageons les parties à rechercher un environnement politique constructif qui permette un retour à des négociations sérieuses, et à participer dans un esprit d'ouverture à des efforts diplomatiques novateurs et créatifs, afin de parvenir à un règlement juste et global.

S'agissant de la Syrie, nous réaffirmons qu'il importe de respecter pleinement le cessez-le-feu à Edleb, tout en veillant à ce que l'aide humanitaire puisse parvenir avec souplesse et sans entrave jusqu'aux personnes qui en ont besoin. Le Brésil souligne également son appui à l'action de l'Envoyé spécial Geir Pedersen et espère que le processus de Genève enregistrera de nouveaux progrès, notamment grâce à la convocation de la Commission constitutionnelle, envisagée en août.

En ce qui concerne le Yémen, nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial pour négocier, entre le Gouvernement yéménite et Ansar Allah, une déclaration commune susceptible d'ouvrir la voie à un cessez-le-feu dans tout le pays et à la reprise urgente du processus politique.

Quant à la Libye, le Brésil exhorte toutes les parties à reprendre le dialogue sous les auspices de la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, dans la perspective de livrer des efforts conjoints contre la pandémie. L'embargo sur les armes est indispensable pour désamorcer le conflit, et sa violation systématique reste extrêmement préoccupante.

Tandis que les crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord continuent d'évoluer, nous devons garder à l'esprit que la stabilité politique et la prospérité économique de long terme se renforcent mutuellement. Dans le même temps, seul le règlement pacifique des conflits sera à même de garantir le développement socioéconomique régional. La préservation de la liberté de religion doit également demeurer une priorité absolue dans la mesure où les communautés minoritaires sont souvent celles qui sont les plus touchées par la violence et la persécution.

Bien que la situation actuelle présente des risques et des défis immenses pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, elle offre également des possibilités inédites de dialogue et de coopération au service de la paix et de la prospérité. Le Brésil est prêt à contribuer aux efforts en ce sens.

Annexe 24

Déclaration de M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Allemagne pour le professionnalisme avec lequel elle préside le Conseil ce mois-ci dans ce nouvel environnement virtuel. Nous remercions le Coordonnateur spécial Mladenov et les autres intervenants, M. Khalil Shikaki et M. Daniel Levy, pour leurs exposés importants et fort opportuns.

Tandis que le monde entier continue de lutter contre la progression implacable de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le peuple palestinien sous occupation se voit confronté non seulement au défi que représente le virus mais aussi à une crise encore plus grave, à savoir les plans et les mesures du Gouvernement israélien pour procéder à l'annexion *de jure* de nouvelles zones de la Cisjordanie.

Ne nous y trompons pas : l'annexion insidieuse du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a commencé il y a plus de cinq décennies et s'est consolidée au fil des ans. L'entreprise illégale de colonisation menée par Israël, avec son réseau de routes et d'activités socioéconomiques séparées, mais aussi le régime de permis, les démolitions de maisons et de structures, l'expulsion de familles palestiniennes entières, la violence des colons et les raids des forces de sécurité israéliennes ont rythmé la vie de générations entières de Palestiniens. Cela fait 13 ans que la bande de Gaza est coupée du reste du territoire palestinien en raison du bouclage illégal imposé par Israël, bouclage qui compromet la vie et les moyens de subsistance des 2 millions de Palestiniens vivant dans l'enclave côtière et qui doit absolument être levé.

L'objectif de voir Israël et la Palestine vivre côte à côte dans la paix et la sécurité au sein des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, n'a jamais été aussi menacé. Comme l'a déclaré le Secrétaire général à la réunion que le Conseil a tenue le 24 juin dernier (voir S/2020/596, annexe 1), nous sommes à un « moment charnière ». L'acquisition de territoires par la force est une interdiction absolue aux termes de la Charte des Nations Unies, et toute annexion, peu importe son ampleur, constituerait une grave violation du droit international. Comme le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien l'a déclaré le 5 mai (voir AG/PAL/1432), l'annexion compromet gravement la solution des deux États et représente une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Si elle devait se concrétiser, cette annexion *de jure* ne porterait pas seulement un coup fatal à la réalisation de la solution des deux États et à la possibilité de parvenir à une solution négociée, elle mettrait également en péril l'essence même des principes du droit international et l'ensemble du cadre juridique que la communauté internationale a construit au fil des décennies. Le respect des conventions de Genève et des résolutions des Nations Unies ainsi que l'application du principe de responsabilité en cas de violation du droit international, telle que l'annexion, doivent être une priorité absolue pour la communauté des nations.

Les membres du Conseil de sécurité, dans leur majorité, ont clairement exprimé leur opposition aux plans d'annexion envisagés par Israël durant la réunion du 24 juin, de même que les partenaires de notre comité, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, des juristes de renom, des personnalités éminentes, y compris les Sages, des représentants de la société civile et des personnes de tous horizons. Le Roi Abdallah II ibn Al Hussein de Jordanie, entre autres, a averti que toute mesure unilatérale d'annexion de terres en Cisjordanie de la part d'Israël menacerait la stabilité régionale. Le Comité se joint à tous ceux qui ont affirmé que l'annexion du Territoire palestinien occupé ne sera pas reconnue comme légitime par

la communauté internationale et aura également des conséquences et des dommages irréparables sur le statut diplomatique d'Israël.

Bien qu'il n'y ait eu aucune déclaration publique indiquant qu'il renonçait à ses projets depuis que le délai prévu pour l'annexion a expiré le 1er juillet, nous demandons au Gouvernement israélien d'abandonner sur-le-champ ce plan illégal.

L'annonce par les dirigeants palestiniens qu'ils ne se considèrent plus liés par les accords et les arrangements passés avec Israël et les États-Unis, y compris la coopération en matière de sécurité, montre que la situation pourrait s'avérer intenable s'il était procédé à l'annexion. L'arrêt de tous les contacts bilatéraux aurait de plus en plus un impact négatif dramatique sur tous les aspects de la vie des Palestiniens, avec des conséquences déstabilisantes.

Nous appelons le Quatuor à assumer ses responsabilités, comme le lui a demandé le Conseil de sécurité, et à œuvrer auprès des parties pour relancer le processus de paix indispensable, selon un cadre international obéissant aux paramètres bien connus approuvés par la communauté internationale, y compris l'Initiative de paix arabe.

Nous réitérons notre appel au respect de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 2334 (2016), en particulier son paragraphe 5, qui demande aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que les dispositions relatives aux activités de colonisation israéliennes, qui sont illégales au regard du droit international. Nous invitons instamment les Palestiniens à poursuivre leurs efforts de réconciliation, et nous prenons note des signes encourageants à cet égard, comme l'illustre le récent appel à l'unité entre le Fatah et le Hamas.

Nous accueillons positivement les 130 millions de dollars promis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) par les donateurs à la conférence d'annonce de contributions du 23 juin. Il s'agit d'un soutien indispensable pour le peuple palestinien, mais il reste en deçà des besoins réels, ce qui nous oblige à renouveler notre appel à appuyer l'UNRWA. La communauté internationale doit continuer à tout mettre en oeuvre pour garantir un financement solide et prévisible de l'Office en cette période d'instabilité, d'incertitude et de grande vulnérabilité pour les réfugiés palestiniens et pour le Moyen-Orient.

La poursuite de l'occupation et la menace de nouvelles annexions sont aujourd'hui aggravées par la propagation de la pandémie de COVID-19. On compte déjà plusieurs milliers de cas, pas seulement dans l'État de Palestine où cela pose de sérieux problèmes en termes de fourniture des services sanitaires et sociaux de base à la population, y compris aux femmes et aux filles, mais aussi en Israël où la pandémie menace également la santé et le bien-être des Israéliens. Cette crise aura de profondes répercussions sur l'économie palestinienne, le bien-être de la population, l'emploi, la cohésion sociale et la stabilité financière et institutionnelle. Nous insistons sur le fait que la reprise nécessitera un soutien fort de la part des donateurs internationaux et une assistance technique ciblée.

Toutefois stopper l'annexion ne peut pas être l'objectif, si c'est pour en revenir à une situation où l'occupation se transforme rapidement en une réalité à un seul État. Nous ne pouvons pas nous contenter de rester au bord du gouffre à regarder l'abîme devant nous. Gardons à l'esprit les yeux des générations perdues de Palestiniens et d'Israéliens et prenons des mesures décisives pour leur bien, pour en finir avec l'occupation et pour concrétiser la solution des deux États, pierre angulaire d'une paix juste et d'une sécurité durable dans la région.

Annexe 25

Déclaration de M^me^ Ana Silvia Rodríguez Abascal, Représentante permanente adjointe et Chargée d'affaires par intérim de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies,

[Original : anglais et espagnol]

Nous souscrivons à la déclaration présentée par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 20).

Les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) nécessitent une riposte dynamique, concertée et efficace de notre part, une riposte fondée sur la complémentarité, la coopération et la solidarité. Cette pandémie est un défi auquel nous sommes tous confrontés qui s'accompagne d'une crise aux conséquences dévastatrices non seulement sur la santé, mais aussi sur l'économie, le commerce et nos sociétés en général. La COVID-19 se joue des frontières et des idéologies. En cette période dramatique pour l'humanité, la seule manière de rechercher des solutions communes consiste à mettre les divergences politiques de côté. Nous réitérons notre profonde préoccupation quant aux conséquences de la pandémie dans les pays du Moyen-Orient, et nous les appelons à s'abstenir de toute mesure susceptible de fragiliser plus encore la paix et la stabilité dans la région.

Alors que les gouvernements du monde entier luttent sans relâche contre la pandémie, Israël continue d'occuper le territoire palestinien, d'appliquer ses politiques d'annexion, d'intensifier ses pratiques et ses mesures illégales et colonisatrices, notamment la construction et l'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé, et de procéder à des démolitions punitives, de saisir les ressources d'institutions palestiniennes, de forcer des centaines de civils palestiniens à se déplacer et de bloquer la bande de Gaza, exacerbant ainsi la situation d'urgence dans laquelle se trouve le système de santé publique ainsi que la situation socioéconomique et humanitaire de la Palestine, en particulier à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, et mettant en péril la possibilité d'endiguer la propagation de la COVID-19.

Nous regrettons la situation précaire dans laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui est liée au retrait de l'appui financier des États-Unis.

Nous rejetons les plans d'annexion de la Cisjordanie occupée, qui, après de longues années de négociations, menacent l'avenir de l'État palestinien, en violation flagrante du droit international et des droits de l'homme.

Il est inquiétant que rien n'ait été fait durant la dernière période considérée pour mettre fin à l'agression militaire israélienne et à l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 2334 (2016). Le Conseil garde le silence pendant qu'Israël consolide en toute impunité sa politique d'expansion des colonies illégales dans le territoire palestinien occupé, et maintenant il menace d'annexer des territoires palestiniens dans la vallée du Jourdain ainsi que d'autres zones de la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

À la lumière des événements récents, nous appelons une fois de plus le Conseil de sécurité à honorer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui a confiée par la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit exiger qu'Israël mette fin immédiatement et complètement à toutes ses politiques et pratiques de colonisation et s'abstienne de prendre toute mesure unilatérale contraire aux résolutions sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, adoptées par cet organe, en particulier la résolution 2334 (2016).

Le recours systématique au veto par les États-Unis pour garantir qu'Israël n'ait pas à répondre de ses actes doit cesser. Les actes agressifs, unilatéraux et injustifiés des États-Unis au Moyen-Orient compromettent gravement les intérêts légitimes des nations arabes et islamiques et provoquent une escalade dangereuse dans la région.

Nous réitérons notre rejet du prétendu « accord du siècle», élaboré par l'actuel Gouvernement des États-Unis, qui fait fi de la solution à deux États qui est soutenue de longue date par l'ONU, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux. L'acte unilatéral par lequel le Gouvernement des États-Unis a reconnu Jérusalem en tant que capitale d'Israël et y a établi sa mission diplomatique témoigne de son mépris pour le statut historique de la ville ; cet acte et sa décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité. Nous exigeons une fois de plus qu'Israël se retire totalement et sans conditions du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien qui permettra au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un État indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantira le droit au retour des réfugiés. Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec le Gouvernement et le peuple palestiniens et notre appui à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre à part entière.

En ce qui concerne l'Iran, nous réitérons notre plein appui au Plan d'action global commun et nous rejetons le retrait des États-Unis de cet accord, leurs tentatives de ne faire aucun cas de la validité de la résolution 2231 (2015) – qui approuve le Plan d'action –, la réimposition par les États-Unis de sanctions unilatérales contre de la République islamique d'Iran et la menace militaire brandie par eux contre ce pays.

Nous réitérons notre ferme condamnation des sanctions imposées par les États-Unis contre la Syrie et de l'application de la loi César, qui nuisent à la reconstruction du pays après neuf années de guerre et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en violation caractérisée et flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des droits fondamentaux du peuple syrien.

Il est inacceptable que certains pays subissent l'imposition de mesures coercitives unilatérales et arbitraires qui sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous exigeons la levée immédiate, sans conditions politiques, des mesures unilatérales illégales imposées contre des États souverains car, outre le fait qu'elles ont des conséquences permanentes pour les pays touchés, elles vont à l'encontre de la lutte contre la pandémie.

Dans ce contexte complexe, les États-Unis ont dévoilé une politique étrangère dont le but est d'attiser et de promouvoir les conflits, les divisions, le chauvinisme et les positions suprémacistes et racistes. Ils s'attaquent au multilatéralisme et minent injustement le rôle que jouent les organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé.

Le comportement des États-Unis menace la paix et la sécurité internationales, et leur agression incessante contre certains pays aggrave la situation. Nous appuyons l'appel urgent du Secrétaire général à éliminer la maladie de la guerre et à combattre la maladie qui est en train de ravager notre monde, à savoir la pandémie de maladie à coronavirus. Toutes les formes de conflit, y compris les guerres non classiques, doivent cesser.

À la lumière des problèmes que je viens de mentionner, la défense du droit à la paix reste une priorité fondamentale. Tous les États, en particulier les membres du Conseil de sécurité, ont le devoir de défendre le multilatéralisme et les buts et principes consacrés par la Charte, notamment le respect de l'égalité souveraine des États ainsi que de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriales, le règlement pacifique des conflits et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Annexe 26

Déclaration de la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

En premier lieu, je tiens à féliciter l'Allemagne de sa présidence réussie du Conseil de sécurité durant ce mois de juillet 2020. Nous reconnaissons que les présidences du Conseil ont dû déployer des efforts supplémentaires au cours des derniers mois, qui ont été marqués par les problèmes que doit affronter l'humanité en raison des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Équateur est honoré de prendre la parole au Conseil pour présenter sa position sur la question de Palestine, qui représente une préoccupation historique et revêt une importance vitale. À cet égard, nous réaffirmons notre solidarité avec la Palestine et notre volonté d'atténuer les difficultés que rencontre son peuple. Cela exige de parvenir à un règlement politique pacifique, définitif et juste pour les parties, sur la base de l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières reconnues en 1967.

L'Équateur rejette toute incitation à la violence qui rendrait encore plus lointain un règlement pour les parties. Nous réitérons la demande faite dans la résolution 2334 (2016) aux deux parties de faire preuve de calme et de retenue et d'agir dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Je souhaite exprimer la préoccupation de ma délégation face à la situation humanitaire, aux violations des droits de l'homme et au non-respect du droit international humanitaire dans le territoire palestinien occupé. L'Équateur appelle la communauté internationale à empêcher la mise en œuvre de tout type de politique de colonisation illégale, en particulier la démolition et la confiscation d'infrastructures appartenant à des Palestiniens, notamment les infrastructures d'eau et d'assainissement, dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, ainsi que tout effort visant à entraver l'aide humanitaire,

Nous exprimons notre profonde inquiétude face aux mesures d'annexion, qui constituent de graves violations du droit international, compromettent sérieusement la possibilité de trouver une solution à deux États et menacent les perspectives de reprise des négociations. Nous rejetons toute action unilatérale qui sape les espoirs de résoudre le conflit par la voie de négociations et qui entraîne une nouvelle détérioration de la situation humanitaire de milliers de Palestiniens. Nous demandons à toutes les parties de faire des efforts collectifs pour entamer des négociations crédibles, et d'intensifier les efforts diplomatiques régionaux et internationaux pour parvenir sans délai à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Enfin, je voudrais réitérer le plein soutien de l'Équateur à l'appel lancé par le Secrétaire général António Guterres pour instaurer un cessez-le-feu et faire taire les armes dans le monde, conformément à la déclaration commune dont l'Équateur est l'un des initiateurs, avec 172 autres pays, en vue de collaborer pour lutter contre la COVID-19, qui est notre ennemi commun. La mise en œuvre de cet appel constituerait également un premier pas vers l'obtention d'une paix définitive et durable.

Annexe 27

Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Allemagne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. J'apprécie les efforts qu'elle déploie pour orienter les travaux du Conseil à la lumière des défis régionaux et internationaux inscrits à son ordre du jour.

Je tiens également à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient (annexe 1), pour son exposé.

L'Égypte s'associe aux déclarations sur cette question présentées au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 20) et de l'Organisation de la coopération islamique (annexe 47).

Bien que la communauté internationale, représentée par l'ONU, ait abordé la question de la Palestine depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), en 1947, prévoyant la création d'un État palestinien, le peuple palestinien, privé de son droit à l'autodétermination, continue de languir sous l'occupation israélienne. En plusieurs décennies, la question palestinienne a traversé plusieurs phases, dont la plus récente a été l'approbation par les États arabes et les dirigeants palestiniens de la paix comme choix stratégique dans l'espoir de stabiliser le Moyen-Orient, une région en proie à de nombreux conflits.

Dans ce contexte, l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, s'est engagée à négocier avec la partie israélienne. Les négociations ont réussi à faire naître l'espoir au sein des peuples palestinien et israélien, et d'autres dans la région, qu'une paix réelle pourrait être réalisée, mettant fin à l'une des crises les plus anciennes de la région, qui reste la question déterminante dans le monde arabe. Néanmoins, après toutes ces années, les progrès sur la question palestinienne ont stagné, et la situation dans les territoires occupés s'est détériorée. Les actions israéliennes sur le terrain continuent de s'accélérer et de s'intensifier, dans le but d'imposer un fait accompli et de saper la solution des deux États afin de rendre impossible la création d'un État palestinien.

Les activités de colonisation d'Israël se sont poursuivies. La Puissance occupante a persisté à confisquer des terres, à expulser des citoyens palestiniens, à détruire leurs maisons et à annoncer des plans de construction de nouveaux logement dans les colonies. Dans le même temps, les colons israéliens ont violé les droits du peuple palestinien en Cisjordanie. Les lieux saints, en particulier Al-Qods Al-Charif et la mosquée Al-Aqsa, n'ont pas été épargnés par les actes de violence, malgré le caractère central de la ville pour les adeptes des trois religions monothéistes du monde.

Non seulement Israël a adopté de telles pratiques, mais il a également déclaré son intention d'annexer davantage de territoires palestiniens, car l'accord qui a présidé à la formation de l'actuel Gouvernement israélien prévoit l'annexion de parties de la Cisjordanie, en violation du droit international, des résolutions des organes de l'ONU, de la quatrième Convention de Genève et de tous les termes de référence du processus de paix. Cette annexion éliminerait effectivement la solution des deux États et compromettrait la perspective d'une reprise des négociations.

Toute mesure unilatérale prise par Israël pour annexer des territoires palestiniens équivaudrait à imposer un fait accompli et des faits nouveaux sur le terrain qui ne peuvent être ni surmontés ni ignorés. De telles actions entraîneraient

une nouvelle détérioration de la situation dans les territoires occupés, ce qui nuirait à la sécurité et à la stabilité de l'ensemble de la région. Elles donneraient également aux voix des militants et des extrémistes une plate-forme pour diffuser leurs idées, qui sont hostiles à la paix et à la coexistence entre les peuples.

L'Égypte a toujours affirmé sa position de longue date concernant le peuple palestinien et son droit légitime à établir un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. À la lumière des événements actuels, l'Égypte estime que la seule façon de faire respecter les droits du peuple palestinien est de mettre fin aux actions unilatérales, en particulier aux plans d'annexion de territoires palestiniens, de mettre fin aux pratiques israéliennes en Cisjordanie et de lever le blocus de la bande de Gaza. Ces mesures créeraient un climat propice à la reprise des négociations sur la base d'une solution à deux États, de l'Initiative de paix arabe, du droit international et de résolutions de la légitimité internationale.

Les autres crises au Moyen-Orient ne se portent pas beaucoup mieux que la question de Palestine. Notre région est de plus en plus touchée par un projet terroriste dogmatique qui utilise la religion comme un écran de fumée pour s'emparer du pouvoir et le monopoliser, détruisant les principes de l'État-nation et de la citoyenneté, sans se soucier du coût pour les peuples de la région. Il est regrettable que l'ONU et ses organes continuent de fermer les yeux sur les actions grossières et destructrices des gouvernements d'un nombre limité d'États de la région pour soutenir ces desseins tordus, alors que ces États continuent de propager le terrorisme, le chaos et les divisions sectaires, au mépris des principes les plus importants du droit international.

Ces plans malveillants sont voués à l'échec. En fin de compte, les solutions qui prévaudront sont celles qui servent les intérêts des peuples de la région et répondent à leurs aspirations de sécurité et de développement par le biais d'États démocratiques souverains qui respectent les principes de la citoyenneté et n'utilisent pas la religion comme un écran de fumée pour des ambitions politiques ou des fantasmes expansionnistes.

L'Égypte souscrit à l'appel à un cessez-le-feu mondial qui permettrait aux peuples de la région de faire face aux événements liés à la pandémie et de jeter les bases d'un processus politique global fondé sur les termes de référence définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le règlement des conflits régionaux de longue date. L'ONU doit veiller à ce que les efforts visant à résoudre pacifiquement les crises en Syrie et au Yémen soient guidés par les peuples de ces pays, sans ingérence ou diktat étrangers. Ces efforts doivent également préserver pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ces pays ainsi que l'unité de leurs peuples.

Dans ce contexte, l'Égypte exprime sa profonde inquiétude face aux conclusions alarmantes énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2020/531), publié en juin. Ces conclusions concernent l'origine des armes de contrebande saisies en route vers le Yémen, ainsi que les missiles et les aéronefs sans pilote utilisés dans les attaques contre des installations vitales en Arabie Saoudite l'année dernière, attaques que l'Égypte a condamnées dans les termes les plus forts.

Dans une déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères Sameh Hassan Shokry Selim lors de la séance du Conseil de sécurité sur la Libye tenue le 8 juillet 2020, l'Égypte a réitéré l'appel du Président Abdel Fattah Al Sisi à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel (voir S/2020/686, annexe 18). L'Égypte soutient le règlement politique de la crise libyenne inscrit dans la Déclaration du Caire du 6 juin 2020, qui est tout à fait conforme aux résultats de la Conférence de Berlin

et aux résolutions du Conseil de sécurité sur la Libye. Les objectifs énoncés dans ces déclarations sont de stabiliser le pays en restructurant le Conseil présidentiel de la Libye, de former un gouvernement libyen indépendant bénéficiant d'un consensus entre toutes les parties libyennes concernées et de la confiance de la Chambre des représentants libyenne, de dissoudre les milices armées, de lutter contre le terrorisme et de veiller à ce que les richesses libyennes soient réparties équitablement.

L'Égypte condamne une fois de plus les interventions étrangères destructrices en Libye par un parti régional spécifique qui s'efforce de recruter des combattants terroristes en Syrie et qui soutient les milices armées et les groupes militants dans le pays. Du fait de ces interventions, le fossé se creuse entre, d'une part, les aspirations légitimes du peuple libyen à vivre en paix, en sécurité et dans la dignité dans un État unifié et indépendant et, d'autre part, le projet bien réel de chaos et d'extrémisme que cet acteur régional cherche à semer dans le pays.

La communauté internationale a trop tardé. Le temps est venu d'écouter la voix de la raison et de la sagesse, de réaliser les espoirs et les aspirations des peuples de la région à vivre en sécurité et en paix et de sauvegarder les ressources et les vies de la région au lieu de les gaspiller dans des conflits qui les saignent à blanc. L'Égypte continuera à œuvrer pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient afin de forger un avenir meilleur pour les peuples de la région.

Annexe 28

Déclaration de M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne (UE).

L'Union européenne reste attachée unie dans sa détermination à trouver une solution négociée à deux États, qui réponde aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à la création d'un État et à la souveraineté, qui mette fin à l'occupation commencée en 1967 et qui règle toutes les questions relatives au statut final, dans le but de mettre un terme au conflit.

L'UE rappelle qu'une solution durable au conflit doit reposer sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route du Quatuor, les accords précédemment conclus entre les parties et l'Initiative de paix arabe, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, souverain, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. L'UE réaffirme son attachement fondamental à la sécurité d'Israël, notamment au regard des menaces actuelles et émergentes dans la région.

L'Union européenne s'oppose fermement à toute action susceptible de compromettre la viabilité de la solution des deux États et invite instamment les deux parties à faire la preuve, par leurs politiques et leurs actions, d'un attachement véritable à la solution des deux États, dans le but de rétablir la confiance et d'ouvrir une voie permettant de revenir à des négociations sérieuses.

À cette fin, l'Union européenne continuera de suivre de près les évolutions sur le terrain et leurs implications plus larges, et envisagera d'autres moyens de préserver la viabilité de la solution des deux États, qui est constamment fragilisée par les faits nouveaux qui surviennent sur place.

Comme l'a écrit le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne, Josep Borrell Fontelles, dans sa lettre aux membres actuels du Conseil de sécurité datée du 23 juin :

> « Ces derniers jours, j'ai eu des conversations franches, amicales et constructives avec plusieurs interlocuteurs israéliens de haut niveau, notamment le Vice-Premier Ministre, Benny Gantz, et le Ministre des affaires étrangères, Gabi Ashkenazi. En outre, je suis en contact étroit avec les dirigeants palestiniens et avec d'autres représentants arabes clefs et, aux côtés des Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, j'ai également eu une discussion utile sur le processus de paix au Moyen-Orient avec le Secrétaire d'État des États-Unis, Mike Pompeo.
>
> Au cours de ces discussions, j'ai souligné l'opposition de l'Union européenne à toute mesure unilatérale des parties, en particulier à l'éventuelle annexion, par Israël, d'un pan quelconque de la Cisjordanie. Je suis fermement convaincu que de telles mesures mettraient en danger les efforts constants du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière pour concrétiser la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.
>
> En mars de cette année, au Conseil des droits de l'homme à Genève, l'Union européenne a fait une déclaration en ce sens, notant clairement qu'une annexion, quelle qu'elle soit, constituerait une violation grave du droit international. De fait, une disposition juridique fondamentale du droit

international, y compris de la Charte des Nations Unies, veut que l'acquisition de territoire par la force soit interdite.

Il est important de souligner qu'une annexion unilatérale porterait un préjudice réel aux perspectives d'une solution à deux États viable » (*voir S/2020/596, annexe 23*).

L'Union européenne rappelle également que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre la solution des deux États impossible. Elle réaffirme à cet égard sa vive opposition à la politique et aux activités de peuplement qu'Israël mène dans ce contexte, tels la construction du mur de séparation au-delà de la frontière de 1967, les démolitions et confiscations de biens, y compris ceux construits grâce à des projets financés par l'Union européenne, les expulsions, les transferts forcés, y compris de Bédouins, les avant-postes illégaux et les restrictions à l'accès et aux déplacements. L'UE appelle Israël à mettre un terme à l'expansion continue des colonies, y compris à Jérusalem-Est, en particulier dans les zones sensibles telles que Har Homa, Givat Hamatos et la zone E1, car cela fait peser une lourde menace sur la solution à deux États.

L'Union européenne invite toutes les parties à prendre sans délai des mesures pour modifier radicalement la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, et notamment à mettre fin aux bouclages et à ouvrir totalement tous les points de passage, tout en répondant aux besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité. Les récents tirs de roquette par des groupes militants sont inacceptables et mettent une nouvelle fois en évidence le risque d'escalade. Toutes les parties prenantes doivent s'engager en faveur de la non-violence et de la paix.

L'Union européenne réaffirme être disposée à œuvrer à la reprise de négociations concrètes pour résoudre les questions relatives au statut final et instaurer une paix juste et durable. Elle exhorte les deux camps à prouver, tant par les politiques que par les actes, leur attachement sincère à la solution des deux États, seule manière réaliste de mettre fin au conflit.

Qu'il me soit permis à présent de dire un mot de la situation en Syrie. À Edleb, l'offensive du régime syrien et de ses alliés, en particulier la Russie, a suscité d'indicibles souffrances humaines et provoqué la pire crise humanitaire depuis le début du conflit syrien.

L'Union européenne réitère, dans les termes les plus énergiques, son appel à toutes les parties à mettre immédiatement en place un cessez-le-feu viable, à garantir la protection des civils sur terre comme dans les airs et à permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire par la communauté internationale.

Sans nier la présence dans la région de groupes terroristes désignés comme tels par l'ONU, l'Union européenne estime que les attaques aveugles et la destruction des infrastructures civiles, notamment des installations de santé, des écoles et des camps de déplacés, auxquelles se livrent le régime syrien et ses alliés ne sauraient être justifiées en aucune circonstance et doivent cesser. Nous réaffirmons la position de l'UE selon laquelle tous les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent rendre des comptes.

L'Union européenne a condamné l'action militaire unilatérale de la Turquie dans le nord-est de la Syrie, qui provoque des souffrances humaines inacceptables, dessert la lutte contre Daech et menace sérieusement la sécurité européenne. La Turquie est un partenaire clef de l'Union européenne et un acteur d'une importance capitale dans la crise syrienne et dans la région. Les préoccupations de la Turquie en matière de

sécurité dans le nord-est de la Syrie doivent être traitées par les voies politiques et diplomatiques, et non militaires, et dans le respect du droit international humanitaire.

En réponse aux conclusions du rapport du 8 avril de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Conseil exécutif a récemment pris une décision d'une importance cruciale sur la question de la possession et de l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien. Cette décision a été rédigée avec soin, dans le respect de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Elle fixe des paramètres clairs et vérifiables pour les mesures que le régime syrien doit prendre afin de revenir à un respect total de la Convention sur les armes chimiques. L'Union européenne soutient fermement cette décision et exhorte le régime syrien à prendre toutes les mesures requises pour remédier à la situation dans les délais prévus. Comme indiqué dans la décision, il incombera désormais à la Conférence des États parties de décider de toute nouvelle ligne de conduite, conformément à l'article XII de la Convention. Nous appelons tous les États parties à s'acquitter de leurs responsabilités et à étayer la crédibilité de la Convention.

L'Union européenne exhorte le régime syrien à revenir à la table des négociations et affirme à nouveau que toute solution durable au conflit passe nécessairement par une transition politique authentique, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) négocié par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU. L'UE reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien.

L'Union européenne veut remédier à la situation humanitaire à titre prioritaire. Elle effectue des livraisons d'aide humanitaire afin de répondre aux besoins urgents, en termes d'abri, de fournitures médicales et de denrées alimentaires, des près de 1 million de déplacés et de tous les Syriens dans le besoin dans la région d'Edleb. Nous devons continuer à garantir un accès sûr, durable et immédiat aux populations dans le besoin, dans le plein respect du droit international humanitaire. Comme l'ont déclaré le Haut Représentant Josep Borrell et le Commissaire à la gestion des crises, Janez Lenarčič, le 12 juillet :

> « Le Conseil de sécurité a adopté ce samedi 11 juillet une résolution très attendue sur l'aide transfrontière, qui est essentielle pour aider les personnes victimes du conflit en Syrie.
>
> Néanmoins, il est extrêmement préoccupant de constater que la résolution, adoptée après plusieurs veto de la Russie et de la Chine, n'autorise qu'un seul point de passage sur les deux que l'ONU pouvait emprunter jusqu'alors. L'approche peu constructive adoptée par certains membres du Conseil de sécurité est d'autant plus regrettable en cette période où les besoins n'ont jamais été aussi importants et dans le contexte de la pandémie due au coronavirus.
>
> Le point de passage de Bab al-Haoua est désormais le seul que l'ONU peut emprunter pour fournir une aide humanitaire essentielle. L'autorisation d'un seul point de passage entravera l'acheminement d'une aide d'urgence vitale à des centaines de milliers de personnes qui en ont besoin dans le nord-ouest de la Syrie ».

L'Union européenne sera disposée à participer à la reconstruction de la Syrie lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive sera résolument engagée dans le cadre de la résolution 2254 (2015) et du processus de Genève.

Annexe 29

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Aujourd'hui, les souffrances du peuple palestinien, qui durent depuis des décennies, sont démultipliées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que de l'intensification des mesures d'oppression du régime israélien. La terrible situation humanitaire en Palestine est rendue encore plus amère et intolérable par l'entêtement implacable du régime israélien à poursuivre ses politiques expansionnistes illégales.

Étant donné les circonstances actuelles tout à fait inédites, qui font que la Palestine et toute la région se retrouvent dans une situation encore plus compliquée et enchevêtrée, la communauté internationale a la lourde responsabilité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour régler la crise et empêcher une nouvelle détérioration en matière de paix et de sécurité sur le plan régional et international.

Cet effort doit commencer par le Conseil de sécurité qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La situation de la Palestine est, avant tout, le résultat de plusieurs décennies d'inaction du Conseil face aux politiques expansionnistes et aux pratiques illégales du régime israélien. Afin d'empêcher que la confiance dont il jouit, ainsi que l'ONU de manière générale, ne s'effrite davantage, le Conseil doit agir conformément à la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte.

Parallèlement à l'examen de cette situation au Conseil de sécurité, la communauté internationale doit aussi collectivement et de manière coordonnée faire pression sur les États-Unis pour les contraindre à abandonner leur politique irresponsable consistant à soutenir sans réserve les agissements illégaux du régime israélien et à protéger aveuglément et systématiquement Israël de toute sanction du Conseil, encourageant par là-même le régime à poursuivre ses crimes en toute impunité.

Hélas, cela fait sept décennie que le soutien des États-Unis perdure, inébranlable, en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et au mépris de toutes les normes de conduite internationales et de tous les principes d'humanité et de moralité.

Alors même que l'occupation de la Palestine est la principale cause de la crise au Moyen-Orient, le régime israélien, en révélant son projet d'annexer d'importantes parties du Territoire palestinien occupé, a franchi un nouveau cap dans sa politique expansionniste qui, si rien n'est fait, aggravera encore la situation déjà très tendue au Moyen-Orient.

Norme impérative du droit international, l'occupation et l'acquisition de territoire par la force est prohibée et inadmissible. Par conséquent, l'annexion de la moindre partie du Territoire palestinien occupé constituerait une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte. En application des obligations juridiques qui leur incombent en vertu du droit international, tous les États doivent donc refuser de reconnaître une telle annexion.

Par ailleurs, il faut aussi contraindre le régime israélien à mettre fin à la construction et à l'expansion des colonies, ainsi qu'au blocus inhumain de la bande de Gaza. La levée du blocus est d'autant plus urgente étant donné la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le fait que les Palestiniens ont un besoin urgent de nourriture, de médicaments et de matériel médical pour soigner les malades et prévenir la propagation du coronavirus.

À la lumière des derniers rapports sur l'état pitoyable des Palestiniens qui croupissent dans les prisons israéliennes, le régime doit également être contraint de libérer les prisonniers palestiniens – une nécessité qui est maintenant urgente en raison de la pandémie de COVID-19.

En outre, toutes les mesures prises par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doivent aussi viser la fin de l'occupation israélienne des autres territoires arabes. Il faut donc forcer le régime à mettre fin à son occupation de tous les territoires palestiniens, ainsi que du Golan syrien occupé et de certaines parties du Liban. Il doit de plus cesser toutes ses activités déstabilisatrices dans la région, notamment la violation systématique de la souveraineté de la Syrie et du Liban.

Tout en insistant une fois de plus sur la nécessité d'en finir avec les décennies d'occupation, d'agression, de crime, de mort et de destruction en Palestine, je tiens à rappeler que la République islamique d'Iran continue à soutenir la juste cause du peuple palestinien et la pleine réalisation de tous ses droits inaliénables, y compris son droit naturel à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur toute la Palestine, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Annexe 30

Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur ce sujet important, et je remercie également les intervenants de ce jour.

L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration transmise au nom de l'Union européenne (annexe 28).

Je voudrais tout d'abord exprimer le soutien de l'Irlande aux efforts visant à contenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. L'augmentation rapide du nombre de cas ces dernières semaines est extrêmement préoccupante, et nous en appelons instamment à la coopération totale dans les efforts pour maîtriser le virus et garantir l'accès aux soins de santé à tous ceux qui en ont besoin.

La forte augmentation du nombre de cas dans les camps de réfugiés densément peuplés est particulièrement inquiétante, et nous saluons le travail exceptionnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit des services de santé essentiels aux réfugiés palestiniens. À la conférence des donateurs du 23 juin dernier, le Ministre irlandais des affaires étrangères et de la défense, Simon Coveney, a annoncé que l'Irlande verserait 1 million d'euros supplémentaire à l'UNRWA, en plus de notre contribution de 6 millions d'euros pour 2020. L'UNRWA continue de se heurter à une situation financière extrêmement difficile, et nous encourageons tous les bailleurs de fonds à envisager de lui accorder un soutien supplémentaire.

Je me dois une nouvelle fois d'exprimer la vive inquiétude de l'Irlande au sujet du risque d'annexion de certaines parties du Territoire palestinien occupé. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général António Guterres, qui a déclaré au Conseil le 24 juin (voir S/2020/596, annexe 1) que si elle était mise en œuvre, cette annexion constituerait une violation très grave du droit international, compromettrait gravement la perspective d'une solution à deux États et saperait les possibilités de reprise des négociations. Nous devons également bien comprendre que l'annexion accentueraient les violations des droits humains des Palestiniens dans les zones concernées de Cisjordanie, qui subissent déjà les effets négatifs des colonies illégales.

L'annexion d'une partie quelconque du territoire palestinien occupé mettrait également en danger la stabilité régionale et aurait inévitablement des conséquences négatives sur les relations d'Israël avec la communauté internationale, y compris l'Union européenne. Nous demandons instamment à Israël, qui est un partenaire important, de ne pas prendre une mesure aussi préjudiciable.

L'Irlande reste attachée à une solution négociée des deux États permettant de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États, sur la base du droit international, des paramètres reconnus au niveau international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette solution est conforme à la position ferme de l'Union européenne et à la résolution 73/89 de l'Assemblée générale, du 6 décembre 2018, intitulée « Pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient », qui a été présentée par l'Irlande (voir A/73/PV.47). Nous sommes prêts à appuyer tous les efforts visant à la réalisation de cet objectif.

Je voudrais maintenant évoquer la situation en Syrie. Le conflit en Syrie continue de causer des souffrances indicibles, en particulier dans le nord-ouest et le nord-est. Même si le cessez-le-feu à Edleb a été maintenu, le risque d'escalade reste bien réel. La déstabilisation économique, la propagation de la COVID-19 et les

nouvelles restrictions imposées aux livraisons transfrontières de l'aide humanitaire représentent de nouvelles menaces pour les Syriens, qui sont très vulnérables. Nous nous félicitons du renouvellement, tout récemment, du mandat pour les livraisons transfrontières de l'aide humanitaire, mais nous regrettons vivement qu'il ne reste qu'un seul point de passage pour acheminer l'aide humanitaire à des millions de personnes qui en ont besoin dans le nord-ouest du pays, dont beaucoup sont des enfants.

L'Irlande condamne fermement toutes les violations du droit international en Syrie et se félicite de tous les efforts déployés pour que les responsables rendent des comptes et que la justice soit rendue. Nous remercions la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne de son important travail, notamment son rapport du 2 juillet (A/HRC/44/61). Nous réitérons notre soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant, et nous demandons à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie.

L'Irlande se joint à l'appel lancé en faveur d'un cessez-le-feu national en Syrie et appuie l'Envoyé spécial pour la Syrie dans ses efforts visant à parvenir à une solution politique véritable, inclusive et globale, sur la base de la résolution 2254 (2015).

Annexe 31

Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

La maladie à coronavirus (COVID-19) demeure une menace grave pour la sécurité humaine dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient. Le Japon appuie pleinement les efforts déployés par toutes les entités du système des Nations Unies pour lutter contre la pandémie. Le Japon, qui fait partie des États qui ont pris l'initiative de publier la déclaration signée par plus de 170 États Membres et observateurs à l'appui de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie de COVID-19, espère vivement que la résolution 2532 (2020), qui a été adoptée récemment, sera pleinement respectée par toutes les parties concernées.

Grâce aux efforts déployés par l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, le nombre d'infections par la COVID-19, ainsi que le nombre de décès en Palestine, sont restés relativement faibles au cours de la phase initiale. Cependant, les chiffres augmentent et nous devons faire davantage pour contenir le virus dans le cadre d'un effort international concerté. Depuis le début de cette crise, le Japon a versé environ 10,8 millions de dollars à des organisations internationales, dont l'UNICEF et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin d'appuyer les efforts déployés par la Palestine pour lutter contre la pandémie.

Le Japon attache beaucoup d'importance au rôle que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour prévenir de la propagation de la COVID-19 dans les camps de réfugiés densément peuplés. L'Office a une nouvelle fois démontré sa capacité à fournir des services de qualité. Le Japon félicite tous les agents de première ligne de l'UNRWA pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur travail au quotidien dans des circonstances aussi difficiles. L'Office joue un rôle essentiel non seulement pour répondre aux besoins humanitaires, mais aussi pour assurer la stabilité régionale. Jusqu'à présent, en 2020, le Japon a versé plus de 25 millions de dollars à l'UNRWA, dont environ 1,5 million de dollars en réponse à l'appel éclair pour lutter contre la COVID-19. Nous espérons que l'UNRWA fera appel à une variété de donateurs pour stabiliser sa base financière. À cette fin, à la mi-juin, le Japon a organisé une réunion de travail virtuelle de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, et a encouragé nos partenaires asiatiques à continuer de soutenir l'UNRWA.

Le Japon reste déterminé à appuyer une solution des deux États. Le conflit entre les parties israélienne et palestinienne ne doit être réglé que par des négociations, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres bien connus. Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite des activités de peuplement par Israël, y compris la démolition de structures appartenant à des Palestiniens, qui porte atteinte aux efforts déployés en vue d'un règlement pacifique.

Si Israël appliquait unilatéralement sa souveraineté sur la Cisjordanie, quelle que soit la portée territoriale de ces mesures, cela saperait gravement la confiance mutuelle entre les parties, qui est nécessaire pour parvenir à une solution des deux États, et pourrait déstabiliser la région. Nous avons transmis ce message ferme à la partie israélienne, notamment lors de la conversation téléphonique entre les Ministres des affaires étrangères le 14 juillet. Nous réitérons notre vif espoir qu'Israël agira de manière raisonnable.

Il faut donner la priorité à la reprise du dialogue entre les parties. Le Japon est prêt à jouer un rôle constructif par son action au sein des enceintes internationales pertinentes, notamment le Quatuor. Face à la crise de sécurité humaine sans précédent causée par la COVID-19, il faut privilégier une coopération internationale axée sur les êtres humains pour favoriser la paix au Moyen-Orient.

Annexe 32

Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Allemagne, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. L'Allemagne est une force active au service de la paix, de la stabilité et du multilatéralisme dans le monde, et nous nous réjouissons de continuer à travailler avec vous, Monsieur le Président, pour relever les défis régionaux. Nous voudrions également exprimer notre gratitude au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, pour son exposé.

La menace imminente d'annexion par Israël de certaines parties du Territoire palestinien occupé met en péril nos efforts collectifs et conjoints visant à garantir aux Palestiniens une paix juste et durable sur la base de la solution des deux États. Il faut s'employer d'urgence et à titre prioritaire à prévenir l'annexion des territoires palestiniens occupés et à créer des conditions propices à la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens en vue de concrétiser la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le 7 juillet 2020, les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de l'Égypte, de la France et de l'Allemagne ont publié une déclaration commune sur l'état actuel du processus de paix au Moyen-Orient. Ils ont souligné que toute annexion des territoires palestiniens occupés en 1967 constituerait une violation du droit international et mettrait en péril les fondements du processus de paix. Ils ont également affirmé qu'une telle mesure aurait de graves conséquences pour la sécurité et la stabilité de la région et constituerait un obstacle majeur aux efforts visant à réaliser une paix globale et juste. Les Ministres ont également souligné qu'une telle mesure pourrait avoir des conséquences sur les relations avec Israël.

En outre, les Ministres de la Jordanie, des Émirats arabes unis, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, du Maroc et de la Palestine, qui sont membres de la délégation ministérielle arabe émanant de l'Initiative de paix arabe, ainsi que les Ministres de la Tunisie, le membre arabe du Conseil de sécurité ; Oman, le Président en exercice du Conseil de la Ligue des États arabes, et le Koweït, ancien membre arabe du Conseil de sécurité ; et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes ont tenu une réunion virtuelle le 7 juillet, durant laquelle ils ont souligné leur entière solidarité avec les Palestiniens, qui s'efforcent d'exercer leurs droits légitimes, notamment le droit à la liberté et celui de créer un État viable avec Jérusalem-Est pour capitale sur la base des frontières du 4 juin 1967 et de la solution à deux États, conformément au droit international et à l'Initiative de paix arabe. Les ministres ont appelé la communauté internationale à adopter une position claire et influente et à prendre des mesures pour prévenir l'exécution du plan d'annexion afin de défendre le droit international et de protéger la paix, tout en appelant à la relance des pourparlers sérieux et efficaces en vue de régler le conflit sur la base de la solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes constitutives de la légitimité internationale.

Il importe que la communauté internationale continue de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et garantisse son fonctionnement continu afin qu'il puisse s'acquitter du mandat que lui a confié l'ONU, dans l'attente d'un règlement juste et durable de la question des réfugiés, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et dans le contexte d'un règlement global du conflit palestino-israélien sur la base de la solution à deux États.

À la conférence ministérielle extraordinaire d'annonce de contributions pour l'UNRWA, coorganisée le 23 juin par la Jordanie et la Suède, 75 gouvernements et organisations non gouvernementales se sont engagés à verser 130 millions de dollars afin de maintenir les opérations et les services de l'Office. Nous remercions tous les États qui ont manifesté leur appui à l'UNRWA sur les plans politique et financier. Cependant, nous ne devons ménager aucun effort pour que le financement de l'UNRWA soit durable, prévisible et suffisant. Cela signifie qu'il faut remédier au sous-financement chronique et aux crises financières persistantes en prenant des engagements pluriannuels.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au personnel de l'UNRWA, qui est en première ligne de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et à l'Office pour sa capacité à s'acquitter de son mandat dans un environnement politique et financier de plus en plus difficile. En tant que pays d'accueil du plus grand nombre de réfugiés palestiniens, la Jordanie continuera de fournir, au même titre que ses partenaires, tout l'appui politique et financier possible à l'UNRWA afin que l'Office puisse continuer de fournir des services vitaux aux réfugiés palestiniens.

Conformément aux directives de S. M. le Roi Abdullah II, gardien des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem, la Jordanie continuera de mettre tout en oeuvre pour protéger Jérusalem et ses lieux saints et préserver le statu quo historique et juridique ainsi que l'identité musulmane et chrétienne de ces sites.

Pour terminer, ceux qui croient en la paix doivent se prononcer contre l'annexion. Tous ceux qui veulent mettre fin au conflit doivent se mobiliser pour prévenir l'annexion. La réalisation d'une paix juste et durable qui respecte tous les droits légitimes du peuple palestinien est un choix stratégique jordanien, palestinien et arabe. Tout autre scénario représente une menace pour la paix et pour tous les habitants la région. Nous nous trouvons à la croisée des chemins : soit nous nous enfonçons plus profondément dans l'abîme du conflit et du désespoir, soit nous sauvons la paix, qui est un impératif régional et international. La Jordanie continuera d'œuvrer avec les pays arabes et la communauté internationale à la réalisation d'une paix durable et juste.

Annexe 33

Déclaration de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Nous tenons à féliciter la Mission permanente de l'Allemagne de l'efficacité avec laquelle elle dirige les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Nous tenons également à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et à réitérer notre appui aux efforts qu'il déploie pour apaiser la situation et rétablir la stabilité, en particulier compte tenu de la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité tient son débat public trimestriel sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Pendant ce temps, la communauté internationale continue de se réunir pour tenter de contrer les plans d'Israël, Puissance occupante, visant à annexer des terres en Cisjordanie et à imposer la souveraineté israélienne dans des régions de la vallée du Jourdain et du nord de la mer Morte.

Au cours des derniers mois, le Koweït et les États arabes ont intensifié leurs efforts pour lutter contre les tentatives d'Israël d'exploiter la préoccupation mondiale que représente la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus. Ces tentatives ne tiennent pas compte de l'action mondiale visant à faire cesser les hostilités, le conflit et le siège dans cette situation humanitaire difficile. Durant sa réunion ministérielle tenue en avril dernier, le Conseil de la Ligue des États arabes a souligné que la mise à exécution de ces plans par le Gouvernement israélien constituerait un crime de guerre supplémentaire à ajouter à la longue liste des crimes odieux commis contre le peuple palestinien ainsi qu'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU et du droit international. Nous constatons également que la communauté internationale a condamné ces plans israéliens, qui sapent la volonté internationale d'instaurer une paix juste et globale. Peut-être l'expression la plus importante de la position de la communauté internationale contre l'annexion israélienne est le fait que, durant le débat public du Conseil de sécurité tenu le 24 juin (voir S/2020/596), une majorité de membres du Conseil ont mis en garde Israël contre l'exécution de ses plans d'annexion et ont rappelé ses violations du droit international.

Le fait qu'Israël, Puissance occupante, n'ait pas mis en œuvre ses plans d'annexion le 1er juillet ne signifie nullement qu'il changera de cap. Israël tente de perpétuer l'occupation en poursuivant ses activités et ses politiques illégales, en agrandissant les colonies et en construisant des milliers de logements ainsi qu'en annexant des territoires, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016), et en prévenant la création d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant, viable et souverain. Étant donné qu'Israël n'hésitera pas à exploiter les circonstances ou la crise mondiale pour s'attaquer de manière flagrante au peuple palestinien, nous devons revitaliser les mécanismes politiques et juridiques internationaux pour veiller à ce qu'Israël soit tenu pour responsable de ses violations continues des droits du peuple palestinien au regard du droit international.

Ces violations englobent des campagnes d'arrestations arbitraires ; la démolition de bâtiments palestiniens ; la destruction et la saisie de biens ; le déplacement forcé de civils, dont certains sont victimes de crimes commis par les colons ; le durcissement du siège imposé à Gaza depuis environ 13 ans ; les attaques récurrentes contre des lieux saints musulmans et chrétiens ; la tentative de compromettre l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; et l'adoption incessante de décisions unilatérales et illégales, notamment le

gel d'une partie des recettes fiscales palestiniennes et la tentative de modifier le caractère, le statut historique et la composition démographique de Jérusalem.

Face à ces violations israéliennes, nous réitérons que le Conseil de sécurité doit agir fermement pour mettre un terme à ces crimes et à ces attaques. Le Conseil n'a d'autre choix que de s'acquitter immédiatement de sa responsabilité, avant qu'il ne soit trop tard, car l'occupation et les violations des droits du peuple palestinien ne mèneront pas à la paix, en particulier dans le contexte d'une épidémie qui a des effets dévastateurs pour l'humanité.

Enfin, le Koweït reste attaché à la position arabe, islamique et internationale selon laquelle la paix est un choix stratégique et un règlement durable, global et juste doit être basé sur la solution des deux États, conformément aux paramètres convenus, à savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient et l'Initiative de paix arabe. Un tel règlement permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits politiques légitimes et de créer un État indépendant sur son territoire, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Annexe 34

Déclaration de M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de l'Allemagne à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et à saluer vos efforts et ceux de votre délégation pour la direction efficace des travaux du Conseil. Je tiens également à remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, et son équipe pour leur exposé remarquable et les efforts qu'ils déploient sur le terrain dans des conditions extrêmement difficiles, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), sur les activités de colonisation illégales d'Israël dans le territoire palestinien occupé.

La séance du Conseil de sécurité aujourd'hui fait naturellement suite à la séance ministérielle du Conseil tenue le 24 juin (voir S/2020/596), à laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et un grand nombre de ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de sécurité ont pris une part active. Des interventions très importantes ont été faites par le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine (voir S/2020/596, annexe 19) et d'autres ministres présents, qui ont fourni leurs déclarations pour qu'elles soient incluses dans le compte rendu de la séance. Dans ces déclarations, ils ont tous clairement exprimé leur opposition farouche aux plans israéliens d'annexion du territoire palestinien occupé. Ils ont également condamné ces plans et les effets néfastes qu'ils auraient non seulement sur le processus de paix et le principe « terre contre paix» sur lequel il a été établi, mais aussi sur la solution des deux États – un des piliers de la légitimité internationale, aux côtés de l'Initiative de paix arabe, des Accords d'Oslo, des principes de Madrid et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur la question palestinienne – et sur la sécurité et la stabilité de toute la région du Moyen-Orient. Cette séance a confirmé, sans l'ombre d'un doute, que la communauté internationale est unie contre l'annexion et qu'elle est résolue à s'y opposer.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a clairement souligné, lors de la séance précédente, que la seule façon de résoudre le conflit israélo-arabe était de mettre en œuvre en toute sécurité la solution des deux États, car toutes les parties étaient convaincues que les plans d'annexion israéliens nuiraient au processus de paix actuel et détruiraient toute perspective de paix à l'avenir. Les Palestiniens perdraient confiance dans la perspective d'un règlement juste et négocié, et les Arabes se désintéresseraient d'une paix régionale et internationale. L'annexion entraînerait des jours sombres pour le conflit et pour la région dans son ensemble (voir S/2020/596, annexe 3).

La Ligue des États arabes réaffirme la centralité de la solution à deux États que la communauté internationale a adoptée comme base pour résoudre la question palestinienne, fondée sur la création d'un État de Palestine indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale. Elle réitère son opposition à tout plan de paix qui pourrait être annoncé ou mis en œuvre sans négociations directes entre les parties palestinienne et israélienne, ou qui comprendrait des propositions visant à modifier l'un des principaux termes de référence du processus de paix ou à modifier le statut des territoires palestiniens occupés depuis 1967. La Ligue des États arabes s'oppose à toute tentative de reconnaissance de la souveraineté israélienne sur l'un quelconque de ces territoires, y compris Al-Qods

Al-Charif. Elle insiste sur le fait qu'un accord doit être conclu sur les cinq questions relatives au statut final par des négociations directes, sous les auspices neutres du Quatuor international, dont le rôle devrait être renforcé et élargi pour inclure des acteurs influents dans le processus de paix.

La Ligue des États arabes se réjouit de continuer à travailler étroitement et sérieusement avec le Conseil de sécurité pour faire face aux dangers qui menacent l'ensemble du Moyen-Orient, d'une part, et la question palestinienne, d'autre part, en particulier en coopérant efficacement pour faire face aux plans israéliens d'annexion de territoires palestiniens. Elle encourage le Conseil de sécurité à faire de sérieux efforts, en premier lieu, pour mettre en place des mécanismes pratiques, notamment pour assurer la protection du peuple palestinien, et à s'employer à présenter d'autres initiatives visant à améliorer les perspectives de la solution à deux États sur la base de principes internationalement reconnus, en vue de mettre fin à l'occupation et à toutes les pratiques israéliennes illégales contre le peuple palestinien sans défense.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit réaffirmer que la prétendue annexion de toute partie de la Cisjordanie occupée ou de la vallée du Jourdain serait nulle et non avenue et ne serait pas reconnue, et s'employer à mettre immédiatement un terme à la construction et à l'expansion des colonies israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé.

Troisièmement, le Conseil doit s'employer à mettre en œuvre et à revitaliser les initiatives régionales, au premier rang desquelles l'Initiative de paix arabe, en faveur du règlement pacifique du conflit israélo-arabe, et éviter toute ligne de conduite incompatible avec le mandat établi au cours du processus de paix, dont l'objectif est de parvenir à une solution à deux États fondée sur des négociations directes portant sur les cinq paramètres d'un règlement final global et juste du conflit israélo-arabe.

Quatrièmement, le Conseil doit s'efforcer de revitaliser et d'élargir le Quatuor afin de rétablir son rôle dans le processus de paix entre les parties israélienne et palestinienne, menant à la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, existant en sécurité et en paix à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

Cinquièmement, le Conseil doit faire de sérieux efforts pour s'assurer qu'Israël respecte les mêmes règles internationales en matière de responsabilité que celles qui sont appliquées à tous les autres États. Il ne peut y avoir de traitement préférentiel, de discrimination ou de politique du deux poids, deux mesures. Le Conseil doit envoyer un message clair à cet égard et mettre en garde sans équivoque Israël contre la persistance de ses violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne l'annexion partielle ou totale du territoire palestinien occupé.

Annexe 35

Déclaration de M^me^ Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Moyen-Orient se trouve véritablement à un « moment charnière», comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général António Guterres au Conseil (voir S/2020/596, annexe 1). Pour les Palestiniens et les Arabes, c'est un moment qui déterminera si nous sommes condamnés à un avenir de conflit continu ou à un avenir plein d'espoir d'une paix possible. La menace d'annexion de certaines parties de la Cisjordanie pèse comme une épée sur la tête des Palestiniens et constitue une « menace existentielle pour leur avenir », comme l'a dit à juste titre le Premier Ministre Mohammad Shtayeh.

Israël menace de prendre des mesures unilatérales qui mettront fin à des décennies d'efforts de paix et d'espoir d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien. Ces mesures mettront fin à la solution des deux États et enterreront toute perspective de paix. Combien de temps encore le Conseil de sécurité peut-il accepter les actions unilatérales et illégales d'Israël, qui défient et sapent le maintien de la paix et de la sécurité dans la région depuis tant de décennies ? Combien de temps encore les Palestiniens vont-ils voir leurs droits fondamentaux bafoués et se voir refusées leurs aspirations légitimes à vivre en paix et en sécurité dans un État indépendant ?

Il y a deux ans, au cours de ce même débat trimestriel (voir S/PV.8316), un nombre écrasant de pays ont fermement condamné l'adoption par Israël d'une loi fondamentale consacrant la discrimination de jure à l'égard des Arabes. Aujourd'hui, à la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, Israël a décidé de manifester à nouveau son mépris total de la légalité internationale et du multilatéralisme en déclarant son intention d'annexer des parties de la Cisjordanie.

Il est inutile de rappeler au Conseil la multitude de condamnations que cette décision a suscitées de la part des gouvernements, mais aussi des parlements, des universités et de la société civile. Dans une lettre, 1 080 députés de 25 pays européens ont rejeté les plans d'annexion d'Israël, soulignant qu'ils seraient « fatals » aux perspectives de paix, et ont appelé leurs pays respectifs et l'Union européenne à adopter en réponse des sanctions internationales. Le plan d'annexion a également incité plus de 400 spécialistes des études juives en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Israël à écrire une lettre rejetant ce plan et expliquant qu'il créerait « formellement (de jure) des conditions d'apartheid en Israël et en Palestine ».

Malheureusement, cette menace d'annexion n'est que le point culminant de décennies d'occupation, de confiscation de terres, d'expansion des colonies, de démolition de maisons palestiniennes, de meurtres, d'emprisonnement et de déportation de Palestiniens de leur propre terre et et de leur propre pays. Aucun véritable processus de paix dans le cadre des paramètres convenus au niveau international ne peut avoir lieu tant qu'Israël continue d'imposer un fait accompli qui reste sans réponse du Conseil de sécurité, et pour combien de temps encore ? Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, à aller au-delà des condamnations et à mettre fin aux mesures illégales et illégitimes d'Israël, qui contreviennent à toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU adoptées par ce même Conseil.

Le Liban est confronté à de multiples défis en raison de l'absence d'un horizon pacifique dans la région, de la crise financière et économique et d'une pandémie qui mettra sa population en grand danger si elle submerge ses installations et ses fournitures médicales. Au milieu de toutes ces graves menaces, le Gouvernement

tente de trouver une solution à l'impasse économique actuelle. Il travaille avec les institutions financières internationales pour remettre le pays sur la voie de la reprise.

Les autorités libanaises ont une nouvelle fois affirmé qu'elles restaient déterminées à mettre en œuvre les réformes essentielles et nécessaires, et elles continuent de rechercher l'appui de la communauté internationale, en particulier des pays amis dans la région et le monde.

Dans ce contexte très difficile, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'est révélée être un important bastion de stabilité dans le Sud-Liban et dans la région. La récente visite du Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés, S. E. M. Nassif Hitti, au quartier général de la FINUL témoigne de l'appréciation du Liban pour le rôle de la FINUL et de l'engagement de longue date de notre pays à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité. À cet égard, le Liban demande une fois de plus que le mandat de la FINUL soit renouvelé sans être modifié, afin de continuer de préserver le calme relatif qui règne dans sa zone d'opération et de sauvegarder la stabilité dans le sud.

La stabilité dans le sud et dans l'ensemble du Liban est quotidiennement mise à mal par les violations constantes, par Israël, de la souveraineté libanaise par les voies terrestres, aériennes ou maritimes, en violation grave de la résolution 1701 (2006). Pour ne citer qu'un exemple, du 19 février au 16 juin de cette année, cruelle époque marquée par une pandémie, la FINUL a enregistré en moyenne 3,7 violations de l'espace aérien par jour, et 11 heures de survol par jour. Ces violations israéliennes répétées déstabilisent encore plus la situation.

Une fois encore, nous demandons au Conseil de prendre des mesures pour contraindre Israël à arrêter de violer la souveraineté du pays et cesser d'attiser les tensions dans la région. Comme de nombreux membres du Conseil l'ont dit, la FINUL est un bien public régional. Donnons-lui les moyens d'agir et de mettre fin à toute violation de la résolution qui a établi le mandat de la FINUL, conformément à la résolution 1701 (2006), et permettons à cette opération des Nations Unies de s'acquitter efficacement dudit mandat.

Annexe 36

Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ce n'est pas la première fois cette année que le Liechtenstein aborde le débat public trimestriel sur le Moyen-Orient dans un climat de grande inquiétude. La question la plus importante aujourd'hui est le spectre persistant de l'annexion de certains pans de la Cisjordanie par Israël. Le Liechtenstein réitère sa position de longue date selon laquelle l'annexion d'un territoire, ou toute décision de changer ou de modifier la frontière entre Israël et la Palestine sans le consentement explicite des deux parties, est contraire au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De telles actions sont illégales quelle que soit l'ampleur ou la rapidité de l'annexion. Loin de renforcer la sécurité d'Israël, l'annexion compromet la perspective d'une solution à deux États fondée sur le droit international en vigueur, en particulier le droit international humanitaire, et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui continuent de représenter la seule voie viable vers une solution durable du conflit israélo-palestinien. Dans toutes les situations, le Liechtenstein mettra en œuvre sa politique, conformément au droit international, de ne pas reconnaître comme légale une quelconque annexion de territoire.

Le Liechtenstein prend note des procédures en cours à la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) concernant la situation en Palestine, et attend avec intérêt qu'elle rende sa décision en temps utile. Ce genre de procédure, par un tribunal international permanent et faisant autorité, est l'expression d'un ordre international fondé sur des règles et efficace, comme le préconisent constamment de nombreux Membres de l'ONU. Les attaques politiques contre la CPI ne peuvent avoir qu'un seul but : affaiblir l'état de droit, fragiliser le multilatéralisme et promouvoir la loi du plus fort – une tendance à laquelle nous sommes déterminés à nous opposer, aux côtés de beaucoup d'autres. Nous entendons donc continuer d'appuyer la CPI dans son action déterminée pour administrer la justice avec la confiance que lui confère son mandat bénéficiant d'un large appui.

Le Liechtenstein regrette que la République islamique d'Iran et les États-Unis se soient retirés du Plan d'action global commun, car le monde est sans le moindre doute un endroit moins sûr du fait de ces décisions. Le Plan d'action marquait un accomplissement historique de la diplomatie multilatérale, qui renforçait l'ordre international fondé sur des règles et donnait lieu à des résultats concrets en termes de non-prolifération nucléaire. Il convient de revenir à un respect intégral de ses dispositions. Le Liechtenstein rappelle également que la résolution 2231 (2015) est toujours en vigueur et demeure donc contraignante pour tous les États, avec une responsabilité particulière pour tous les membres du Conseil de sécurité.

Nous avons suivi attentivement le processus qui a conduit à l'adoption de la résolution 2533 (2020), qui permettra à des millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier à Edleb et dans ses environs, de continuer à recevoir une aide. Toutefois, le processus d'élaboration de la résolution a une nouvelle fois montré que le Conseil est incapable de réunir la volonté politique nécessaire pour donner la priorité à la protection du peuple syrien, alors même que les besoins humanitaires sont parfaitement clairs, et pour convenir de mesures à la hauteur du défi à relever. Sur la base des informations disponibles, force est de conclure que, à défaut d'assurer une aide plus permanente, l'accord obtenu au sein du Conseil est susceptible d'exacerber les souffrances humanitaires dans le pays.

Nous remercions les membres du Conseil de sécurité, et en particulier les co-rédacteurs chargés du dossier, d'avoir collectivement usé de leur influence pour promouvoir cette solution *a minima*, qui permet la poursuite des opérations

transfrontières d'acheminement de l'aide. Par contraste, il est déplorable que deux membres permanents du Conseil aient recouru au veto pour bloquer deux projets de résolution antérieurs présentés par les co-rédacteurs et assurer en conséquence l'arrêt des livraisons d'aide par les postes-frontières de Bab el-Salam et Yaaroubiyé. Nous craignons que les populations du nord d'Alep et du nord-est de la Syrie ne souffrent de ces actions, comme ce fut le cas après les 14 recours au veto sur le dossier syrien ces sept dernières années. Il est plus que temps de faire en sorte que cette utilisation flagrante du veto suscite une réaction de l'ensemble des Membres de l'ONU, notamment en prenant des mesures à l'Assemblée générale.

Bien que la majorité des Membres se soient clairement exprimés sur la nécessité de garantir l'établissement des responsabilités pour les pires crimes commis en Syrie, le Conseil de sécurité continue de ne faire aucun cas de l'appel à saisir la CPI. Dans ce contexte, la décision de créer, à la fin 2016, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables est de plus en plus pertinente au regard de la quête de justice pour les atrocités commises en Syrie. L'action diligente du Mécanisme international, impartial et indépendant nous rappelle avec constance le rôle central que joue la responsabilité pénale dans tout processus politique visant une paix durable et une réconciliation véritable en Syrie. Le Liechtenstein se félicite de l'engagement clair pris à cet effet par les participants à la quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, et continue d'y souscrire pleinement.

Annexe 37

Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante visioconférence publique.

La Malaisie s'associe aux déclarations présentées sur cette question au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 20) et de l'Organisation de la coopération islamique (annexe 47).

Qu'il me soit permis avant tout de féliciter le Conseil de sécurité pour l'adoption, le 1er juillet, de la résolution 2532 (2020), consacrée à la maladie à coronavirus (COVID-19) et à un cessez-le-feu mondial. La Malaisie, qui était au rang des pays ayant initié la déclaration conjointe sur un cessez-le-feu mondial, que 172 États Membres de l'ONU et États observateurs non membres ont signée, espère que toutes les dispositions de la résolution seront pleinement appliquées par toutes les parties.

Israël, Puissance occupante, continue de proclamer ouvertement son intention d'annexer des pans importants du territoire palestinien occupé en Cisjordanie. La position de la Malaisie sur cette question est extrêmement claire. Une annexion est illégale. Elle viole la Charte des Nations Unies, les Conventions de Genève et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, aux termes desquelles l'acquisition de territoire par la guerre ou la force est inadmissible.

L'annexion ne fera qu'exacerber les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'Israël commet contre les Palestiniens. Les politiques et pratiques inhumaines et discriminatoires menées par Israël en faveur des colons illégaux continueront à nuire à nos frères et sœurs palestiniens. Outre les démolitions et les confiscations illégales de biens entraînées par les colonies illégales, un plus grand nombre de Palestiniens se verront confrontés à des restrictions supplémentaires à leur accès aux ressources naturelles, à l'eau et aux terres agricoles. Bref, l'annexion causerait des préjudices incalculables aux moyens de subsistance et au développement des Palestiniens.

La communauté internationale ne peut rester indifférente et silencieuse face à la dernière agression israélienne contre les Palestiniens sous occupation. La Malaisie appelle la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à s'acquitter sans délai de la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte à l'égard des Palestiniens. Le Conseil de sécurité doit condamner et rejeter le plan d'annexion israélien et s'assurer que ce plan ne sera jamais mis en œuvre.

Il n'y a pas de solution militaire à la question palestinienne. Les manœuvres provocatrices d'Israël ne feront qu'aggraver la situation. C'est pourquoi la Malaisie demande instamment au Gouvernement israélien de renoncer à poursuivre une solution militaire. Une solution juste, globale et durable n'est possible que par un règlement politique négocié – un processus que la communauté internationale, et le Conseil, doivent encourager activement. Cela passe par le retrait complet d'Israël des terres palestiniennes occupées depuis 1967, y compris la ville d'Al-Qods al-Charif. Nous réaffirmons également notre soutien à la création d'un État de Palestine indépendant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale. Seule l'application de toutes les résolutions internationales sur la question palestinienne peut garantir une paix durable entre Israël et la Palestine. Nous demandons une nouvelle fois à Israël, Puissance occupante, de respecter les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 2334 (2016) et toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La Malaisie continuera également à être solidaire avec le Gouvernement et le peuple palestiniens, notamment dans leurs efforts pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Pour aider les Palestiniens dans leurs efforts de préparation et de réponse à la pandémie, nous avons fourni un million de masques de protection, 500 écrans faciaux et 500 000 gants en caoutchouc au Gouvernement palestinien. Nous avons également promis une contribution financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient le mois dernier, afin de soutenir son travail et ses opérations, et nous appelons la communauté internationale à accroître son soutien à l'Office.

Le règlement du conflit israélo-palestinien demeure la clef d'une paix durable au Moyen-Orient. Mais une chose est sûre : une paix durable entre la Palestine et Israël est impossible si l'on autorise une nouvelle annexion. L'application du principe de responsabilité et la fin de l'impunité doivent donc devenir une priorité absolue pour la communauté internationale. En tant que Membres de l'ONU, nous avons la responsabilité politique et morale solennelle de défendre l'ordre international fondé sur des règles et de confronter sans délai de telles menaces à la paix et à la sécurité internationales.

La communauté internationale doit continuer à défendre le droit légitime à l'autodétermination, qui est un des principes cardinaux de l'ONU depuis sa création il y a 75 ans. La Malaisie souligne la nécessité pour le Conseil d'agir de toute urgence, compte tenu de la détérioration de la situation sur le terrain, pour s'attaquer à la cause profonde du conflit et mettre enfin un terme à la plus longue occupation de l'histoire moderne.

Annexe 38

Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la délégation allemande pour le brio avec lequel elle préside le Conseil de sécurité en ce mois de juillet. Je tiens également à remercier la délégation française d'avoir présidé le Conseil au mois de juin. Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Le monde vit actuellement une situation exceptionnelle marquée par la pandémie de maladie à coronavirus. Cette situation exacerbe les souffrances du peuple palestinien, qui vit sous l'occupation israélienne, dispose d'installations sanitaires médiocres et dépend largement de l'aide humanitaire, y compris pour les denrées alimentaires et les fournitures médicales.

Malgré ces contraintes et en dépit de ses moyens limités, l'Autorité palestinienne prend des mesures concrètes et fait tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre la pandémie, notamment en instaurant un confinement, en effectuant des tests de dépistage et en mettant en quarantaine les personnes infectées et leurs contacts.

Face à un tel état de fait, toutes les parties ont l'obligation de répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu global, que le Maroc soutient. Ma délégation accueille aussi positivement l'appel conjoint que les envoyés du Secrétaire général au Moyen-Orient ont lancé à toutes les parties aux conflits dans la région.

Le peuple palestinien continue de vivre sous l'occupation israélienne et ses droits légitimes sont quotidiennement violés. Des pratiques contraires aux résolutions de la légitimité internationale et au droit international humanitaire persistent dans les territoires palestiniens. La décision du Gouvernement israélien d'annexer certaines parties de la Cisjordanie en est un exemple.

Le Maroc considère qu'une telle mesure porterait atteinte au principe internationalement reconnu de la solution des deux États et réduirait à néant tous les efforts visant à réaliser la paix juste et globale à laquelle la communauté internationale aspire.

Sous la direction éclairée de S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, le Maroc sera toujours un fervent défenseur de la juste cause et des droits légitimes du peuple palestinien, qui s'efforce de réaliser son aspiration à vivre dans la liberté et la dignité.

Le Maroc souligne qu'il est pleinement engagé en faveur de la paix en tant que choix stratégique pour le règlement du conflit israélo-palestinien. Il est fermement convaincu que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne restent le seul moyen viable de parvenir à une solution juste et durable du conflit, qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit légitime d'établir un État indépendant, viable et souverain avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Maroc renouvelle également son appel urgent à intensifier les efforts, en liaison avec les acteurs internationaux et les forces éprises de paix à travers le monde, pour sauvegarder les droits légitimes du peuple palestinien, s'opposer aux pratiques israéliennes contraires au droit international et œuvrer à la relance d'une dynamique de paix constructive qui permettrait à tous les peuples de la région de vivre dans la sécurité, dans la stabilité et en harmonie.

Le Maroc croit fermement que Jérusalem-Est fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés en 1967 et qu'elle est la capitale de l'État de Palestine. Jérusalem-Est s'inscrit donc parmi les questions relatives au statut final qui doivent être réglées dans le cadre de négociations entre Palestiniens et Israéliens. Elle est au cœur du conflit au Moyen-Orient et déterminante pour l'avènement de toute solution politique entre Palestiniens et Israéliens.

En conséquence, le Maroc rejette toute action unilatérale qui porterait atteinte au statut juridique et historique de Jérusalem en tant que Ville sainte et berceau des trois religions monothéistes. De telles actions sont contraires aux résolutions 476 (1980) et 478 (1980). Le Maroc réaffirme également l'importance de l'arrêt des activités de colonisation et de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

En ce qui concerne les réfugiés de Palestine, le Maroc renouvelle son soutien au mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à ses efforts pour alléger les souffrances des réfugiés dans toute la région et faciliter leur accès aux services de base, en particulier l'éducation des enfants et les soins médicaux, surtout dans les circonstances actuelles exceptionnellement difficiles, marquées par la propagation du coronavirus.

Pour sa part, l'Agence Bayt Mal Al-Qods Al-Charif, l'organe d'exécution du Comité d'Al-Qods, continue à soutenir la population de la ville au moyen de plusieurs projets importants, qui portent en particulier sur la conservation du patrimoine culturel et urbain, l'assistance sociale et la préservation des archives nationales palestiniennes.

Le Maroc continue de croire qu'il existe une solution à la question palestinienne. Toutefois, l'arrêt des pourparlers entre Palestiniens et Israéliens a bloqué toute chance de briser le cycle de violence, de tension et de méfiance mutuelle. Il appartient donc à la communauté internationale de mobiliser, avec efficacité et créativité, la volonté nécessaire pour relancer les négociations entre Palestiniens et Israéliens afin de concrétiser la solution des deux États sis dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine. Ces négociations doivent se fonder sur des bases solides, conformément à un calendrier précis qui rétablisse la confiance entre les parties, ouvrant la voie à la création d'un État palestinien viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe. Le Maroc accueille aussi favorablement les efforts que déploient divers États pour établir une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

Annexe 39

Déclaration de M. Neville Melvin Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais féliciter l'Allemagne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2020, et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé complet et détaillé.

Ma délégation s'associe aux déclarations présentées par la délégation de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent du Sénégal, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (annexes 20 et 24, respectivement).

Alors que le monde lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), Israël poursuit sa politique d'expansion des colonies de peuplement et continue de détruire des structures appartenant à des Palestiniens, déplaçant des hommes, des femmes et des enfants. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler à Israël que les colonies sont illégales au regard du droit international et qu'elles représentent un obstacle à la paix et à la solution des deux États.

Je saisis également cette occasion pour saluer la décision prise le 9 juin par la Haute Cour de justice israélienne d'annuler une loi de 2017 qui permettait l'expropriation à grande échelle de terres palestiniennes privées et la légalisation rétroactive, en vertu de la législation israélienne, de milliers d'unités de logement dans les colonies israéliennes.

S'il est vrai que l'expansion des colonies de peuplement et la destruction des propriétés de Palestiniens représentent un obstacle à la paix, la menace la plus grave qui pèse sur la solution des deux États est l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie. La Namibie est extrêmement préoccupée par la proposition du Premier Ministre Netanyahu de commencer à annexer certaines parties de la Cisjordanie. Toute annexion aurait de graves conséquences en ce qui concerne le droit international, la solution des deux États et les perspectives d'une paix négociée et durable, comme l'a rappelé le Secrétaire général.

Des mesures unilatérales dans le cadre d'un conflit quel qu'il soit ne sont pas de nature à apporter la paix ou la stabilité. Cela ne fera que créer de nouvelles divisions et tensions. Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient dans son exposé au Conseil de sécurité le 24 juin :

> « L'annexion pourrait modifier irrévocablement la nature des relations israélo-palestiniennes. Elle risque de mettre à mal plus d'un quart de siècle d'efforts internationaux en faveur d'un futur État palestinien viable vivant dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle avec l'État d'Israël » (*S/2020/596, annexe 2*).

L'annexion représente également une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Par conséquent, nous appelons et exhortons le Gouvernement israélien à s'abstenir de prendre de telles mesures. Nous appelons également la communauté internationale à rester attachée à l'état de droit au niveau international et à toutes les résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016), ainsi qu'au compromis international sur une solution juste de la question palestinienne.

La COVID-19 représente un défi de taille pour le peuple palestinien. La Namibie est particulièrement préoccupée par la situation des Palestiniens dans la bande de Gaza, où le système de prestations sanitaires continue d'être confronté à de lourds défis. En avril, on recensait des stocks de moins d'un mois pour 44 % des médicaments essentiels et 30 % des fournitures médicales essentielles dans la bande de Gaza. La pandémie de COVID-19 a également mis à mal tous les secteurs de l'économie de la bande de Gaza. Si le peuple palestinien subit les mêmes effets et conséquences de la pandémie de COVID-19 que le reste du monde, il convient de rappeler que le Gouvernement palestinien n'a pas la même capacité d'y faire face qu'un État indépendant et souverain.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les services vitaux qu'il fournit sont un facteur de stabilisation dans une région qui continue d'être frappée par la violence. L'aide d'urgence essentielle que l'Office a fournie pour aider les réfugiés palestiniens à faire face à la pandémie de COVID-19 n'a fait que renforcer son importance.

J'appelle le Conseil de sécurité à continuer de s'acquitter des obligations que lui impose la Charte en assumant ses responsabilités et ses devoirs. En cas d'annexion de la Cisjordanie sous une forme quelconque, la Namibie exhorte le Conseil à réagir d'urgence à une telle mesure qui constituerait non seulement une violation du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, la quatrième Convention de Genève et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, mais représenterait également une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appui ferme et de longue date, ainsi que la solidarité, de la Namibie envers le peuple palestinien. Le peuple de Palestine a des droits fondamentaux à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous devons instaurer une paix juste, durable et globale entre Israéliens et Palestiniens, en mettant en œuvre la solution des deux États, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine, sur la base des frontières d'avant 1967.

Annexe 40

Déclaration de M. Samson Sunday Itegboje, Chargé d'affaires du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier l'Allemagne d'avoir organisé cet important débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration présentée par la délégation de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 20), mais voudrait néanmoins faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

C'est devenu un rituel périodique pour les États Membres de se réunir pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, sans aucun progrès concret. Même si aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les négociations et si les tensions entre les Israéliens et les Palestiniens persistent, nous ne devons pas céder au désespoir. En ce qui nous concerne, le Nigéria continuera à joindre sa voix à celle des autres pays pour rappeler la nécessité d'une solution juste, durable et globale à cette crise prolongée.

La position du Nigéria sur cette question reste inchangée. Nous appelons à une solution des deux États, prévoyant la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, conformément aux nombreuses résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité. Nous voudrions une fois de plus appeler les États ayant une influence sur les parties concernées à faire preuve de suffisamment de volonté politique et à encourager les deux parties à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, des principes de Madrid, de la feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et d'autres accords existants. Nous voudrions une fois de plus appeler les États qui ont de l'influence à faire preuve de suffisamment de volonté politique pour convaincre les parties à retourner à la table des négociations.

Nous devons sortir des schémas de pensée habituels pour trouver des moyens novateurs de relever les défis actuels et combler les lacunes constatées dans l'application de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et du Conseil de sécurité relatives à cette question. À cette fin, nous appelons une fois de plus Israël à prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée en tant que mesure de confiance. Quant à l'État de Palestine, il doit commencer à prendre des mesures de confiance en manifestant, tout d'abord, sa volonté de retourner à la table des négociations. Il doit également prendre des mesures pour faire face aux actes des extrémistes afin de favoriser les efforts en faveur de l'unité et de la paix.

Nous notons que l'absence prolongée d'un horizon politique pour résoudre le conflit globalement a coïncidé avec une détérioration constante des conditions de vie des Palestiniens. La situation est encore exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les autorités palestiniennes faisant état de 862 cas confirmés d'infections virales, avec 174 guérisons et trois décès au 13 juillet. Nous exprimons notre profonde gratitude au Mouvement des pays non alignés pour le travail inestimable qu'il accomplit par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment pour l'aide d'urgence essentielle qu'il apporte aux réfugiés afin qu'ils puissent faire face à la pandémie de COVID-19.

Ma délégation renouvelle une fois encore son appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer et d'encourager Israël et la Palestine

à adhérer au processus de paix, seul moyen de régler ce conflit qui n'en finit pas de durer.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer notre ferme conviction selon laquelle ce ne sont ni les balles ni les blocus qui permettront d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient, mais au contraire la détermination et l'engagement à faire des sacrifices douloureux en faveur de la paix. Cela permettrait d'instaurer la paix et la justice tant souhaitées, de réduire les menaces pesant sur la paix et la sécurité régionales et internationales et de créer davantage de perspectives de développement pour les deux États.

Annexe 41

Déclaration de M^me^ Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord faire deux observations sur les conflits en Syrie et au Yémen avant de me concentrer sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Concernant la Syrie, nous accueillons avec soulagement l'adoption de la résolution 2533 (2020), mais regrettons que le Conseil ait décidé de limiter davantage la portée du mécanisme existant. Nous sommes très préoccupés par les conséquences que pourraient entraîner la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la situation économique désastreuse et la famine imminente que l'on annonce. Toutes les parties, en particulier le régime syrien et ses partisans, doivent cesser toutes les hostilités et assurer la protection des civils et l'accès humanitaire. Il n'y a pas de solution militaire au conflit. Nous réaffirmons notre plein appui à l'Envoyé spécial Pedersen et à un règlement politique conformément à la résolution 2254 (2015).

La Norvège est profondément préoccupée par l'escalade militaire au Yémen, ainsi que par la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus et l'état du pétrolier *FSO SAFER*. Nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial des Nations Unies et exhortons les parties à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu, à participer à des consultations politiques et à convenir d'urgence de mesures humanitaires et économiques. Il est impératif d'établir une paix durable au Yémen, et seule une solution politique inclusive peut mettre fin au conflit et à la crise humanitaire.

Le 2 juin, la Norvège et l'Union européenne ont coprésidé une réunion ministérielle virtuelle du groupe international de donateurs pour la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, avec la participation des deux parties et des donateurs. La réunion s'est tenue dans le contexte d'une coopération entre les parties mise à mal par l'évolution de la situation politique, conjuguée à la pandémie de COVID-19 et à une crise budgétaire menaçant l'existence de l'Autorité palestinienne.

Le développement de l'économie et des institutions palestiniennes continue d'être freiné par une combinaison de facteurs. Qui plus est, la crise de COVID-19 a gravement pénalisé l'économie palestinienne. Il est urgent d'améliorer les arrangements budgétaires qui permettront de garantir la régularité et la prévisibilité des transferts mensuels à l'Autorité palestinienne et de veiller au maintien de l'appui financier des donateurs. La sécurité et la santé de la population palestinienne doivent être assurées, et ses biens protégés contre les attaques.

Il y a lieu de garantir la livraison rapide des fournitures humanitaires à la population palestinienne et, en particulier, de protéger tous les efforts visant à empêcher une aggravation de la crise de COVID-19. En outre, l'Autorité palestinienne doit, dans toute la mesure du possible, assurer le versement des salaires aux fonctionnaires de Gaza et de Cisjordanie. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste indispensable. Il est essentiel que les donateurs continuent à lui apporter leur concours.

Depuis des décennies, les donateurs sont restés déterminés à améliorer les conditions institutionnelles et économiques de manière à favoriser une solution négociée à deux États. À l'occasion de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, les donateurs ont confirmé leur soutien à la solution négociée de deux États et au développement économique de la Palestine. Toutefois, leur appui ne peut à lui seul régler la situation ni se substituer à un processus politique. Les menaces et les obstacles actuels au progrès économique et politique doivent être éliminés.

La Norvège a maintes fois mis en garde contre l'annexion par Israël de certaines parties de la Cisjordanie. Une annexion violerait le droit international et compromettrait la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant et les perspectives de parvenir à une paix durable.

Nous faisons écho à l'appel lancé par le Secrétaire général António Guterres au Conseil de sécurité le 24 juin (S/2020/596, annexe 1), dans lequel il exhortait les parties à s'engager dans un véritable dialogue et encourageait tous les partisans de la solution à deux États à aider les parties à retrouver le chemin d'un règlement durable. Les accords existants et les résolutions pertinentes de l'ONU doivent constituer la base de la reprise des pourparlers. En vertu des Accords d'Oslo, les parties se sont engagées à résoudre toutes les questions en suspens, y compris celles des frontières, de la sécurité, des réfugiés et de Jérusalem, dans le cadre de négociations sur le statut final. Il existe un fort consensus international sur le fait que seule une solution négociée à deux États peut conduire à une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens.

Annexe 42

Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous nous félicitons de la tenue aujourd'hui du débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, et en particulier de la présence du Secrétaire d'État. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés perspicaces.

Nous suivons avec une profonde inquiétude l'évolution de la situation concernant la question de Palestine, en particulier les annonces d'actions unilatérales qui pourraient avoir de graves conséquences sur la stabilité du Moyen-Orient et, par extension, sur le monde. Le Pérou se joint à la majorité des États, des organisations régionales et des organismes de la société civile pour demander à Israël d'annuler ses projets d'annexion. S'ils étaient mis en œuvre, ils constitueraient une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies et compromettraient gravement les perspectives d'un État palestinien viable, une situation que la communauté internationale ne peut et ne doit pas tolérer.

Dans ces circonstances délicates, nous tenons à réaffirmer notre attachement à la seule solution que nous jugeons conforme au droit international : celle de deux États aux frontières sûres et internationalement reconnues, issues de négociations directes entre Israël et la Palestine sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967, négociations qui doivent également aboutir à la détermination du statut final de Jérusalem. Cela exige, entre autres, d'agir avec respect dans les domaines politique, religieux et social, en vue d'établir une confiance mutuelle qui permette la reprise d'un dialogue constructif. Il incombe aux dirigeants des deux parties de donner des signes concrets de modération et d'engagement en faveur de la paix.

Il faut également que le Gouvernement israélien mette un terme aux pratiques de colonisation, de démolition de bâtiments et d'expulsion dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui compromettent la solution des deux États et contreviennent aux dispositions établies par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016). Nous sommes particulièrement préoccupés par les projets d'expansion des colonies de Har Homa, à Jérusalem-Est, qui éroderait plus encore la continuité du territoire palestinien occupé.

Le Pérou réaffirme sa reconnaissance du droit d'Israël à préserver son existence et sa sécurité par l'exercice de la légitime défense. Nous condamnons fermement la poursuite des tirs de roquettes, de mortiers et d'engins incendiaires, qui mettent en danger la vie des civils israéliens et causent des dégâts matériels. Les militants palestiniens doivent cesser immédiatement de telles pratiques.

Dans ce contexte, nous soulignons que les parties doivent appliquer d'urgence le cessez-le-feu mondial demandé par le Secrétaire général António Guterres, car il représente une mesure essentielle en vue de prévenir et d'atténuer les effets dévastateurs de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de renforcer l'action diplomatique, conformément à l'importante résolution 2532 (2020) adoptée récemment par le Conseil. En ce qui concerne la pandémie, nous tenons à saluer le travail remarquable qu'accomplissent l'ONU et ses organismes pour venir en aide au Gouvernement palestinien. Nous souhaiterions également que la coopération entre Israël et la Palestine devienne plus fluide afin de lutter efficacement contre ce fléau.

Nous appelons en particulier l'attention sur la grave crise humanitaire à Gaza, qui est exacerbée par la COVID-19 et qui crée un terrain propice à la radicalisation et à l'extrémisme. Nous estimons que la fourniture de biens et services de base,

le développement de projets d'infrastructure qui génèrent des emplois et la fin du confinement de millions de Palestiniens doivent rester des objectifs prioritaires pour la communauté internationale. Dans ce contexte, nous soulignons la situation financière critique dans laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la nécessité de le doter de ressources stables et prévisibles. À cet égard, nous saluons le rôle de chef de file de la Jordanie et de la Suède, qui ont mobilisé en juin la solidarité de la communauté internationale, avec des annonces de contributions qui permettront de remédier au déficit financier de cet organisme crucial.

Nous estimons également qu'il est indispensable de faire avancer le processus de réconciliation entre Palestiniens. Nous soulignons les efforts que déploie l'Égypte à cet égard et la nécessité que le Conseil de sécurité les suive avec attention et puisse fournir l'appui nécessaire.

Pour régler la question de Palestine et promouvoir une paix durable au Moyen-Orient, il faut agir conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. La confiance et la crédibilité nécessaires pour mener des négociations de bonne foi supposent nécessairement de respecter l'état de droit et des normes minimales de coexistence. Nous saluons la volonté manifestée par divers pays de prodiguer leurs bons offices, en particulier ceux qui participent de longue date à ce processus. Nous soulignons la nécessité de revitaliser le Quatuor ainsi que la validité et la pertinence de l'Initiative de paix arabe.

Annexe 43

Déclaration de M^me^ Alya Ahmed Saif al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je tiens en premier lieu à féliciter le Secrétaire d'État allemand pour l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous apprécions ses efforts et ceux de son prédécesseur, le Représentant permanent de la France. Nous remercions également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé détaillé et de ses précieux efforts.

Le Qatar a maintes fois souligné l'importance de ce débat trimestriel, et il y participe avec enthousiasme, car il est convaincu que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, a un rôle vital à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans le règlement des nombreuses crises qui agitent la région du Moyen-Orient – dont le Qatar fait partie – en œuvrant à la promotion de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité.

Depuis le précédent débat (voir S/2020/341), l'attention mondiale est restée concentrée sur l'immense défi commun que représente la crise causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui doit constituer un encouragement supplémentaire à régler les crises au Moyen-Orient par des moyens pacifiques, compte tenu des répercussions sanitaires, politiques, économiques et sociales de la pandémie. Aujourd'hui, trois mois après la dernière réunion en date sur la question, nous soulignons une fois de plus la nécessité que l'Organisation appelle à un cessez-le-feu dans tous les conflits afin de mettre l'accent sur la lutte contre la pandémie et les menaces qu'elle pose, qui ne font pas de distinction entre les belligérants.

Le risque de déstabilisation augmente chaque jour que le problème fondamental qui touche le Moyen-Orient, à savoir la question palestinienne, n'est pas réglé. Le Qatar a toujours exprimé son appui de principe aux efforts visant à instaurer une paix globale, juste et durable et à régler la question palestinienne. Le seul moyen de régler tous les aspects de la question est de mener des négociations directes entre les parties, avec un appui international, sur la base du droit international, des résolutions reconnues internationalement, des critères convenus, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe, afin de concrétiser la solution des deux États et de créer un État de Palestine indépendant et viable à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

L'occupation de tous les territoires arabes, notamment le Golan syrien occupé et les territoires libanais occupés, doit prendre fin, de même que toutes les activités de colonisation. Les colonies illégales doivent être démantelées, et les mesures qui modifient le caractère, le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem doivent être abrogées. La question des réfugiés doit être réglée de manière équitable, et les autres droits inaliénables du peuple palestinien doivent également être défendus. L'annexion unilatérale par Israël de territoires palestiniens occupés illégalement depuis 1967 porterait un coup à la solution des deux États et aux perspectives de règlement pacifique, sans parler du fait qu'elle constituerait une violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Qatar réitère sa position de principe en faveur de la volonté du peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes. Le Qatar appuie tous les efforts visant à créer des conditions propices à la paix, notamment la fourniture d'une aide humanitaire en vue d'améliorer les conditions de vie et la situation économique difficiles des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. Au cours des huit dernières années, le Qatar a fourni plus

de 1,2 milliard de dollars d'aide humanitaire et d'aide au développement dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en électricité, de l'amélioration des infrastructures, du logement et du financement de la création d'emplois. Cette année, il s'est engagé à verser une subvention de 150 millions de dollars sur six mois, notamment pour appuyer la lutte contre la pandémie de COVID-19. Avec sa contribution – la plus importante parmi les États arabes – au budget de base de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Qatar continue également de jouer un rôle directeur dans l'appui à l'exécution du mandat indispensable de l'Office.

Outre la question palestinienne, d'autres crises régionales ont causé des destructions et une souffrance considérables. L'heure est venue d'y mettre fin. En Syrie, le peuple syrien a suffisamment souffert. Ce peuple et son pays ont subi des dommages indicibles, et il est temps que les Syriens puissent vivre dans la sécurité et la dignité. Il est avéré que les tentatives d'imposer une solution militaire ne mettront pas fin à la crise. Au contraire, elles ne feront que mettre davantage en péril la paix, la sécurité et la stabilité, provoquant ainsi une augmentation du nombre de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et des besoins humanitaires persistants. Le Qatar renouvelle son appel à une solution donnant lieu à une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément au communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), et à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015). Il souligne également la nécessité d'établir les responsabilités pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité afin que justice sera rendue, que les droits des victimes seront défendus et que la solution trouvée sera durable.

En Libye, la cause de la crise et les mesures à prendre pour y remédier sont claires. Les milices illégales se sont attaquées aux civils libyens innocents et au Gouvernement légitime reconnu sur le plan international. Elles n'ont aucun scrupule à commettre de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, à bombarder des installations sanitaires, à poser des mines et à procéder à des exécutions extrajudiciaires systématiques. Elles compromettent les progrès vers la l'unité nationale et le règlement du conflit en application de l'Accord politique de Skhirat, bien que celui-ci ait été approuvé par le Conseil de sécurité, qui a reconnu le Gouvernement formé à la suite de sa signature en tant que seule autorité exécutive légitime en Libye. Fait alarmant, les milices agissent avec un appui extérieur, et pourtant, en dépit des violations avérées des résolutions du Conseil de sécurité, la communauté internationale garde le silence.

Alors que ces dangers persistent en Libye, avec de graves répercussions sur l'unité de la population, l'intégrité territoriale du pays ainsi que la paix et la sécurité internationales, le seul moyen de régler la crise est de venir en aide au Gouvernement d'entente nationale et de s'engager à mettre en œuvre l'Accord de Skhirat, les résolutions du Conseil de sécurité et les résultats de la Conférence de Berlin. Un règlement politique ne sera possible que si l'on met en place un mécanisme international clair et efficace pour garantir la mise en œuvre de tous les accords.

En conséquence, le Qatar appelle à un règlement de la crise en Libye qui préserve la souveraineté et l'unité du pays et réponde aux aspirations et aux intérêts de l'ensemble de la population nationale, et pas simplement de certaines parties qui ont des ambitions et des intérêts particuliers. Il faut y arriver en relançant les négociations et le dialogue national et sans imposer de desseins extérieurs tendancieux ni d'ingérence étrangère illégale. Nous appuyons également les efforts de l'ONU et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Le Qatar attend avec impatience le jour où le peuple yéménite tournera la page sur ce douloureux chapitre et surmontera la tragédie actuelle. Il est urgent de répondre

aux besoins humanitaires et économiques du peuple yéménite, dont la crise humanitaire a atteint des proportions catastrophiques, provoque une instabilité accrue et constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Le temps est venu de parvenir à un règlement, de trouver une solution politique à la crise et de parvenir à la réconciliation nationale par un dialogue global, conformément à la résolution 2216 (2015), tout en préservant l'unité du Yémen et en apportant la sécurité et la stabilité au pays. Nous appuyons les efforts consentis par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour s'acquitter de son mandat.

Dans le contexte des multiples crises graves qui mettent en danger la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, le Qatar est confronté depuis trois ans à un blocus arbitraire et à des mesures unilatérales illégales qui, en plus de nuire à l'intérêt public, contreviennent à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international, aux instruments internationaux et aux droits de l'homme.

À l'occasion du troisième anniversaire du crime de cyberpiraterie qui a initialement déclenché la crise le 23 mai 2017, du début des procédures illégales et de l'imposition du blocus injuste le 5 juin 2017, tout le monde a réalisé que la justification et la couverture des États du blocus pour ces violations étaient faibles et fausses. Personne n'est dupe.

Alors que les pays qui ont imposé ce blocus ont continué à ignorer de manière flagrante les principes et la Charte des Nations Unies et le droit international, ces mêmes principes ont constitué la base de l'approche qatarienne de la crise. Le Qatar a invoqué le droit international pour protéger les droits des citoyens et résidents qatariens qui ont subi les effets des actions illégales menées contre le pays. Il a fait appel à des instances internationales et à des organes judiciaires, au premier rang desquels la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire des Nations Unies. La semaine dernière, la cour a rejeté les appels de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de Bahreïn et de l'Égypte concernant la juridiction de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour examiner la plainte du Qatar selon laquelle les États qui imposent le blocus ont fermé leur espace aérien aux aéronefs qatariens, en violation flagrante du droit international et des conventions internationales pertinentes. Cette décision fait partie d'une série de décisions en faveur du pays, dont une décision de justice rendue en 2018 et 2019 sur la violation par les Émirats arabes unis de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En juin, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a jugé que l'Arabie saoudite avait violé ses obligations au titre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce en refusant de prendre des mesures contre le piratage complexe de beoutQ, voire en l'encourageant. Ces décisions judiciaires attestent de l'intégrité de la situation juridique du Qatar et de la nullité des actions engagées contre le pays.

Malgré ces actions illégales et injustifiées et la campagne malveillante en cours, le Qatar s'engage à chercher à résoudre la crise de manière pacifique et diplomatique, par la médiation et un dialogue constructif et inconditionnel, avec tous les États respectant le droit international et le principe d'une souveraineté égale. À cet égard, nous exprimons une fois de plus notre reconnaissance pour les efforts déployés par le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah,, Émir de l'État du Koweït.

En conclusion, étant donné le besoin urgent de paix et de stabilité au Moyen-Orient, toutes les parties doivent faire un sérieux effort pour résoudre les crises qui ravagent la région, si vitale pour le monde. Le Qatar continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir, en paroles et en actes, pour aider à résoudre pacifiquement ces crises, servir les intérêts des États et des peuples de la région et freiner toutes les menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région et au-delà.

Annexe 44

Déclaration de M. Khaled Mohammed H. Almanzlawiy, Chargé d'affaires par intérim de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour le bon déroulement de la présidence allemande du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous souhaite tout le succès possible.

Nous partageons l'inquiétude de la communauté internationale quant à l'importance capitale que revêtent pour le Conseil les questions liées au Moyen-Orient, et nous reconnaissons que la situation dans la région est grave et que des mesures efficaces et décisives sont nécessaires. Les crises actuelles s'aggravent et d'autres se font jour, générant des tensions qui mettent en danger la paix et la sécurité. Cela exige une action de la part de la communauté internationale pour apaiser les tensions, maintenir la sécurité et la stabilité et trouver rapidement des solutions politiques aux causes des crises de longue date dans la région et s'y attaquer.

À cet égard, nous souhaitons souligner les principes de règlement des conflits adoptés par mon pays dans le cadre de sa politique étrangère. Parmi ces principes, le plus important est l'attention constante portée au règlement pacifique des conflits, à la prévention de l'escalade et au recours à la médiation avec une ambition et une intégrité de but élevées. Nous soutenons le rôle important de l'Organisation dans la promotion de la médiation et de la diplomatie préventive pour le règlement pacifique des différends régionaux.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité historique et juridique d'appliquer ses résolutions relatives au règlement du conflit israélo-arabe. Au cœur de ces résolutions se trouve la création d'un État palestinien, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions internationalement reconnues. Nous demandons instamment à la communauté internationale de s'opposer fermement aux politiques provocatrices des autorités d'occupation israéliennes dans le territoire palestinien occupé et à leur mépris des résolutions du Conseil de sécurité. Tout règlement du conflit doit être fondé sur la solution des deux États, conformément au mandat établi par la communauté internationale et à l'Initiative de paix arabe de 2002, qui prévoit la création de l'État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, le retour des réfugiés et la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien et les territoires libanais.

Mon pays se félicite de la condamnation par le Conseil de sécurité des odieux attentats terroristes perpétrés récemment par les milices putschistes houthistes contre des civils et des sites civils en Arabie saoudite. Il s'oppose à la menace permanente que représentent les milices houthistes pour la vie des civils. Nous nous félicitons de la convocation d'une séance spéciale du Conseil de sécurité sur la crise du pétrolier *FSO SAFER* (voir S/2020/721), et nous demandons au Conseil de surveiller l'arrivée des experts des Nations Unies sur le pétrolier et de trouver une solution durable à la crise, que les milices houthistes ont exploitée pour atteindre des objectifs politiques, indifférentes aux catastrophes environnementales et humanitaires qui frapperont la région du sud de la mer Rouge et mon pays si aucune solution durable n'est trouvée.

Nous soutenons les efforts que déploie l'ONU pour parvenir à une solution politique de la crise yéménite sur la base de trois mandats, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, les textes issus de la Conférence de dialogue national

sans exclusive et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015).

Mon pays soutient les efforts que déploie l'ONU pour trouver une solution politique au conflit en Libye, en mettant l'accent sur la sécurité, l'intégrité territoriale et la fin de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures libyennes. Nous saluons l'initiative égyptienne visant à trouver une solution politique, à établir un cessez-le-feu et à mettre fin à l'effusion de sang. Nous appelons toutes les parties libyennes à coopérer pour trouver une solution acceptable et un règlement politique qui rétablisse la sécurité et la stabilité en Libye.

Mon pays estime que, pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région, l'Iran doit être dissuadé de mener ses politiques expansionnistes et subversives, qui violent et défient les instruments internationaux et les résolutions du Conseil de sécurité. Les exemples de ces politiques, de la Syrie, de l'Iraq et du Liban au Yémen, sont trop nombreux pour être relatés dans cette déclaration. Plus récemment, les preuves exposées dans le neuvième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2020/531) n'ont laissé aucun doute à la communauté internationale quant aux intentions hostiles de l'Iran dans la région. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux crimes et à l'hostilité du régime iranien, pour lesquels il existe des preuves solides.

Annexe 45

Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Hier, les forces d'occupation israéliennes ont une nouvelle fois lancé une série d'attaques, tirant des missiles guidés sur le territoire de la République arabe syrienne au-dessus du Golan syrien occupé. Cet acte d'agression, qui redonne du courage aux dernières poches d'agents terroristes d'Israël, est en violation flagrante de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974, du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ces attentats n'auraient pas eu lieu si le Conseil de sécurité avait, depuis plusieurs décennies, appliqué, comme il se doit, ses résolutions relatives au conflit israélo-arabe, et si certains membres permanents du Conseil n'avaient pas apporté un soutien sans faille à cette entité voyou, l'encourageant à intensifier ses crimes, ses violations et ses actes de terrorisme d'État en toute impunité.

Depuis 53 ans, l'entité d'occupation israélienne continue d'occuper les territoires arabes, y compris le Golan syrien, au mépris flagrant des dispositions de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international et de centaines de résolutions des organes de l'ONU. Elle continue à commettre des violations graves et systématiques du droit humanitaire international et des droits de l'homme, qui constituent des crimes de guerre, tels que le transfert forcé de population, la destruction de maisons, la confiscation de terres et de biens, le vol de ressources naturelles, le siège de villes et la destruction de récoltes. Ce faisant, elle a bénéficié de la protection de certains membres permanents du Conseil de sécurité, au premier rang desquels les États-Unis d'Amérique.

Sous l'Administration actuelle, l'appui accordé par les États-Unis aux plans de colonisation expansionnistes israéliens a atteint un niveau sans précédent, comme en témoignent les accords d'occupation provocateurs de l'Administration des États-Unis, le fait qu'ils aient proclamé Jérusalem occupée capitale d'Israël, le fait qu'ils aient reconnu la prétendue souveraineté israélienne sur le Golan syrien occupé et la tentative des autorités d'occupation d'annexer des territoires de Cisjordanie.

La République arabe syrienne, à l'instar de l'écrasante majorité des États Membres, condamne avec force ces décisions et les considère comme un simple acte unilatéral émanant d'une partie qui ne possède ni le statut ni la capacité politique, juridique ou morale de décider du sort des peuples du monde ou de disposer de terres qui font partie intégrante des territoires de la République arabe syrienne et de la Palestine occupée.

La Syrie appuie le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant couvrant l'intégralité de son territoire national et de sa capitale, Jérusalem, ainsi que le droit des réfugiés de retourner dans leurs foyers conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui date de 1948. Cette résolution a été adoptée après que le comte Folke Bernadotte eut été assassiné à Jérusalem par le sioniste Stern Gang pour avoir déclaré dans son rapport (voir S/863) au Conseil de sécurité en 1948 que les réfugiés palestiniens avaient le droit de retourner dans les villes, villages et foyers d'où ils avaient été expulsés. Mon pays demande de nouveau que la Palestine soit autorisée à devenir un membre à part entière de l'ONU.

Les citoyens de mon pays qui vivent sous occupation dans le Golan occupé sont en droit de se demander si l'ONU est en mesure de défendre leur juste cause de

manière crédible et efficace. Comment pourrait-il en être autrement ? Ils voient bien qu'Israël bafoue les résolutions reconnues internationalement qui exigent qu'il se retire de tout le Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Le moment n'est-il pas encore venu de faire appliquer les résolutions de l'ONU sur le conflit israélo-arabe ? Le moment n'est-il pas encore venu pour certains membres du Conseil de sécurité de se libérer de leur mépris pour les principes du droit international et les dispositions de la Charte qui, tous, rejettent l'occupation et l'agression ?

Comment pourrait-il en être autrement ? Les citoyens du Golan occupé ne constatent aucun effort international véritable pour mettre fin aux campagnes de peuplement israéliennes sur leur territoire. Parmi ces campagnes, citons notamment la confiscation de 4 500 dounoums de terres syriennes pour un projet de construction d'éoliennes destinées à produire de l'électricité ; la conclusion de contrats avec la société des États-Unis Genie Energy, dont le Conseil d'administration est dirigé par l'ancien Vice-Président des États-Unis, Dick Cheney, et l'octroi de licences d'exploration pétrolière qui lui permettront de piller les ressources naturelles ; et le fait de contraindre nos ressortissants dans le Golan à inscrire auprès de l'Autorité foncière israélienne, sous peine de confiscation, les terres qu'ils ont héritées de leurs parents et grands-parents. En outre, Israël poursuit ses activités de peuplement et a annoncé la création, dans le Golan syrien occupé, d'une nouvelle colonie baptisée Trump Heights. Cette nouvelle colonie est un cadeau du Premier Ministre de l'occupation israélienne au Président américain Trump pour sa violation flagrante des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, par sa reconnaissance unilatérale de ce qu'il a appelé la souveraineté israélienne sur le Golan syrien occupé.

Comment pourrait-il en être autrement ? Ils voient qu'aucun effort international n'est fait pour mettre fin aux violations systématiques et politiques répressives et racistes d'Israël, comme – mais la liste qui suit n'est pas exhaustive – la tentative d'organiser des élections locales illégales dans le Golan syrien occupé ; le fait de refuser d'ouvrir la frontière de Qouneïtra à nos citoyens du Golan syrien occupé qui souhaitent rendre visite à leur patrie et à leurs proches en Syrie ; et le fait de ne pas fournir les soins médicaux qui s'imposent aux habitants du Golan dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus, ce qui met leur vie encore plus en danger. Par ailleurs, les autorités d'occupation israéliennes continuent de traiter nos citoyens dans le Golan syrien occupé d'une manière discriminatoire parce qu'ils refusent d'avoir des cartes d'identité israéliennes.

Comment pourrait-il en être autrement ? Ils voient qu'aucune tentative internationale n'est faite pour mettre fin à la politique de détentions arbitraires et de simulacres de procès que mène l'occupation israélienne. Exemple le plus récent de cette politique, le 10 juin, les forces d'occupation israéliennes ont rendu la décision injuste et arbitraire de condamner à trois ans de prison la militante Nihal Suleiman Al-Maqt, sœur du Mandela syrien libéré Sidqi Al-Maqt et originaire de Majdal Chams, dans le Golan syrien occupé. Cette décision est illégale et n'a aucun effet vu qu'elle a été prise par une force d'occupation illégale dans le cadre d'une série de mesures arbitraires de répression contre la population du Golan occupé, en représailles contre leurs convictions patriotiques et leur attachement à leur nation et à leur identité syrienne. Elle revient à un acte de représailles contre la courageuse famille Al-Maqt, une famille syrienne patriotique qui résiste à l'occupation et à l'agression.

Mon gouvernement souligne que le Golan syrien occupé fait partie intégrante du territoire de la République arabe syrienne et que sa restitution jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 par tous les moyens garantis par le droit international restera une priorité pour la politique syrienne et un cap dont elle ne s'écartera pas.

Enfin, le Gouvernement syrien réaffirme que, pour assurer la stabilité au Moyen-Orient et préserver la crédibilité de l'ONU, il faut prendre les mesures

nécessaires pour faire appliquer toutes les résolutions internationales visant à mettre un terme à l'occupation israélienne des territoire arabes, y compris le Golan arabe syrien, et à amener Israël à se retirer de ces territoires jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 2334 (2016).

Annexe 46

Déclaration de M^me^ Raziye Bilge Koçyiğit Grba, Représentante permanente adjointe et Chargée d'affaires par intérim de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le conflit israélo-palestinien continue de mettre en péril les perspectives de paix et de stabilité au Moyen-Orient. En cette époque où nous avons besoin d'un esprit de réconciliation et de détermination politique, les pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé fragilisent la solution des deux États et les paramètres établis pour une paix juste et durable.

L'utilisation d'une force excessive et disproportionnée contre les civils, les arrestations arbitraires, les tentatives d'éroder le statut de Jérusalem, le blocus inhumain de Gaza et les colonies de peuplement illégales font tous partie d'un schéma récurrent qui restreint gravement les libertés et droits fondamentaux des Palestiniens. Ces dernières années, Israël a intensifié son expansion des colonies illégales dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Nous convenons tous que ces colonies compromettent la perspective d'une solution à deux États et jettent le fondement d'une annexion de ces zones.

Aujourd'hui, le défi le plus immédiat et le plus pressant concerne les plans illégaux du Gouvernement israélien visant l'annexion de la Cisjordanie. Cette annexion s'inscrirait en violation grave du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle intensifierait les griefs et les souffrances des Palestiniens aux mains de la Puissance occupante. Les terres palestiniennes et le peuple de Palestine n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel des politiques de violence et d'occupation qu'Israël mène sans vergogne.

Une majorité écrasante de la communauté internationale s'est opposée aux plans d'Israël. La réunion du Comité exécutif de l'Organisation de la coopération islamique qui s'est tenue le 10 juin a porté un message fort s'opposant aux initiatives d'annexion israéliennes, et a relayé le plein appui que l'organisation accorde au peuple palestinien dans sa quête de justice. Ce message doit être porté par tous les membres de la communauté internationale, afin d'empêcher Israël de franchir cette dangereuse étape. Nous exhortons une nouvelle fois le Gouvernement israélien à cesser immédiatement ses activités illégales de peuplement et à abandonner ses plans d'annexion illégale.

La situation dans la bande de Gaza est, elle aussi, profondément inquiétante. Les habitants de Gaza, qui vivent sous le joug du blocus, connaissent toujours une insécurité et un désespoir profonds. Cette tragédie est encore aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus et la pire crise financière de l'histoire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Gouvernement palestinien a mis en place des mesures de santé publique efficaces contre la propagation du virus. Nous saluons et appuyons ces efforts.

Toutefois, des décennies d'occupation et de blocus israéliens ont gravement affaibli l'économie, les infrastructures et le système de santé de Palestine. Comme dans le reste du monde, les restrictions en matière de santé publique ont eu de lourdes répercussions sur l'économie palestinienne. Nous appelons donc le Gouvernement israélien à assumer ses responsabilités.

Nous invitons également la communauté internationale à appuyer l'UNRWA. Tant que le conflit israélo-palestinien n'aura pas trouvé de solution juste et durable, les travaux de l'Office resteront vitaux. Nous avons tous le devoir moral d'apporter notre appui à l'UNRWA.

Face à son mépris persistant du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, l'inaction ne fait qu'encourager Israël à se montrer toujours plus irresponsable. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, ne peut pas fermer les yeux devant cette situation. Il est urgent de redynamiser le processus de paix.

La seule solution viable au conflit israélo-palestinien est la solution des deux États fondée sur les lignes de 1967, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte. Les droits du peuple palestinien, y compris à l'autodétermination, ne sont pas négociables.

Depuis des décennies, les résolutions pertinentes des Nations Unies, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor constituent la base des négociations de paix. La résolution 2334 (2016) l'a expressément réaffirmé. Ces termes de référence doivent être maintenus. Toute initiative de paix doit reposée sur ces paramètres établis.

Il est grand temps que la communauté internationale fasse respecter les droits légitimes du peuple palestinien et fasse en sorte qu'il vive dans une Palestine libre, dans la paix et la dignité. L'engagement ferme de la Turquie à se tenir aux côtés de ses frères et sœurs palestiniens demeure aussi fort que jamais.

Annexe 47

Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de l'Organisation de la coopération islamique

J'ai l'honneur de présenter cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en ma qualité de Présidente du Groupe de contact de l'OCI.

Tout d'abord, je remercie l'Allemagne pour le talent avec lequel elle préside le Conseil de sécurité durant le mois en cours. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé.

Lorsque nous avons tenu notre dernier débat public sur ce sujet en avril de cette année (voir S/2020/341), nous étions optimistes quant aux réactions positives en provenance du monde entier à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérions que la communauté internationale profiterait de ce moment pour se concentrer sur ce défi mondial sans précédent. Cependant, les pays du Moyen-Orient continuent d'être confrontés à des problèmes de sécurité qui entravent nos efforts pour lutter efficacement contre la pandémie.

Les territoires palestiniens occupés en sont un exemple frappant. Alors que l'on assiste à une augmentation inquiétante des cas de COVID-19, le projet d'Israël d'annexer unilatéralement de vastes étendues des territoires palestiniens occupés demeure une menace imminente. Les États membres de l'OCI sont profondément préoccupés par cette évolution, qui pose des problèmes à la fois sanitaires, économiques, sociaux et en matière de sécurité dans les territoires. Le 24 juin dernier, M. Mladenov indiquait au Conseil de sécurité qu'il était « encore temps d'éviter le chaos », mais que pour cela, il fallait « un effort concerté de toutes les parties prenantes et la volonté de prendre des risques politiques pour parvenir à la paix » (*S/2020/596, annexe 2*). Nous sommes déterminés à soutenir le peuple palestinien et à préserver la solution des deux États, avec un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Pour atteindre ces objectifs, l'OCI demande au Conseil de sécurité et aux États Membres de privilégier les priorités suivantes.

Premièrement, nous devons sauver les perspectives de paix. La communauté internationale doit en priorité continuer à faire pression sur Israël pour empêcher les plans d'annexion, qui sont contraires au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Les États membres de l'OCI ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils étaient opposés à l'annexion. Nous réaffirmons que les actions unilatérales de ce genre mettent en péril le processus de paix et ont de graves conséquences sur la stabilité et la sécurité de la région et au-delà. Dans cet esprit, les États membres de l'OCI exigent qu'Israël mette fin à toutes ses pratiques illégales, y compris la construction du mur et des colonies de peuplement, la confiscation de terres et la démolition de maisons et de biens. Israël doit également mettre fin à son blocus illégal de la bande de Gaza, qui inflige de graves conséquences humanitaires au peuple palestinien.

En outre, nous réitérons nos préoccupations au sujet des restrictions israéliennes à l'accès aux lieux saints islamiques et chrétiens dans la ville de Jérusalem. À cet égard, les États membres de l'OCI saluent les efforts déployés par S. M. le Roi Abdallah II Ibn Al Hussein, Gardien des lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods Al-Charif, pour défendre, protéger et préserver la ville et son identité islamique et

chrétienne. Nous saluons également les efforts que continue de déployer S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, et nous nous félicitons de l'Appel signé par Sa Majesté et le pape François à Rabat le 30 mars 2019, dans lequel ils invitent à faire d'Al-Qods une ville de paix, de fraternité et de tolérance, étant donné que la ville est un symbole de coexistence des fidèles des trois religions monothéistes.

Deuxièmement, il faut briser l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique. Les États membres de l'OCI encouragent le Quatuor et d'autres acteurs internationaux clefs à œuvrer au lancement d'un processus politique crédible, limité dans le temps et parrainé au niveau multilatéral, conformément aux termes de référence établis. En outre, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer s'agissant d'encourager une solution juste et globale au conflit.

Troisièmement, nous devons aider les territoires palestiniens occupés à lutter efficacement contre la pandémie. L'aide doit être axée sur le renforcement des capacités du système de santé, en particulier dans la bande de Gaza, en plus de l'atténuation des effets socioéconomiques de la pandémie. Nous encourageons vivement le financement du plan de réponse humanitaire COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé et de l'appel éclair pour faire face à la COVID-19 lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Tout aussi importante est la nécessité de veiller à ce que les personnes qui en ont besoin aient accès aux fournitures médicales essentielles et à l'aide humanitaire.

Enfin, nous devons faire face à la détérioration de la situation humanitaire et économique dans les territoires palestiniens occupés. Les États membres de l'OCI sont préoccupés par la fragilité de la situation économique dans les territoires, qui est accentuée par la COVID-19 et par l'occupation. Environ un quart des Palestiniens vivent déjà en dessous du seuil de pauvreté. Ce pourcentage risque d'augmenter puisque la Banque mondiale prévoit une contraction de l'économie d'au moins 7,6 %, dans le cas d'un retour progressif à la normale après le confinement, et pouvant aller jusqu'à 11 % si la reprise est plus lente ou si de nouvelles restrictions doivent être imposées en raison d'une nouvelle vague de l'épidémie. La communauté internationale ne devrait pas ignorer ces tendances alarmantes, qui auront de lourdes répercussions sur les moyens de subsistance des Palestiniens et sur les efforts de paix.

En guise de conclusion, nous réitérons notre appel à soutenir le peuple palestinien dans l'exercice de ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et à la souveraineté sur le territoire de l'État de Palestine, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. En outre, nous demandons le retrait total d'Israël du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous affirmons par ailleurs la nécessité de préserver l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'harmonie sociale de la Syrie, et renouvelons notre soutien à une solution politique à la crise syrienne, conformément à la résolution 2254 (2015).